

**LE CENSEUR
EUROPÉEN.**

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI,

A Aix-la-Chapelle, Chez M. Laurelle.

Amsterdam,

Arau,

Bordeaux,

Bruzelles,

Gand,

Genève,

Grenoble,

Leipsick,

Liège,

Lille,

Lugano,

Maestrich,

Marseille,

Milan,

Madrid,

Naples,

Nantes,

Poitiers,

Palerme,

Rouen,

Strasbourg,

Turin,

Delachaux.

Saerlander.

Coudert, imprimeur-libraire.

Hornies-Remier,—et Le Charlier:

Buscher et fils.

J. - J. Paschoud.

Falcon.

Grieshammer.

T. Désoër.

Leleux.

Valadini, imprimeur - libraire;
canton du Tesin.

Nipels aîné.

Masvert.

Giegler, rue des Servi.

Perez, rue de las Caretas.

Romilly.

Forest

Catineau.

François Abbaté, rue Maqueda.

Frères.

Fischer.

Bocca.

Tout exemplaire non revêtu du timbre de l'administration, sera désavoué et réputé contrefait.

Le Censeur
EUROPÉEN,

ou

*Examen de diverses questions de droit public, et des
divers ouvrages littéraires et scientifiques, considérés
dans leurs rapports avec les progrès de la civilisation.*

PAR MM. COMTE ET DUNOYER.

Paix et liberté.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION,
RUE GIT-LE-CŒUR, N^o. 10.

1817.

DE L'IMPRIMERIE DE RENAUDIÈRE,
RUE DES PROUVAIRES, N^o. 16.



Le Censeur
EUROPÉEN,

OU

*Examen de diverses questions de droit public, et de
divers ouvrages littéraires et scientifiques, considérés
dans leurs rapports avec les progrès de la civilisation.*

PREMIÈRE PARTIE.

MATIÈRES GÉNÉRALES.

DES FACTIONS.

LES peuples civilisés se trouvent aujourd'hui dans une position tout à fait neuve, et qui n'a aucune comparaison dans l'histoire des anciens temps. Le genre humain n'est pas, comme les autres espèces d'animaux, stationnaire par sa

Cens. Europ. — Tom. III. 1

nature , il a des organes qui le rendent propre à se perfectionner ; l'homme a pu s'emparer des forces de la nature ; il a su , par ses progrès successifs , se faire un domaine de propriété matérielle et de propriété intellectuelle que les générations se transmettent en héritage , et qui s'accroît , par la succession des temps , par de nouvelles acquisitions , qui viennent sans cesse grossir le capital.

Le domaine matériel et intellectuel des anciens était infiniment petit , en comparaison du nôtre. Les peuples étaient isolés , sans communications , inconnus les uns aux autres. L'art de la navigation les a tous mis en rapport : le commerce a excité l'industrie , et le travail , autrefois honteux et réservé aux esclaves , est devenu de nos jours la vertu des peuples ; la propriété en est la récompense. Les progrès des arts , les moyens d'échange ont rendu l'homme indépendant : il sait vivre de son travail , il n'est plus attaché à la glèbe , son existence ne dépend pas des caprices d'un maître ; il fuit les persécutions , emportant avec lui sa propriété et son industrie , pour les transplanter partout où il trouve liberté , protection et profit.

Le domaine intellectuel s'est accru comme le domaine matériel. L'imprimerie est le moyen

magique qui sert à conserver et à accroître ce trésor précieux ; il le place à l'abri de toutes les tentatives du despotisme et de la barbarie. Cet art merveilleux met les peuples en conversation permanente ; il est un organe nouveau, inconnu aux anciens, qui démasque l'erreur et proclame la vérité ; il ne laisse perdre aucune invention utile , tout ce qu'il recueille devient un héritage pour la postérité.

Ces changemens établissent une différence très-grande entre les anciens temps et ceux où nous vivons ; ils doivent influer sur les gouvernemens après avoir changé la situation des peuples.

Les peuples de l'antiquité étaient divisés en maîtres et en esclaves ; ceux-ci , presque semblables aux bêtes , devaient travailler sans pouvoir acquérir ; les autres , vivant dans l'oisiveté , ne connaissaient d'autre métier que la guerre , d'autre droit que la force , d'autre vertu que le courage. Chez eux le travail devait être honteux , puisque la force seule assurait la propriété. De là leur penchant pour la guerre , et leur grande estime pour la force physique et l'audace.

La passion des peuples modernes est d'acquérir par le travail , de conserver et de jouir. La force et le courage n'est plus leur vertu essentielle , c'est le

travail et l'industrie ; ils ne desirent pas la guerre si contraire à leur but , ils veulent la paix , la liberté des communications , et tout ce qui peut faciliter les échanges dans le monde entier. La France, placée pour ainsi dire à la tête de la civilisation de l'Europe , a ce vif desir plus qu'aucun autre peuple du continent , et le gouvernement qui voudra favoriser son penchant , s'emparera de la force et de l'opinion nationales ; il gouvernera avec ceux qui ont acquis , ceux qui veulent acquérir , ceux pour qui le travail est une vertu , et la conservation de la propriété un besoin ; ce sont ces hommes qui forment le plus grand nombre et qu'on peut appeler la nation.

Les factions sont composées d'hommes parasites qui veulent vivre sans travail aux dépens de ceux qui travaillent. Il faut créer pour eux des places dans les administrations , dans la judicature , dans l'armée de terre et dans la marine. Si les gens de cette espèce sont rangés sous deux bannières différentes, ils menacent de troubler l'état. On est obligé de composer avec les uns et les autres , et c'est toujours la partie saine et laborieuse qui doit payer ces compositions. Si l'on veut gouverner avec une faction contre l'autre , on s'égare ; la masse industrielle reste neutre , et les factions sont aux prises , troublent

l'état , et font des révolutions toujours nuisibles à la propriété , à l'industrie et au travail , c'est-à-dire à la masse de la nation ; elles ne sont utiles qu'au parti factieux qui remporte la victoire , et qui use de son triomphe pour occuper toutes les places , qu'il regarde comme son domaine , et exploiter la nation qui est toujours la proie de la cupidité et de l'intrigue du vainqueur. Le seul moyen de gouverner la France est d'écarter les factions , quelle que soit leur bannière , et de gouverner dans l'intérêt de la partie productive et industrielle qui en est la masse , tandis que les autres ne sont qu'un chancre *rongeur* qu'il faut extirper.

Les factieux sont toujours en mouvement , ils s'agitent en tous sens : on croirait , par l'effet qu'ils produisent , qu'ils ont la force et le nombre de leur côté ; mais qu'on les compte , et l'on sera étonné de leur faiblesse. La classe des hommes laborieux qui veulent acquérir , posséder ou conserver , est au contraire fort nombreuse , et par conséquent très-forte ; mais , par sa nature , elle est patiente , tranquille et pacifique ; elle n'oppose au gouvernement qui la contrarie qu'une force d'inertie qui est terrible , parce qu'elle l'abandonne à la merci des factieux. Un gouvernement qui veut se conserver , doit tirer cette

classe nombreuse de son état. d'inertie et la mettre en jeu. Il n'y a qu'un moyen pour y parvenir, c'est de gouverner dans son sens et selon ses intérêts ; il faut abandonner les factieux de tous les partis qu'on peut assimiler à des compagnies de brigands, qui, ne sachant pas travailler et produire, veulent vivre largement, et à l'aise, aux dépens de la classe industrielle et productive. Tant qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne suivra pas cette marche, il pourra être renversé par des révolutions ; et s'il se soutient pendant quelque temps, il ne le devra qu'à une force étrangère sur laquelle il ne peut pas toujours compter, ou à une force organisée prise dans le parti qu'il favorise, et qui coûtera à la nation des sacrifices énormes, qui l'appauvriront en la laissant sans défense contre un attaque extérieure. Le résultat d'un pareil gouvernement serait le despotisme, la pauvreté, la misère, l'humiliation et la dépendance politique envers les autres puissances de l'Europe, et toujours il resterait sur le cratère des révolutions.

Le gouvernement que désirent les hommes industriels, qui veulent acquérir par le travail ou en conserver les fruits, est celui de la justice qui doit convenir également à tous ; ils ne demandent pas des privilèges, ils ne veulent ni ti-

tres, ni places, ni pensions; ils veulent mettre leurs personnes et le fruit de leur travail à l'abri de toute violence, de toute exaction et de tout pillage, soit arbitraire, soit administratif, soit judiciaire. Ils ne refusent pas de contribuer pour les frais du gouvernement; mais ils demandent que leurs députés consentent l'impôt et qu'ils en vérifient l'emploi. Ils consentent à fournir, pour la solde de l'administration, les fonds absolument nécessaires; mais ils seraient révoltés qu'une classe privilégiée ne pouvant rétablir la féodalité territoriale, voulût fonder sur une échelle énorme la féodalité des places et des pensions, qui frapperait en même temps l'agriculture, l'industrie et le commerce, en établissant un pillage méthodique et organisé sur la fortune publique.

Si la partie industrielle des peuples avait assez de capacité pour juger sainement de ses intérêts, et assez d'énergie pour les défendre, les factions n'auraient jamais une longue existence. Mais les hommes les plus laborieux, les plus utiles, sont presque toujours les seuls qui voient mal leurs intérêts, ou qui ne savent pas faire usage de leurs forces pour les faire respecter. Aussitôt qu'ils se sentent opprimés par une faction, ils ne voient rien de mieux à faire que d'appeler à leur aide la faction ennemie; et lorsque celle-ci a

triomphé , ils se voient dans la nécessité de recourir à la première pour s'en débarrasser. Ils se constituent ainsi l'instrument de leurs ennemis , pour en être ensuite les victimes.

Le meilleur moyen de se débarrasser des factions , pour un peuple comme pour son gouvernement , c'est de mettre les élections de la plupart des fonctionnaires dans les mains de la partie de la nation qui est la plus opposée aux factieux , dans les mains des hommes qui s'adonnent aux travaux les plus utiles , et pour lesquels toutes les révolutions sont à craindre.

T.

DEUXIÈME PARTIE.

OUVRAGES

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

MANUSCRIT

VENU DE SAINTE-HÉLÈNE

D'UNE MANIÈRE INCONNUE.

(*London, John Murray, Albemarle street.*
— Brochure in-8°. de 109 pages.)

Si cette brochure eût été publiée en France, il nous eût suffi d'en donner un extrait au public, et d'y joindre quelques réflexions, pour faire sentir la fausseté des principes qui y sont établis. Mais n'étant connue dans ce pays que par les exemplaires qui y ont été apportés de l'étranger, et l'esprit de parti ayant l'art de rendre séduisantes les choses les plus condamnables, nous avons cru qu'il serait plus utile de donner cet écrit tel qu'il a été publié, et de faire remarquer

ce qu'il a de faux , par des notes mises au bas du texte , et par quelques réflexions ajoutées à la fin. Cette méthode préviendra d'ailleurs l'accusation d'avoir dissimulé une partie des pensées de l'auteur , ou d'en avoir altéré le sens. Si les notes placées au bas des pages sont un peu trop nombreuses , les amis de la liberté nous pardonneront d'avoir cédé au plaisir de démasquer un vieux tyran ; quant aux autres , nous n'eûmes jamais l'intention de leur plaire. Chacune de ces notes aura au reste peu d'étendue ; nous nous bornerons même souvent à mettre en caractères italiques les passages sur lesquels nous aurons voulu attirer l'attention du lecteur (1).

(1) On lit en tête de la brochure deux avertissemens , un de l'auteur , l'autre de l'éditeur ; nous allons rapporter ici le premier ; le second sera placé à la fin du manuscrit.

« Je n'écris pas des commentaires : car les événemens de mon règne sont assez connus , et je ne suis pas obligé d'alimenter la curiosité publique. Je donne le précis de ces événemens , parce que mon caractère et mes intentions peuvent être étrangement défigurés , et je tiens à paraître tel que j'ai été aux yeux de mon fils , comme à ceux de la postérité.

» C'est le but de cet écrit. Je suis forcé d'employer une voie détournée pour le faire paraître. Car s'il tombait dans les mains des ministres anglais , je sais , par expérience , qu'il resterait dans leurs bureaux. »

« MANUSCRIT VENU DE SAINTE-HÉLÈNE.

» MA vie a été si étonnante, que les admirateurs de mon pouvoir ont pensé que mon enfance même avait été extraordinaire. Ils se sont trompés. Mes premières années n'ont eu rien de singulier. Je n'étais qu'un enfant obstiné et curieux. Ma première éducation a été pitoyable, comme tout ce qu'on faisait en Corse. J'ai appris assez facilement le français, par les militaires de la garnison, avec lesquels je passais mon temps (1).

» Je réussissais dans ce que j'entreprenais, parce que je le voulais : mes volontés étaient fortes, et mon caractère décidé. Je n'hésitais jamais, ce qui m'a donné de l'avantage sur tout le monde. La volonté dépend, au reste, de la trempe de l'individu ; il n'appartient pas à chacun d'être maître chez lui.

» Mon esprit me portait à détester les illusions. J'ai toujours discerné la vérité de plein saut. C'est pourquoi j'ai toujours vu mieux que d'autres le fond des choses. Le monde a toujours

(1) L'ignorance, l'opiniâtreté, des goûts soldatesques, voilà les traits caractéristiques du héros ; Bonaparte fait ici son histoire en dix lignes.

été pour moi dans le fait, et non dans le droit (1).

» Aussi n'ai-je ressemblé à peu près à personne. *J'ai été, par ma nature, toujours isolé.*

» Je n'ai jamais compris quel serait le parti que je pourrais tirer des études, et dans le fait elles ne m'ont servi qu'à m'apprendre des méthodes. Je n'ai retiré quelque fruit que des mathématiques. Le reste ne m'a été utile à rien ; mais j'étudiais par amour-propre.

» Mes facultés intellectuelles prenaient cependant leur essor, sans que je m'en mêlasse. Elles ne consistaient que dans une grande mobilité des fibres de mon cerveau. Je pensais plus vite que les autres ; en sorte qu'il m'est toujours resté du temps pour réfléchir. C'est en cela qu'a consisté ma profondeur.

» Ma tête était trop active, pour m'amuser avec les divertissemens ordinaires de la jeunesse. Je n'y étais pas totalement étranger ; mais je cherchais ailleurs de quoi m'intéresser. Cette disposition me plaçait dans une espèce de solitude, où je ne trouvais que mes propres pensées.

» Cette manière d'être m'a été habituelle dans toutes les situations de ma vie.

(1) Toutes les idées de justice et de morale ont été placées au rang des illusions. La force était tout, le droit rien.

» Je me plaisais à résoudre des problèmes : je les cherchais dans les mathématiques ; mais j'en eus bientôt assez , parce que l'ordre matériel est extrêmement borné. Je les cherchai alors dans l'ordre moral. C'est le travail qui m'a le mieux réussi. Cette recherche est devenue chez moi une disposition habituelle. Je lui ai dû les grands pas que j'ai fait faire à la politique et à la guerre. (1)

» Ma naissance me destinait au service : c'est pourquoi j'ai été placé dans les écoles militaires. J'obtins une lieutenance au commencement de la révolution. Je n'ai jamais reçu de titre avec autant de plaisir que celui-là. Le comble de mon ambition se bornait alors à porter un jour une épulette à bouillon sur chacune de mes épaules : un colonel d'artillerie me paraissait le *nec plus ultra* de la grandeur humaine.

» J'étais trop jeune dans ce temps pour mettre de l'intérêt à la politique. Je ne jugeais pas encore de l'homme en masse.

» Aussi je n'étais ni surpris ni effrayé du désor-

(1) Si l'art de la guerre consiste à faire de grandes choses avec de petits moyens , que penser d'un homme qui , avec des moyens immenses , a fini par livrer son pays à ses ennemis , et qui a été obligé de mettre sa personne à leur discrétion , pendant deux fois consécutives ?

dre qui régnait à cette époque ; parce que je n'avais pu la comparer avec aucune autre. Je m'accommodai de ce que je trouvai. Je n'étais pas encore difficile.

» On m'employa dans l'armée des Alpes. Cette armée ne faisait rien de ce que doit faire une armée ; elle ne connaissait ni la discipline ni la guerre. J'étais à mauvaise école. Il est vrai que nous n'avions pas d'ennemis à combattre ; nous n'étions chargés que d'empêcher les Piémontais de passer les Alpes, et rien n'était si facile.

» L'anarchie régnait dans nos cantonnemens : le soldat n'avait aucun respect pour l'officier ; l'officier n'en avait guère pour le général : ceux-ci étaient tous les matins destitués par les représentans du peuple : l'armée n'accordait qu'à ces derniers l'idée du pouvoir, la plus forte sur l'esprit humain. J'ai senti dès-lors *le danger de l'influence civile sur le militaire, et j'ai su m'en garantir.*

» Ce n'était pas le talent, mais la loquacité qui donnait du crédit dans l'armée : tout y dépendait de cette faveur populaire qu'on obtient par des vociférations.

» Je n'ai jamais eu avec la multitude *cette communauté de sentimens qui produit l'éloquence des rues. Je n'ai jamais eu le talent d'émouvoir*

le peuple. Aussi je ne jouais aucun rôle dans cette armée : j'en avais mieux le temps de réfléchir (1).

» J'étudiai la guerre, non sur le papier, mais sur le terrain. Je me trouvai pour la première fois au feu dans une petite affaire de tirailleurs, du côté du Mont-Genève. Les balles étaient clairsemées ; elles ne firent que blesser quelques-uns de nos gens. Je n'éprouvai pas d'émotion ; cela n'en valait pas la peine : j'examinai l'action. Il me parut évident qu'on n'avait des deux côtés aucune intention de donner un résultat à cette fusillade. On se tirait seulement pour l'acquit de sa conscience, et parce que c'est l'usage à la guerre. Cette nullité d'objet me déplut ; la résistance me donna de l'humeur : je reconnus notre terrain ; je pris le fusil d'un blessé, et j'engageai un bon homme de capitaine qui nous commandait, à nourrir son feu, pendant que j'irais avec une douzaine d'hommes couper la retraite des Piémontais. Il m'avait paru facile d'atteindre une hauteur qui dominait leur position, en passant par un bouquet de sapins,

(1) Est-il étonnant qu'un individu, qui n'avait aucun sentiment commun avec les hommes, ait travaillé sur eux comme sur de la matière brute ?

sur lequel notre gauche s'appuyait. Notre capitaine s'échauffa ; sa troupe gagna du terrain ; elle nous renvoya l'ennemi , et lorsqu'il fut ébranlé , je démasquai mes gens. Notre feu gêna sa retraite : *nous lui fîmes quelques morts* , et vingt prisonniers. Le reste se sauva.

» J'ai raconté mon premier fait d'armes , non parce qu'il me valut le grade de capitaine , mais parce qu'il m'initia dans le secret de la guerre. Je m'aperçus qu'il était plus facile qu'on ne croit de battre l'ennemi , et que ce grand art consiste à ne pas tâtonner dans l'action , et sur-tout à ne tenter que des mouvemens décisifs , parce que c'est ainsi qu'on enlève le soldat.

» J'avais gagné mes éperons ; je me croyais de l'expérience. D'après cela je me sentis beaucoup d'attrait pour un métier qui me réussissait si bien. Je ne pensai qu'à cela , et je me donnai à résoudre tous les problèmes qu'un champ de bataille peut offrir. J'aurais voulu étudier aussi la guerre dans les livres , mais je n'en avais point. Je cherchai à me rappeler le peu que j'avais lu dans l'histoire , et je comparais ces récits avec le tableau que j'avais sous les yeux. Je me suis fait ainsi une théorie de la guerre , que le temps a développée , mais n'a jamais démentie.

» Je menai cette vie insignifiante jusqu'au siège

de Toulon. J'étais alors chef de bataillon, et comme tel je pus avoir quelque influence sur le succès de ce siège. Jamais armée ne fut plus mal menée que la nôtre. On ne savait qui la commandait. Les généraux ne l'osaient pas, de peur des représentans du peuple; ceux-ci avaient encore plus de peur du comité de salut public. Les commissaires pillaient, les officiers hurtaient, les soldats mouraient de faim; mais ils avaient de l'insouciance et du courage. Ce désordre même leur inspirait plus de bravoure que la discipline. Aussi suis-je resté convaincu que les armées mécaniques ne valent rien; elles nous l'ont prouvé.

« Tout se faisait au camp par motions et par acclamations. Cette manière de faire m'était insupportable; mais je ne pouvais pas l'empêcher, et j'allais à mon but sans m'en embarrasser.

» J'étais peut-être le seul dans l'armée qui eût un but; mais mon goût était d'en mettre au bout de tout. Je ne m'occupai que d'examiner la position de l'ennemi et la nôtre. Je comparai ses moyens moraux et les nôtres. Je vis que nous les avions tous, et qu'il n'en avait point. Son expédition était un misérable coup de tête, dont il devait prévoir d'avance la catastrophe, et l'on est bien faible quand on prévoit d'avance sa déroute.

» Je cherchai les meilleurs points d'attaque : je jugeai la portée de nos batteries, et j'indiquai les positions où il fallait les placer. Les officiers expérimentés les trouvèrent trop dangereuses ; *mais on ne gagne pas de batailles avec de l'expérience.* Je m'obstinai ; j'exposai mon plan à Barras : il avait été marin ; ces braves gens n'entendent rien à la guerre, mais ils ont de l'intrépidité. Barras l'approuva, parce qu'il voulait en finir. *D'ailleurs la convention ne lui demandait pas compte des bras et des jambes, mais du succès.*

» Mes artilleurs étaient braves et sans expérience. C'est la meilleure de toutes les dispositions pour les soldats. Nos attaques réussirent : l'ennemi s'intimidait ; il n'osait plus rien tenter contre nous. Il nous envoyait bêtement des boulets, qui tombaient où ils pouvaient, et ne servaient à rien. Les feux que je dirigeais allaient mieux au but. J'y mettais beaucoup de zèle, *parce que j'en attendais mon avancement* : j'aimais d'ailleurs le succès pour lui-même. Je passais mon temps aux batteries ; je dormais dans nos épaulements. On ne fait bien que ce qu'on fait soi-même. Les prisonniers nous apprenaient que tout allait au diable dans la place. On l'évacua enfin d'une manière effroyable. Nous

avons bien mérité de la patrie. On me fit général de brigade. Je fus employé, dénoncé, destitué, ballotté par les intrigues et les factions. Je pris en horreur l'anarchie qui était alors à son comble, et je ne me suis jamais raccommo- dé avec elle. Ce *gouvernement massacreur* m'était d'autant plus antipathique qu'il était absurde, et se dévorait lui-même. C'était une révolution perpétuelle, dont les meneurs ne cherchaient pas seulement à s'établir d'une manière permanente.

» Général, mais sans emploi, je fus à Paris, parce qu'on ne pouvait en obtenir que là. Je m'attachai à Barras, parce que je n'y connaissais que lui. Robespierre était mort; Barras jouait un rôle, il fallait bien m'attacher à quelqu'un et à quelque chose (1).

» L'affaire des sections se préparait : je n'y mettais pas un grand intérêt, parce que je m'occupais moins de politique que de guerre. Je ne pensais pas à jouer un rôle dans cette affaire; mais Barras me proposa de commander sous lui la force armée contre les insurgés. Je préférais,

(1) S'attacher à Barras, parce qu'on ne peut pas s'attacher à Robespierre! voilà une turpitude que rien ne l'obligeait à dévoiler.

en qualité de général, d'être à la tête des troupes, plutôt qu'à me jeter dans les rangs des sections, où je n'avais rien à faire.

» Nous n'avions, pour garder la salle du mariage, qu'une poignée d'hommes, et deux pièces de quatre. Une colonne de sectionnaires vint nous attaquer pour son malheur. Je fis mettre le feu à mes pièces, les sectionnaires se sauvèrent; je les fis suivre; ils se jetèrent sur les gradins de St.-Roch. On n'avait pu passer qu'une pièce, tant la rue était étroite. Elle fit feu sur cette cohue, qui se dispersa en laissant quelques morts; le tout fut terminé en dix minutes.

» Cet événement, si petit en lui-même, eut de grandes conséquences: il empêcha la révolution de rétrograder. Je m'attachai naturellement au parti pour lequel je venais de me battre, et je me trouvai lié à la cause de la révolution. Je commençai à la mesurer et je restai convaincu qu'elle serait victorieuse, parce qu'elle avait pour elle l'opinion, le nombre et l'audace.

» L'affaire des sections m'éleva au grade de général de division, et me valut une sorte de célébrité. Comme le parti vainqueur était inquiet de sa victoire, il me garda à Paris malgré moi, car je n'avais d'autre ambition que celle de faire la guerre dans mon nouveau grade.

Je restai donc désœuvré sur le pavé de Paris. Je n'y avais pas de relations; je n'avais aucune habitude de la société, et je n'allais que *dans celle de Barras*, où j'étais bien reçu. C'est là où j'ai vu, pour la première fois, ma femme, qui a eu une grande influence sur ma vie, et dont la mémoire me sera toujours chère.

Je n'étais pas insensible aux charmes des femmes, mais jusqu'alors elles ne m'avaient pas séduit, et mon caractère me rendait timide auprès d'elles. Madame de Beauharnais est la première qui m'ait rassuré. Elle m'adressa des choses flatteuses sur mes talens militaires, un jour où je me trouvais placé auprès d'elle; cet éloge m'enivra; je m'adressai continuellement à elle; je la suivais partout; j'en étais passionnément amoureux, et notre société le savait déjà, que j'étais encore loin d'oser le lui dire.

Mon sentiment s'ébruita; Barras m'en parla. Je n'avais pas de raison pour le nier. En ce cas, me dit-il, il faut que vous épousiez madame de Beauharnais. Vous avez un grade et des talens à faire valoir; mais vous êtes isolé, sans fortune, sans relation; — Il faut vous marier. — Cela donne de l'à-plomb, Madame de Beauharnais est agréable et spirituelle, mais elle est veuve. Cet état ne vaut plus rien aujourd'hui; les femmes

ne jouent plus de rôle; il faut qu'elles se marient pour avoir de la consistance. Vous avez du caractère; vous ferez votre chemin; — Vous lui convenez; — Voulez-vous me charger de cette négociation? »

» J'attendis la réponse avec anxiété. Elle fut favorable : Madame de Beauharnais m'accordait sa main, et s'il y a eu des momens de bonheur dans ma vie, c'est à elle que je les ai dus (1).

» Mon attitude dans le monde changea après mon mariage. Il s'était refait, sous le directoire, une manière d'ordre social dans lequel j'avais pris une place assez élevée. L'ambition devenait raisonnable chez moi : je pouvais aspirer à tout.

» En fait d'ambition, je n'en avais pas d'autre que celle d'obtenir un commandement en chef; car *un homme n'est rien, s'il n'est précédé d'une réputation militaire*. Je croyais être sûr de faire la mienne; car *je me sentais l'instinct de la guerre*; mais je n'avais pas de droits fondés pour faire une pareille demande. Il fallait me les donner. Dans ce temps-là, ce n'était pas difficile.

(1) On avait cependant prétendu que Bonaparte n'avait épousé madame de Beauharnais que pour faire sa cour à Barras, et devenir général en chef; ce qui suit semble le prouver.

» L'armée d'Italie était au rebut, parce qu'on ne l'avait destinée à rien. Je pensai à la mettre en mouvement pour attaquer l'Autriche sur le point où elle avait plus de sécurité ; c'est-à-dire en Italie.

» Le directoire était en paix avec la Prusse et l'Espagne ; mais l'Autriche, soldée par l'Angleterre, fortifiait son état militaire, et nous tenait tête sur le Rhin. Il était évident que nous devions faire une diversion en Italie, pour ébranler l'Autriche, pour donner une leçon aux petits princes d'Italie qui s'étaient ligués contre nous, pour donner enfin une couleur décidée à la guerre, qui n'en avait point jusqu'alors.

» Le plan était si simple, il convenait si bien au directoire, parce qu'il avait besoin de succès pour faire son crédit, que je me hâtai de le présenter, de peur d'être prévenu. Il n'éprouva pas de contradiction, et je fus nommé général en chef de l'armée d'Italie.

» Je partis pour la joindre. Elle avait reçu quelques renforts de l'armée d'Espagne, et je la trouvai forte de cinquante mille hommes dépourvus de tout, si ce n'est de bonne volonté. J'allais la mettre à l'épreuve. Peu de jours après mon arrivée, j'ordonnai un mouvement général sur toute la ligne. Elle s'étendait de Nice jusqu'à

Savone. C'était au commencement d'avril 1796,

» En trois jours nous enlevâmes tous les postes austro-sardes, qui défendaient les hauteurs de la Ligurie. L'ennemi attaqué brusquement, se rassembla. Nous le rencontrâmes le 10, à Montenotte; il fut battu. Le 14, nous l'attaquâmes à Millesimo; il fut encore battu, et nous séparâmes les Autrichiens des Piémontais. Ceux-ci vinrent prendre position à Mondovi, tandis que les Autrichiens se retiraient sur le Pô, pour couvrir la Lombardie.

» Je battis les Piémontais. En trois jours, je m'emparai de toutes les positions du Piémont, et nous étions à neuf lieues de Turin, lorsque je reçus un aide-de-camp qui venait demander la paix.

» Je me regardais alors, pour la première fois, non plus comme un simple général, mais comme un homme appelé à *influencer sur le sort des peuples* (1). Je me vis dans l'histoire.

» Cette paix changeait mon plan. Il ne se bornait plus à faire la guerre en Italie, mais à la conquérir. Je sentais qu'en élargissant le ter-

(1) Bonaparte tout en proclamant des principes républicains, aspirait déjà à la royauté. C'est un fait dont l'histoire fournira la preuve.

rain de la révolution, je donnais une base plus solide à son édifice. C'était le meilleur moyen d'assurer son succès.

» La cour de Piémont nous avait cédé toutes ses places fortes. Elle nous avait remis ses pays. Nous étions maîtres par-là des Alpes et des Apennins. Nous étions assurés de nos points d'appui, et tranquilles sur notre retraite.

» Dans une si belle position, j'allai attaquer les Autrichiens. Je passai le Pô à Plaisance, et l'Adda à Lodi : ce ne fut pas sans peine, mais Beaulieu se retira, et j'entrai dans Milan.

» Les Autrichiens firent des efforts incroyables pour reprendre l'Italie. Je fus obligé de défaire cinq fois leurs armées pour en venir à bout.

» Maître de l'Italie, il fallait y établir *le système de la révolution*, afin d'attirer ce pays à la France, par des principes et des intérêts communs : — c'est-à-dire qu'il fallait y détruire l'ancien régime pour y *établir l'égalité*, parce qu'elle est la cheville ouvrière de la révolution. J'allais donc avoir sur les bras le clergé, la noblesse, et tout ce qui vivait à leur table. Je prévoyais ces résistances, et je résolus de les vaincre par l'autorité des armées, et *sans amener le peuple.*

» J'avais fait de grandes actions, mais il fallait

prendre une attitude et un langage analogues. La révolution avait détruit chez nous toute espèce de dignité : je ne pouvais pas rendre à la France une pompe royale : *je lui donnai le lustre des victoires, et le langage du maître* (1).

» Je voulais devenir le protecteur de l'Italie, et non son conquérant. J'y suis parvenu, en maintenant la discipline de l'armée, en punissant sévèrement les révoltes, et sur-tout en instituant la république cisalpine. Par cette institution, je satisfaisais le vœu prononcé des Italiens, — celui d'être indépendans. Je leur donnai ainsi de grandes espérances ; il ne dépendait que d'eux de les réaliser, en se liant à notre cause. C'étaient des alliés que je donnais à la France.

» Cette alliance durera long-temps entre les deux peuples, parce qu'elle s'est fondée sur des services et des intérêts communs. Ces deux peuples ont les mêmes opinions et les mêmes mobiles. Ils auraient conservé sans moi leur vieille inimitié.

» Sur de l'Italie, je ne craignis pas de m'aven-

(1) C'est en prenant le *langage du maître*, que Bonaparte a rendu la France odieuse aux autres nations. Il était d'un habile homme de prendre le *langage du maître*, et de proclamer en même temps *la liberté et l'égalité* !

turer jusqu'au centre de l'Autriche ; j'arrivai jusqu'à la vue de Vienne, et je signai là le traité de Campo Formio. Ce fut un acte glorieux pour la France.

» Le parti que j'avais favorisé au 18 fructidor était resté maître de la république. Je l'avais favorisé, *parce que c'était le mien, et parce que c'était le seul qui pût faire marcher la révolution* (1). Or, plus je m'étais mêlé des affaires, plus je m'étais convaincu qu'il fallait achever cette révolution, parce qu'elle était le fruit du siècle et des opinions. Tout ce qui retardait sa marche ne servait qu'à prolonger la crise.

» La paix était faite sur le continent ; nous n'étions plus en guerre qu'avec l'Angleterre ; mais, faute de champ de bataille, cette guerre nous laissait dans l'inaction.

» J'avais la conscience de mes moyens ; ils étaient de nature à *me mettre en évidence*, mais ils n'avaient point d'emploi. Je savais cependant qu'il fallait *fixer l'attention pour rester en vue*, et qu'il fallait tenter pour cela des choses extraordinaires, parce que les hommes savent gré de les étonner. *C'est en vertu de cette opinion que j'ai imaginé l'expédition d'Égypte*. On a voulu

(1) Ceci est en contradiction avec ce qui a été dit, p. 19.

l'attribuer à de profondes combinaisons de ma part ; je n'en avais pas d'autre que *celles de ne pas rester oisif* après la paix que je venais de conclure (1).

» Cette expédition devait donner une grande idée de la puissance de la France : *elle devait attirer l'attention sur son chef* ; elle devait surprendre l'Europe par sa hardiesse. C'étaient plus de motifs qu'il n'en fallait pour la tenter , mais je n'avais pas *alors* la moindre envie de détrôner le grand-turc, ni de me faire pacha.

» Je préparais le départ dans un profond secret. Il était nécessaire au succès , et il ajoutait au caractère singulier de l'expédition.

» La flotte mit à la voile. J'étais obligé de détruire, en passant, cette gentilhommière de Malte, parce qu'elle ne servait qu'aux Anglais. Je craignais que quelque vieux levain de gloire ne portât ces chevaliers à se défendre et à me retarder : ils se rendirent, par bonheur, plus honteusement que je ne m'en étais flatté.

» La bataille d'Aboukir détruisit la flotte, et

(1) C'était donc pour *fixer l'attention et rester en vue*, que Bonaparte compromettait le sort d'une brave armée et de la marine française. Qu'on nous dise ensuite que cet homme était guidé par l'amour du bien public.

livra la mer aux Anglais. Je compris, dès ce moment, que l'expédition ne pouvait se terminer que par une catastrophe (1) : — Car toute armée qui ne se recrute pas, finit toujours par capituler, un peu plutôt ou un peu plus tard.

» Il fallait en attendant rester en Egypte, puisqu'il n'y avait pas moyen d'en sortir. Je me décidai à faire bonne mine à mauvais jeu. J'y réussis assez bien.

» J'avais une belle armée ; il fallait l'occuper, et j'achevais la conquête de l'Egypte, *pour employer son temps à quelque chose.* J'ai livré par-là aux sciences le plus beau champ qu'elles aient jamais exploité.

» Nos soldats étaient un peu surpris de se trouver dans l'héritage de Sésostris ; mais ils prirent bien la chose, et il était si étrange de voir un Français au milieu de ces ruines, qu'ils s'en amusaient eux-mêmes.

» N'ayant plus rien à faire en Egypte, *il me parut curieux d'aller en Palestine,* et d'en tenter la conquête. *Cette expédition avait quelque chose de fabuleux.* Je m'y laissai séduire. Je fus mal informé des obstacles qu'on m'opposerait, et je ne pris pas assez de troupes avec moi.

(1) Voilà ce que valut à la France le *desir* de Bonaparte de *rester en vue.*

» Parvenu au-delà du désert, j'appris qu'on avait rassemblé des forces à Saint-Jean-d'Acres. Je ne pouvais pas les mépriser ; il fallut y marcher. La place était défendue par un ingénieur français ; je m'en aperçus à sa résistance : il fallut lever le siège : la retraite fut pénible. Je luttai pour la première fois contre les élémens ; mais nous n'en fûmes pas vaincus.

» De retour en Egypte, je reçus des journaux par la voie de Tunis. Ils m'apprirent l'état déplorable de la France, l'avilissement du directoire, et le succès de la coalition. Je crus pouvoir servir mon pays *une seconde fois*. *Aucun motif ne me retenait en Egypte, c'était une entreprise épuisée. Tout général était bon pour signer une capitulation que le temps rendrait inévitable* (1), et je partis sans autre dessein que celui de reparaitre à la tête des armées pour y ramener la victoire.

» Débarqué à Fréjus, ma présence excita l'enthousiasme du peuple. Ma gloire militaire rassurait tous ceux qui avaient peur d'être battus. C'était une affluence sur mon passage : mon voyage

(1) Compromettre un armée pour *fixer l'attention sur soi*, et l'abandonner quand on l'a compromise ; voilà l'héroïsme de Bonaparte.

eut l'air d'un triomphe , et je compris en arrivant à Paris *que je pouvais tout en France.*

» La faiblesse du gouvernement l'avait mis à deux doigts de sa perte : j'y trouvai l'anarchie. Tout le monde voulait sauver la patrie , et proposait des plans en conséquence. On venait m'en faire confiance ; *j'étais le pivot des conspirations* ; mais il n'y avait pas un homme à la tête de ces projets qui fût capable de les mener. *Ils comptaient tous sur moi*, parce qu'il leur *fallait une épée*. Je ne comptais sur personne , et je fus maître de choisir le plan qui me convenait le mieux.

» La fortune me portait à la tête de l'état. J'allais me trouver *maître de la révolution*, car je *ne voulais pas en être le chef* : le rôle ne me convenait pas. J'étais donc appelé à préparer le sort à venir de la France , et peut-être celui du monde.

» Mais il fallait auparavant faire la guerre ; faire la paix ; *assouvir les factions* (1) ; *fonder mon autorité*. Il fallut remuer cette grosse machine

(1) Pour fonder son autorité, il fallait *assouvir les factions* ; et c'est pour assouvir les factions qu'il fallait mettre la France et l'Europe au pillage. Tel était l'amour du bien public qui lui avait fait abandonner son armée d'Égypte.

qu'on appelle le gouvernement. Je connaissais le poids de ces résistances, et j'aurais préféré alors le simple méuier de la guerre. Car j'aimais l'autorité du quartier-général, et l'émotion du champ de bataille. Je me sentais enfin, dans ce moment, plus de disposition pour relever l'ascendant militaire de la France, que pour la gouverner.

» Mais je n'avais pas de choix dans ma destination. Car il m'était facile de voir que le règne du directoire touchait à sa fin ; qu'il fallait mettre à sa place une autorité imposante pour sauver l'état ; qu'il n'y a de vraiment imposant que la gloire militaire. Le directoire ne pouvait donc être remplacé que par moi ou par l'anarchie. Ce choix de la France n'était pas douteux. — L'opinion publique éclairait à cet égard la mienne.

» Je proposai de remplacer le directoire par un consulat ; tellement j'étais éloigné alors de concevoir l'idée d'un pouvoir souverain. Les républicains proposèrent d'élire deux consuls : j'en demandai trois, parce que je ne voulais pas être appareillé. Le premier rang m'appartenait de droit dans cette trinité ; c'était tout ce que je voulais.

» Les républicains se défièrent de ma proposition. Ils entrevirent un élément de dictature

dans ce triumvirat. Ils se liguèrent contre moi. La présence même de Sieyes ne pouvait les rassurer. Il s'était chargé de faire une constitution ; mais les Jacobins redoutaient plus mon épée qu'ils ne se fiaient à la plume de leur vieux abbé.

» Tous les partis se rangèrent alors sous deux bannières : d'un autre côté se trouvaient les républicains, qui s'opposaient à mon élévation : de l'autre était toute la France qui la demandait. Elle était donc inévitable à cette époque, parce que la majorité finit toujours par l'emporter. Les premiers avaient établi leur quartier-général dans le conseil des 500 : ils firent une belle défense ; il fallut gagner la bataille de St.-Cloud pour achever cette révolution. J'avais cru un moment qu'elle se ferait par acclamation.

» Le vœu public venait de me donner la première place de l'état : la résistance qu'on avait opposée ne m'inquiétait pas, parce qu'elle ne venait que de gens flétris par l'opinion. Les royalistes n'avaient pas paru : ils avaient été pris sur le temps. La masse de la nation avait confiance en moi, car elle savait bien que la révolution ne pouvait pas avoir de meilleure garantie que la mienne. Je n'avais de force qu'en me plaçant à la tête des intérêts qu'elle avait créés, puisqu'en

la faisant rétrograder, je me serais retrouvé sur le terrain des Bourbons (1).

» Il fallait que tout fût neuf dans la nature de mon pouvoir, *afin que toutes les ambitions y trouvassent de quoi vivre* (2). Mais il n'y avait rien de défini dans sa nature, et c'était son défaut.

» Je n'étais, par la constitution, que le premier magistrat de la république; mais *j'avais une épée pour bâton de commandement*. Il y avait *incompatibilité entre mes droits constitutionnels et l'ascendant que je tenais de mon caractère et de mes actions*. Le public le sentait comme moi; la chose ne pouvait pas durer ainsi, et chacun prenait ses mesures en conséquence.

» Je trouvais des courtisans plus que je n'en avais besoin. On faisait que. *Aussi n'étais-je nullement en peine du chemin que faisait mon autorité*; mais je l'étais beaucoup de la situation matérielle de la France.

» Nous nous étions laissé battre : les Autri-

(1) Nous examinerons à la fin de cet article si, en effet, Bonaparte n'a pas fait rétrograder la révolution dans ce qu'elle avait de plus raisonnable.

(2) Et aux dépens de qui toutes les ambitions pouvaient-elles vivre, si ce n'est aux dépens des hommes laborieux?

chiens avaient reconquis l'Italie et détruit mon ouvrage. Nous n'avions plus d'armée pour reprendre l'offensive. Il n'y avait pas un sol dans les caisses, et aucun moyen de les remplir. La conscription ne s'exécutait que sous le bon plaisir des maires. Sieyes nous avait fait une *constitution paresseuse et bavarde* (1) qui entravait tout : tout ce qui constitue la force d'un état était anéanti : il ne subsistait que ce qui fait sa faiblesse.

» Forcé par ma position, je crus devoir demander la paix, je le pouvais alors de bonne foi, parce qu'elle était *une fortune pour moi*. Plus tard elle n'eût été qu'une ignominie.

» M. Pitt la refusa, et jamais homme d'état n'a fait une plus lourde faute; car ce moment a été le seul où les alliés auraient pu la conclure avec sécurité : car *la France*, en demandant la paix, *se reconnaissait vaincue*; et les peuples se relèvent de tous les revers, *si ce n'est de sentir à leur opprobre*.

» M. Pitt la refusa. Il m'a sauvé une grande faute, et il a étendu l'empire de la révolution sur toute l'Europe. — Empire que ma chute

(1) Bonaparte préférait une constitution muette; les despotes n'aiment pas la discussion.

n'est pas même parvenue à détruire. Il l'aurait borné à la France, s'il avait voulu alors la laisser à elle-même,

» Il me fallut donc faire la guerre : Masséna se défendait dans Gênes : mais les armées de la république n'osaient plus repasser, ni le Rhin, ni les Alpes. Il fallait donc rentrer en Italie et en Allemagne, pour dicter une seconde fois la paix à l'Autriche. Tel était mon plan ; mais je n'avais ni soldats, ni canons, ni fusils.

» J'appelai les conscrits ; je fis forger des armes ; je réveillai le sentiment de l'honneur national, qui n'est jamais qu'assoupi chez les Français. Je ramassai une armée. La moitié ne portait que des habits de paysans. L'Europe riait de mes soldats : elle a payé chèrement ce moment de plaisir.

» On ne pouvait cependant entreprendre ouvertement une campagne avec une telle armée. Il fallait au moins étonner l'ennemi, et profiter de sa surprise. Le général Suchet l'attirait vers les gorges de Nice. Masséna prolongeait jour à jour la défense de Gênes. Je pars : je m'avance vers les Alpes : ma présence, la grandeur de l'entreprise, ranimèrent les soldats. Ils n'avaient pas de souliers, mais ils semblaient tous marcher à l'avant-garde.

» Dans aucun temps de ma vie je n'ai éprouvé de sentiment pareil à celui que je sentis en pénétrant dans les gorges des Alpes. Les échos retentissaient des cris de l'armée. Ils m'annonçaient une victoire incertaine, mais probable. J'allais revoir l'Italie, théâtre de mes premières armes. *Mes canons* gravissaient lentement ces rochers. *Mes premiers grenadiers* atteignirent enfin la cime du St.-Bernard. Ils jetèrent en l'air leurs chapeaux garnis de plumets rouges, en jetant des cris de joie. Les Alpes étaient franchies, et nous débordâmes comme un torrent.

» Le général Lasnes commandait l'avant-garde. Il courut prendre Ivree, Verceil, Pavie, et s'assura du passage du Pô. Toute l'armée le passa sans obstacles.

» Nous étions tous jeunes dans ce temps, soldats et généraux. Nous avions *notre fortune à faire*. Nous comptions les fatigues pour rien ; les dangers pour moins encore. Nous étions insouciants sur tout, si ce n'est sur la gloire, *qui ne s'obtient que sur les champs de bataille*.

» Au bruit de mon arrivée, les Autrichiens manœuvrèrent sur Alexandrie. Accumulés dans cette place, au moment où je parus devant les murs, leurs colonnes vinrent se déployer en avant de la Bormida. Je les fis attaquer. Leur artillerie

était supérieure à la *mienne* ; elle ébranla nos jeunes bataillons. Ils perdirent du terrain. La ligne n'était conservée que par deux bataillons de la garde et par la 45^e. ; mais j'attendais des corps qui marchaient en échelons. La division de Dessaix arrive ; toute la ligne se rallie. Dessaix forme sa colonne d'attaque, et enlève le village de Marengo, où s'appuyait le centre de l'ennemi. Ce grand général fut tué au moment où il décidait une immortelle victoire.

» L'ennemi se jeta sous les remparts d'Alexandrie. Les ponts étaient trop étroits pour le recevoir, une bagarre affreuse s'y passa ; nous prenions des masses d'artillerie et des bataillons entiers. Refoulés au-delà du Tanaro, sans communications, sans retraite, menacés sur leurs derrières par Masséna et par Suchet, n'ayant en front qu'une armée victorieuse, les Autrichiens reçurent la loi. Mélas implora une capitulation ; elle fut inouïe dans les fastes de la guerre : l'Italie entière *me fut restituée*, et l'armée vaincue vint déposer ses armes aux pieds de nos conscrits.

» Ce jour a été le plus beau de ma vie ; car il a été un des plus beaux pour la France. Tout était changé pour elle ; elle allait jouir d'une paix qu'elle avait conquise ; elle s'endormait

comme un lion ; elle allait être heureuse , parce qu'elle était grande.

» Les factions semblaient se taire ; tant d'éclat les étouffait. La Vendée se pacifiait ; les jacobins étaient forcés de me remercier de ma victoire , car elle était à leur profit. Je n'avais plus de rivaux.

» Le danger commun, et l'enthousiasme public avaient *allié momentanément les partis*. La sécurité les divisa. Partout où il n'y a pas un centre de pouvoir incontestable , il se trouve des hommes qui espèrent l'attirer à eux. C'est ce qui arriva au mien. *Mon autorité n'était qu'une magistrature temporaire ; elle n'était donc pas inébranlable*. Les gens qui avaient de la vanité et se croyaient du talent , commencèrent une campagne contre moi. *Ils choisirent le tribunat pour leur place d'armes. Là ils se mirent à m'attaquer sous le nom de pouvoir exécutif (1)*.

» Si j'avais cédé à leurs déclarations , c'en était fait de l'état. Il avait trop d'ennemis pour diviser ses forces , et perdre son temps en paroles. On venait d'en faire une rude épreuve ; mais elle

(1) Bonaparte a toujours fait de l'obéissance passive le principe de son gouvernement. C'était une suite de son ignorance et de ses habitudes militaires:

n'avait pas suffi pour faire taire *cette espèce d'hommes qui préfèrent les intérêts de leur vanité à ceux de leur patrie*. Ils s'amuserent, pour faire leur popularité, à *refuser les impôts, à décrier le gouvernement, à entraver sa marche, ainsi que le recrutement des troupes* (1).

» Avec ces manières là nous aurions été en quinze jours la proie de l'ennemi. Nous n'étions pas encore de force à le hasarder. *Mon pouvoir était trop neuf pour être invulnérable; le consulat allait finir comme le directoire, si je n'avais pas détruit cette opposition par un coup d'état. Je renvoyai les tribuns factieux. On appela cela éliminer; le mot fit fortune* (2).

» Ce petit événement, qu'on a sûrement oublié aujourd'hui, changea la constitution de la France, *parce qu'il me fit rompre avec la république; car il n'y en avait plus, du moment que la représentation nationale n'était plus sacrée.*

» Ce changement était forcé dans la situation où je trouvais la France vis-à-vis de l'Europe et d'elle-même. La révolution avait des ennemis

(1) Le sénat *conservateur* ne fit rien de tout cela; on sait ce qui en est résulté.

(2) Il renvoya les tribuns qui avaient du caractère et des talens, pour ne conserver que des complaisans, dont il fit plus tard des *sénateurs*.

trop acharnés au dedans et au dehors , pour qu'elle ne fût pas forcée d'adopter *une forme dictatoriale*, comme toutes les républiques dans les momens de danger. Les autorités à contre-poids ne sont bonnes qu'en temps de paix. Il fallait renforcer au contraire celle qu'on m'avait confiée chaque fois qu'elle avait couru un danger , afin de prévenir les rechutes.

» J'aurais peut-être mieux fait d'obtenir franchement cette *dictature*, puisqu'on m'accusait d'y aspirer. Chacun aurait jugé de ce qu'on appelait mon ambition : cela aurait, je crois, mieux valu ; car les monstres sont plus gros de loin que de près. La dictature aurait eu l'avantage de ne rien présager pour l'avenir ; de laisser les opinions dans leur entier, et d'intimider l'ennemi, en lui montrant la résolution de la France.

» Mais je m'apercevais que cette autorité venait d'elle-même se placer dans mes mains. Je n'avais donc pas besoin de la recevoir officiellement. Elle s'exerçait de *fait* et non de *droit*. Elle suffisait pour passer la crise, et sauver la France et la révolution.

» Ma tâche était donc de terminer cette révolution, en lui donnant un caractère *légal*, afin qu'elle pût être *reconnue et légitimée* par le droit public de l'Europe. Toutes les révolutions ont

passé par les mêmes combats. La nôtre ne pouvait pas en être exempte ; mais elle devait, à son tour , prendre son *droit de bourgeoisie*.

» Je savais qu'avant de le proposer , il fallait en arrêter les principes , en consolider la législation , et en détruire les excès. Je me crus assez fort pour y réussir , et je ne me trompai pas.

» Le principe de la révolution était l'*extinction des castes* , c'est-à-dire l'*égalité* : je l'ai respecté (1). La législation devait en régler les principes. J'ai fait des lois dans cet esprit. Les excès se montraient dans l'existence des factions. Je n'en ai tenu compte , et elles ont disparu. Ils se montraient dans la destruction du culte ; je l'ai rétabli. Dans l'existence des émigrés , je les ai rappelés. Dans le désordre général de l'administration , je l'ai réglée. Dans la ruine des finances , je les ai restaurées. Dans l'absence d'une autorité capable *de contenir la France* , je lui ai donné *cette autorité* , en prenant les rênes de l'état.

» Peu d'hommes ont fait autant de choses que j'en ai fait alors en aussi peu de temps. L'histoire dira un jour ce qu'était la France à mon

(1) Que signifiaient donc le rétablissement de la noblesse, et la création des majorats ?

avènement, et ce qu'elle était quand elle a donné la loi à l'Europe (1).

» Je n'ai pas eu besoin d'employer un pouvoir arbitraire, pour accomplir ces immenses travaux : On ne m'en aurait peut-être pas refusé l'exercice ; mais je n'en aurais pas voulu, parce que j'ai toujours détesté l'arbitraire en tout. J'aimais l'ordre et les lois (2). J'en ai fait beaucoup : je les ai faites sévères et précises, mais justes ; parce qu'une loi qui ne connaît point d'exception *est toujours juste*. Je les ai fait observer rigoureusement, parce que c'est le devoir du trône ; mais je les ai respectées. Elles me survivront : c'est la récompense de mes travaux.

» Tout semblait marcher à souhait. L'état se recréait ; l'ordre s'y rétablissait. Je m'en occupais avec ardeur : mais je sentais qu'il manquait une chose à tout ce système. — C'était du *définitif*.

» Quel que fût mon désir de faire à la révolution un établissement stable, je voyais clairement que je ne pourrais y parvenir qu'après avoir vaincu de grandes résistances : car il y avait antipathie nécessaire entre les anciens et les nouveaux ré-

(1) Elle dira aussi ce qu'elle a été, quand les Anglais, les Russes et les Prussiens ont pris possession de Paris.

(2) Nous verrons plus tard qu'il n'a régné que par la violence et l'arbitraire.

gimes. Ils formaient deux masses dont les intérêts étaient précisément en sens inverse. Tous les gouvernemens qui subsistaient encore en vertu de l'ancien droit public, se voyaient exposés par les principes de la révolution, et celle-ci n'avait de garantie qu'en traitant avec l'ennemi, ou qu'en l'écrasant, s'il refusait de la reconnaître.

» Cette lutte devait décider en dernier ressort du renouvellement de l'ordre social de l'Europe. J'étais à la tête de la *grande faction* qui voulait anéantir le système sur lequel roulait le monde depuis la chute des Romains. Comme tel, j'étais en butte à la haine de tout ce qui avait intérêt à conserver cette rouille gothique. Un caractère moins entier que le mien aurait pu louvoyer pour laisser une partie de cette question à décider au temps.

» Mais dès que j'eus vu le fond du cœur de ces deux factions; dès que j'eus vu qu'elles partageaient le monde, comme au temps de la réformation, je compris que *tout pacte était impossible entre elles, parce que leurs intérêts se froissaient trop*. Je compris que plus on abrégait la crise, mieux les peuples s'en trouveraient. Il fallait avoir pour nous la moitié plus un de l'Europe, pour que la balance penchât de notre côté. Je ne pouvais disposer de ce

poids qu'en vertu de la loi du plus fort, parce que c'est la seule qui ait cours entre les peuples. Il fallait donc que je fusse le plus fort de toute nécessité, car je n'étais pas seulement chargé de gouverner la France, mais *de lui soumettre le monde* : sans quoi *le monde l'aurait anéantie.*

» *Je n'ai jamais eu de choix dans les partis que j'ai pris : ils ont toujours été commandés par les événemens* ; parce que le danger était toujours éminent, et le 31 mars a prouvé à quel point il était à redouter, et s'il était facile de faire vivre en paix les vieux et les nouveaux régimes.

» Il m'était donc aisé de prévoir que, tant qu'il y aurait parité de forces entre ces deux systèmes, il y aurait entre eux guerre ouverte ou secrète. Les paix qu'ils signeraient ne pourraient être que des haltes pour respirer. Il fallait donc que la France, comme le chef-lieu de la révolution, se tint en mesure de résister à la tempête. Il fallait donc qu'il y eût unité dans le gouvernement, pour qu'il pût être fort ; union dans la nation, pour que tous ses moyens tendissent au même but ; et confiance dans le peuple, pour qu'il consentît aux sacrifices nécessaires pour assurer sa conquête.

Or tout était précaire dans le système du con-

sulat , parce que rien n'y était à sa véritable place. Il y existait une *république de nom* ; une *souveraineté de fait* ; une *représentation nationale faible* ; un *pouvoir exécutif fort* ; des *autorités soumises* , et une *armée prépondérante*.

» Rien ne marche dans un système politique où les mots jurent avec les choses. Le gouvernement se décrie par le mensonge perpétuel dont il fait usage. Il tombe dans le mépris qu'inspire tout ce qui est faux et faible. On ne peut plus d'ailleurs ruser en politique : les peuples *en savent trop long* : les gazettes en disent trop.

» Il n'y a plus qu'un secret pour mener le monde ; *c'est d'être fort* ; parce qu'il n'y a dans la force ni erreur , ni illusion : *c'est le vrai mis à nu* (1).

» Je sentais la faiblesse de ma position , le ridicule de mon consulat. Il fallait établir quelque chose de solide , pour servir de point d'appui à la révolution. Je fus nommé consul à vie. C'était une suzeraineté viagère ; insuffisante en elle-même , puisqu'elle plaçait une date dans l'ave-

(1) Voilà l'homme qui venait encore en 1815 proclamer la *liberté et l'égalité* , et qui convoquait la nation *en champ de Mars* , pour y jouer , en costume de comédien , une mauvaise farce de théâtre.

mir , et que rien ne gâte la confiance comme la prévoyance d'un changement. Mais elle était passable pour le moment où elle fut établie.

» Dans l'intervalle que m'avait laissé la trêve d'Amiens , j'avais hasardé une expédition imprudente qu'on m'a reproché et avec raison ; elle ne valait rien en soi.

» J'avais essayé de reprendre Saint-Domingue. J'avais de bons motifs pour le tenter. Les alliés haïssaient trop la France pour qu'elle osât rester dans l'inaction pendant la paix. *Il fallait donner une pâture à la curiosité des oisifs.* Il fallait tenir constamment l'armée en mouvement pour l'empêcher de s'endormir. Enfin , j'étais bien aise d'essayer les marins.

» Du reste , l'expédition a été mal conduite. Partout où je n'ai pas été , *les choses ont été mal* (1). Cela revenait d'ailleurs assez au même. Car il était facile de voir que le ministère anglais allait rompre la trêve ; et si nous avions reconquis Saint-Domingue , ce n'aurait été que pour eux.

» Chaque jour augmentait ma sécurité, lorsque l'événement du 3 nivose m'apprit que j'étais sur

(1) On dirait que Bonaparte n'a été ni en Égypte, ni en Espagne , ni en Russie , ni à Leipsick , ni à Waterloo.

un volcan. Cette conspiration fut imprévue : c'est la seule que la police n'ait pas déjouée d'avance. Elle n'avait pas de confidens; c'est pourquoi elle a réussi.

» J'échappai par un miracle. L'intérêt qu'on me témoigna me dédommagea amplement. On avait mal choisi le moment pour conspirer. *Rien n'était prêt en France pour les Bourbons* (1).

» On chercha les coupables. Je le dis avec vérité; je n'en accusai que les Brutus du coin. En fait de crimes, on était toujours disposé à leur en faire honneur. Je fus très-étonné lorsque la suite des enquêtes vint à prouver que c'était aux royalistes que les gens de la rue Saint-Nicaise avaient l'obligation d'être sautés en l'air (2).

» Je croyais les royalistes honnêtes gens, *parce qu'il nous accusaient de ne pas l'être* (3). Je les croyais sur-tout très-incapables de l'audace et de la scélératresse que suppose un tel projet : au reste, il n'appartenait qu'à un petit nombre de voleurs de diligences : espèce qui était prônée, mais peu considérée dans le parti.

(1) Que fallait-il donc pour qu'il y eût quelque chose de prêt ?

(2) Voilà un bon sujet de plaisanterie.

(3) Une telle accusation, en effet, ne pouvait guère être faite que par des honnêtes gens.

» Les royalistes, tout-à-fait oubliés depuis la pacification de la Vendée, reparaissaient ainsi sur l'horizon politique. C'était une conséquence naturelle de l'accroissement de mon autorité. *Je refaisais la royauté.* C'était chasser sur leurs terres.

» Ils ne se doutaient pas que ma monarchie n'avait point de rapport à la leur. La mienne était *toute dans les faits* ; la leur, toute dans les droits. La leur n'était fondée que sur les habitudes ; la mienne s'en passait ; elle marchait en ligne avec le génie du siècle. La leur tirait à la corde pour le retenir.

» Les républicains s'effrayaient de la hauteur où me portaient les circonstances : ils se défiaient de l'usage que j'allais faire de ce pouvoir. Ils redoutaient que je ne remontasse une vieille royauté à l'aide de mon armée. Les royalistes fomentaient ce bruit, et se plaisaient à me présenter comme *un singe des anciens monarques* : d'autres royalistes, plus adroits, répandaient sourdement que je m'étais enthousiasmé du rôle de Monck, et que je ne prenais la peine de restaurer le pouvoir que pour en faire hommage aux Bourbons, lorsqu'il serait en état de leur être offert.

» Les têtes médiocres, qui ne mesureraient pas
Cens. Europ. — Tom. III. 4.

ma force , ajoutaient foi à ces bruits. Ils accréditaient le parti royaliste , et me décriaient dans le peuple et dans l'armée ; car ils commençaient à douter de mon attachement à leur cause. Je ne pouvais pas laisser courir une telle opinion , parce qu'elle tendait à nous désunir. *Il fallait à tout prix détromper la France , les royalistes et l'Europe* , afin qu'ils sussent tous à quoi s'en tenir *avec moi*. Une persécution de détails contre des propos , ne produit jamais qu'un mauvais effet , parce qu'elle n'attaque pas le mal à sa racine. D'ailleurs ce moyen est devenu impossible , dans ce siècle de sollicitation , où l'exil d'une femme remua toute la France.

» Il s'offrit malheureusement à moi , dans ce moment décisif , un de ces coups du hasard qui détruisent les meilleures résolutions. La police découvrit de petites menées royalistes , dont le foyer était au-delà du Rhin. Une tête auguste s'y trouvait impliquée. *Toutes les circonstances de cet événement cadraient d'une manière incroyable avec celles qui me portaient à tenter un coup d'état. La perte du duc d'Enghien décidait la question qui agitait la France. Elle décidait de moi sans retour. Je l'ordonnai.*

» Un homme de beaucoup d'esprit , et qui doit s'y connaître , a dit de cet attentat que

c'était plus qu'un crime, que c'était une faute. N'en déplaise à ce personnage, c'était un crime, et ce n'était pas une faute. Je sais fort bien la valeur des mots. Le délit de ce malheureux prince se bornait à de misérables intrigues avec quelques vieilles baronnes de Strasbourg. Il jouait son jeu : ces intrigues étaient surveillées ; elles ne menaçaient ni la sûreté de la France ni la mienne. Il a péri victime de la politique, et d'un concours inoui de circonstances (1).

» Sa mort n'était pas une faute, car toutes les conséquences que j'avais prévues sont arrivées.

» La guerre avait recommencé avec l'Angleterre, parce qu'il ne lui est plus possible de rester long-temps en paix. Le territoire de l'Angleterre est devenu trop petit pour sa population ; il lui faut pour vivre le monopole des quatre parties du monde ; la guerre procure seul ce monopole aux Anglais, parce qu'elle lui vaut le droit de détruire sur mer. C'est sa sauve-garde.

» Cette guerre était paresseuse, faute de ter-

(1) La France n'était pas une réunion de scélérats, pour qu'il fût impossible de se lier à elle autrement que par un crime. Quelle idée peut-on se faire d'un homme qui s' imagine qu'il inspire de la sécurité à une nation en se montrant capable des plus grands forfaits ! Pour avoir une telle pensée, il faut n'avoir vu dans le monde que des brigands.

rain pour se battre. L'Angleterre était obligée d'en louer sur le continent ; mais il fallait donner le temps à la moisson de croître. L'Autriche avait reçu de si grandes leçons, que les ministres n'osaient proposer la guerre de sitôt, quelque envie qu'ils eussent de gagner leur argent. La Prusse s'engraissait de sa neutralité ; la Russie avait fait en Suisse une fatale expérience de la guerre. L'Italie et l'Espagne étaient entrées, à peu de chose près, dans mon système ; le continent faisait halte.

» — *Faute de mieux*, je mis en avant un projet de descente en Angleterre. *Je n'ai jamais pensé à le réaliser*, car il aurait échoué, non que le matériel du débarquement ne fût possible, mais la retraite ne l'était pas. Il n'y a pas un Anglais qui ne se fût armé pour sauver l'honneur de son pays, et l'armée française, laissée sans secours à leur merci, aurait fini par périr ou capituler. J'avais pu faire cet essai en Egypte, mais à Londres, c'était jouer trop gros jeu. — Comme la menace ne me coûtait rien, puisque je ne savais que faire de mes troupes, il valait autant les tenir en garnison sur les côtes qu'ailleurs ; ce seul appareil a obligé l'Angleterre à se mettre sur un pied de défense ruineux : c'était autant de gagné.

» En revanche, on organisa une conspiration contre moi. Je peux faire honneur de celle-ci aux princes émigrés ; car elle était vraiment royale. On avait mis en mouvement une armée de conspirateurs ; aussi nous en fûmes informés dans les vingt-quatre heures, tant les confidences allaient bon train (1).

» Comme je voulais cependant faire punir des hommes qui ne cherchaient qu'à renverser l'état (ce qui est contre les lois divines et humaines), je fus obligé d'attendre, pour les faire arrêter, qu'on eût rassemblé contre eux des preuves irrécusables.

» Pichegru était à la tête de cette machination : cet homme, qui avait plus de bravoure que de talent, avait voulu jouer le rôle de Monck ; il allait à sa taille. — Ces projets m'inquiétaient peu, parce que je connaissais leur portée, et que l'opinion publique ne les favorisait pas. Les royalistes m'auraient assassiné, qu'ils n'en auraient pas été plus avancés. Chaque chose a son temps.

(1) Il résulte de mémoires manuscrits que nous avons sous les yeux, et de l'authenticité desquels nous ne pouvons pas douter, que la conspiration dont il s'agit ici avait été tramée par le ministère anglais. A cet égard Bonaparte est tombé dans l'erreur.

» J'appris bientôt que Moreau trempait dans cette affaire. Ceci devenait plus délicat, parce qu'il avait une popularité colossale. Il était clair qu'on devait le gagner. Il avait trop de réputation pour que nous fussions bons voisins. Je ne pouvais être tout, et lui rien. Il fallait trouver une manière honnête de nous séparer. Il la trouva.

» On a beaucoup dit que j'étais jaloux de lui : je l'étais fort peu, mais il l'était beaucoup de moi, et il y avait de quoi. Je l'estimais, parce que *c'était un bon militaire*. Il avait pour amis tous ceux qui ne m'aimaient pas, c'est-à-dire, *beaucoup de gens*. Ils en auraient fait un héros, s'il avait péri. Je n'en voulais faire que ce qu'il était ; c'est-à-dire, *un homme nul*. J'ai réussi : l'absence l'a perdu, ses amis l'ont oublié, et on n'y a plus songé.

» Les autres coupables exigeaient moins de ménagemens. C'étaient tous les vieux habitués de conspiration dont il fallait purger pour tout-à-fait la France. Nous y avons réussi, car il n'en a plus reparu dès-lors.

» Je fus accablé de sollicitation, toutes les femmes et les enfans de Paris étaient en l'air. On demandait la grâce de tout le monde. J'eus la faiblesse d'envoyer quelques coupables dans des

prisons d'état, au lieu d'en laisser faire justice..

» *Je me reproche même aujourd'hui cette espèce d'indulgence, parce qu'elle n'est dans un souverain qu'une faiblesse coupable. Il n'a qu'un seul devoir à remplir vis-à-vis de l'état, celui d'y faire observer les lois. Toute transaction avec le crime devient un crime de la part du trône. Le droit de grâce ne doit jamais s'exercer envers les coupables, il faut le réserver pour les cas malheureux que la conscience absout, quand la loi les condamne.*

» Pichegru fut trouvé étranglé dans son lit. On ne manqua pas de dire que c'était par mes ordres. Je fus totalement étranger à cet événement. Je ne sais pas même pourquoi j'aurais soustrait ce criminel à son jugement; il ne valait pas mieux que les autres, et *j'avais un tribunal pour le juger, et des soldats pour le fusiller.* Je n'ai jamais rien fait d'inutile dans ma vie (1)..

» Mon autorité s'accrut, parce qu'on l'avait menacée. *Il n'y avait rien de prêt en France pour une contre-révolution.* Elle ne voyait dans les menées des royalistes qu'un moyen de lui apporter l'anarchie et la guerre civile. Elle voulait

(1) On assure qu'il était dépositaire de quelques secrets importants dont Bonaparte craignait la révélation.

s'en préserver à tout prix, et se rapprochait de moi, parce que je promettais de l'en garantir. Elle voulait dormir à l'abri de mon épée. Le vœu public (l'histoire ne me démentira pas), *le vœu public m'appelait à régner sur la France* (1).

» La forme républicaine ne pouvait plus durer, parce qu'on ne fait pas des républiques avec de vieilles monarchies. Ce que voulait la France, c'était sa grandeur. Pour en soutenir l'édifice, il fallait anéantir les factions, consolider l'œuvre de la révolution, et fixer sans retour les limites de l'état. *Seul, je promettais à la France de remplir ces conditions. La France voulait que je régnasse sur elle.*

» Je ne pouvais pas devenir roi. C'était un titre usé. Il portait avec lui des idées reçues. Mon titre devait être nouveau comme la nature de mon pouvoir. Je n'étais pas l'héritier des Bourbons. Il fallait être beaucoup plus pour s'asseoir sur leur trône. Je pris le nom d'empereur, parce qu'il était plus grand et *moins défini* (2).

» Jamais révolution ne fut aussi douce que

(1) L'histoire démentira cette assertion.

(2) Il se prêtait beaucoup mieux à l'arbitraire, et était beaucoup plus convenable à un gouvernement qui n'avait pour appui que des courtisans et des baïonnettes.

celle qui renversa cette république pour laquelle on avait répandu tant de sang. C'est qu'on maintenait la chose ; le mot seul était changé. *C'est pourquoi les républicains n'ont pas redouté l'empire.*

» D'ailleurs, les révolutions qui ne déplacent pas les intérêts sont toujours douces :

» La révolution était enfin terminée. Elle devenait inébranlable, sous une dynastie permanente. La république n'avait satisfait que des opinions ; l'empire garantissait les intérêts avec les opinions.

» Ces intérêts étaient ceux de l'immense majorité, parce qu'avant tout, les institutions de l'empire garantissaient l'égalité. La démocratie y existait de fait et de droit. La liberté seule y avait été restreinte, parce qu'elle ne vaut rien pour les temps de crise. Mais la liberté n'est à l'usage que de la classe éclairée de la nation : l'égalité sert à tout le monde. *C'est pourquoi mon pouvoir est resté populaire, même dans les revers qui ont écrasé la France (1).*

» Mon autorité ne reposait pas, comme dans

(1) Ceci nous explique pourquoi Bonaparte a toujours eu une haine invincible pour la classe éclairée, et pourquoi il a cherché un appui dans la classe ignorante. Ce n'est pas sans raison qu'on l'a nommé *Robespierre à cheval*.

les vieilles monarchies, sur un échafaudage de castes et de corps intermédiaires, elle était immédiate, et n'avait d'appui que dans elle-même, car il n'y avait dans l'empire que la nation et moi. Mais dans cette nation tous étaient également appelés aux fonctions publiques. Le point de départ n'était un obstacle pour personne. *Le mouvement ascendant était universel dans l'état. Ce mouvement a fait ma force* (1).

» Je n'ai pas inventé ce système : il est sorti des ruines de la Bastille. Il n'est que le résultat de la civilisation et des mœurs que le temps a données à l'Europe. On essaiera en vain de le détruire ; il se maintiendra par la force des choses, parce que le fait finit toujours par se placer là où est la force. Or, la force n'était plus dans la noblesse, depuis qu'elle avait permis au tiers-état de porter les armes, et qu'elle n'avait plus voulu être la seule milice de l'état.

(1) Voilà le secret de tous les tyrans. Ils établissent sur la partie la plus industrielle des peuples des impôts énormes ; ils découragent les hommes employés à des travaux utiles ; ils appellent ensuite autour d'eux tous les fainéans ou les ambitieux qu'ils ont faits, et leur partagent les tributs qu'ils lèvent sur les hommes laborieux. Plus un tyran peut salarier de satellites, plus il a de force pour opprimer.

» La force n'était plus dans le clergé, depuis que le monde était devenu protestant en devenant raisonneur. La force n'était plus dans les gouvernemens, précisément parce que la noblesse et le clergé n'étaient plus en état de remplir leurs fonctions ; c'est-à-dire d'appuyer le trône. La force n'était plus dans les routines et les préjugés, depuis qu'on y avait démontré aux peuples qu'il n'y avait ni routines ni préjugés.

» Il y avait dissolution dans le corps social long-temps avant la révolution, parce qu'il n'y avait plus de rapports entre les mots et les choses. La chute des préjugés avait mis à nu la source des pouvoirs. On avait découvert leur faiblesse. Ils sont tombés en effet à la première attaque.

» Il fallait donc refaire l'autorité sur un autre plan. Il fallait qu'elle se passât du cortège des habitudes et des préjugés : il fallait qu'elle se passât de cet aveuglement qu'on appelle la foi. Elle n'avait hérité d'aucuns droits ; *il fallait donc qu'elle fût en entier dans le fait ; c'est-à-dire dans la force* (1).

(1) Lorsque l'organisation d'un gouvernement n'est pas en harmonie avec les moyens de subsistance d'un

» Je ne montais pas ainsi sur le trône comme un héritier des anciennes dynasties, pour m'y asseoir mollement sous les prestiges des habitudes et des illusions, mais pour affermir *les institutions que le peuple voulait*, pour mettre les lois en accord avec les mœurs et pour rendre la France redoutable, afin de maintenir son indépendance.

» On ne tarda pas à m'en fournir l'occasion. L'Angleterre était fatiguée par le séjour de mes troupes sur les côtes. Elle voulait s'en débarrasser à tout prix, et cherchait, la bourse à la main, des alliés sur le continent. Elle devait en trouver.

» Les anciennes dynasties étaient effrayées de me voir sur le trône (1). Quelques politesses que nous nous fissions, elles voyaient bien que je n'étais pas un des leurs, car je ne régnais qu'en vertu d'un système qui détruisait l'autel que le temps leur avait élevé. *J'étais à moi seul une révolution. L'empire les menaçait comme la*

peuple, ceux qui gouvernent ne peuvent en effet se soutenir que par la force militaire, c'est-à-dire par l'oppression. Nous avons prouvé cela dans le volume précédent.

(1) Elles étaient bien moins effrayées du système qui avait relevé le trône, que du caractère de l'individu qui l'occupait.

république (1). Niles le redoutaient davantage, parce qu'il était plus robuste.

» Il était donc de leur politique de *m'attaquer* le plutôt possible ; c'est-à-dire avant que *j'eusse pris toutes mes forces*.

» Les chances de la lutte qui allait s'ouvrir, étaient d'un grand intérêt pour *moi*. Elles allaient m'apprendre la mesure de la haine *qu'on me portait*. Elles allaient m'apprendre à distinguer ceux des souverains que la crainte déciderait à s'associer au système de l'empire, d'avec ceux qui périraient plutôt que de transiger avec lui.

» Cette lutte devait amener de nouvelles combinaisons politiques en Europe. *Je devais succomber, ou en devenir l'arbitre*.

» Je venais de réunir le Piémont à la France, parce qu'il fallait que la Lombardie s'appuyât à l'empire. On cria à l'ambition : on prépara la lice pour le combat. Cette réunion lui servit de signal.

» La bataille devait être rude. Les Autrichiens rassemblaient toutes leurs forces, et les Russes étaient décidés à y réunir les leurs.

(1) Comment l'empire aurait-il pu les menacer, si celui qui en était le chef n'avait pas été un conquérant ?

» Le jeune Alexandre venait de monter sur le trône. Comme les enfans aiment à faire le contraire de leurs parens , il me déclara la guerre , parce que son père avait fait la paix. Car nous n'avions rien encore à démêler avec les Russes , *leur tour n'était pas venu* (1) , mais les femmes et les courtisans l'avaient décidé ainsi. Ils ne croyaient faire qu'une chose de bon goût , parce que je n'étais pas à la mode dans le beau monde ; et ils commençaient , sans le savoir , le système auquel la Russie devra sa grandeur.

» La coalition n'a jamais ouvert la campagne plus mal-adroitement. Les Autrichiens s'imaginèrent de me surprendre. Cette prétention ne leur réussit pas.

» Ils inondèrent la Bavière sans attendre l'arrivée des Russes. Ils s'en vinrent , à marche forcée , sur le Rhin. Mes colonnes avaient quitté le camp de Boulogne , et traversaient la France. Nous passâmes le Rhin à Strasbourg. Mon avant-garde rencontra les Autrichiens à Ulm et les culbuta. Je marchai sur Vienne à tour de route. J'y entrai sans obstacle. Un général autrichien oublia de couper les ponts du Danube. Je passai la rivière. Je l'aurais passée également , mais j'en arrivai plus vite en Moravie.

(1) Leur tour devait donc arriver.

» Les Russes débouchaient seulement. Les débris autrichiens coururent se réfugier sous leurs drapeaux. L'ennemi voulut tenir à Austerlitz ; il fut battu. Les Russes se retirèrent en bon ordre , et me laissèrent l'empire d'Autriche.

» L'empereur François me demanda une entrevue : *je la donnai dans un fossé*. Il me demanda la paix , je l'accordai ; car qu'aurais-je fait de son pays. Il n'était pas moulé pour la révolution. Mais , pour diminuer ses forces , je demandai Venise pour la Lombardie , et le Tyrol pour la Bavière , afin de renforcer au moins *mes amis* aux dépens de *mes ennemis*. C'était bien le moins.

» Ce n'était pas le moment de disputer ; la paix fut signée. Je la fis proposer en même temps aux Russes. Alexandre la refusa.

» Ce refus était noble ; car , en acceptant la paix , il acceptait l'humiliation des Autrichiens.

» En refusant , il montra de la fermeté dans les revers et de la confiance dans la fortune : ce refus m'apprit que *le sort du monde dépendrait de nous deux*.

» La campagne recommença. Je suivis la retraite des Russes. J'arivai en Pologne. Un nouveau théâtre s'ouvrait à nos armes. J'allai voir cette vieille terre de l'anarchie et de la liberté , cour-

béc sous un joug étranger ; les Polonais attendaient ma venue pour le secouer.

» J'ai négligé *le parti que je pouvais tirer des Polonais* (1), et c'est la plus grande faute de mon règne. Je savais cependant qu'il était essentiel de relever ce pays, pour en faire une barrière à la Russie et un contre-poids à l'Autriche ; mais les circonstances ne furent pas assez heureuses à cette époque pour réaliser ce plan.

» D'ailleurs *les Polonais m'ont paru peu propres à remplir mes vues*. C'est un peuple passionné et léger. Tout se fait chez eux par fantaisie et rien par système. Leur enthousiasme est violent ; mais ils ne savent ni le régler ni le perpétuer. Cette nation porte sa ruine dans son caractère.

» Peut-être qu'en donnant aux Polonais un plan, un système et un point d'appui, ils auraient pu se former avec le temps.

» Quoique mon caractère ne m'ait jamais porté à faire les choses à demi, je n'ai cependant fait que cela en Pologne, et je m'en suis mal trouvé. Je m'avançai au cœur de l'hiver vers les pays

(1) Remarquez que c'est toujours de *lui* qu'il s'agit, les peuples pour lesquels il semble travailler ne sont jamais dans ses mains que des instrumens.

du nord. Le climat n'inspirait aucune défiance au soldat. Son moral était excellent. J'avais à combattre une armée maîtresse de son terrain et de son climat. Elle m'attendait sur les frontières de la Russie. J'allai l'y chercher, parce qu'il ne fallait pas laisser languir mes troupes dans de mauvais cantonnemens. Je rencontrai l'ennemi à Eylau : l'affaire fut meurtrière et indécise.

» Si les Russes nous avaient attaqués le lendemain, nous aurions été battus ; mais leurs généraux n'ont heureusement pas de ces inspirations. Ils me donnaient le temps de les attaquer à Friedland. La victoire y fut moins douteuse.—Alexandre s'était vaillamment défendu ; il me proposa la paix. Elle était honorable pour les deux nations, car elles s'étaient mesurées avec une égale bravoure. La paix fut signée à Tilsit : elle le fut de bonne foi ; j'en atteste le czar lui-même.

» Telle fut l'issue des premiers efforts de la coalition contre l'empire que je venais de fonder. Elle éleva la gloire de nos armées ; mais elle laissa la question indécise entre *l'Europe et moi* (1),

(1) Ce n'était pas entre *l'Europe* et la *France*, mais entre *l'Europe* et *lui* ; c'est donc uniquement à cause de *lui* que la France a été sacrifiée.

car nos ennemis n'avaient été qu'humiliés : ils n'étaient ni détruits ni changés. Nous nous retrouvions au même point , et , en signant la paix , je prévis une nouvelle guerre.

» Elles étaient inévitables , tant que le sort de la guerre n'amènerait pas de nouvelles combinaisons , et tant que l'Angleterre aurait un intérêt personnel à les prolonger.

» Il fallait donc profiter du repos passager que je venais de rendre au continent , *pour élargir la base de l'empire* , afin de la rendre plus solide pour les attaques à venir. Le trône était héréditaire dans ma famille : elle commençait ainsi une dynastie nouvelle , que le temps devait consacrer , comme il a légitimé toutes les autres ; car depuis Charlemagne , aucune couronne n'avait été donnée avec autant de solennité. Je l'avais reçue *du vœu des peuples* et de la sanction de l'église : ma famille , appelée à régner , *ne devait pas rester mêlée dans les rangs de la société ; ç'eût été un contre-sens* (1).

» J'étais riche en conquêtes. Il fallait hier in-

(1) Il fallait donc faire de tous les Bonaparte autant de souverains. Où en serait le monde si tous les rois faisaient le même raisonnement pour les membres de leur famille ?

timement ces états au système de l'empire, afin d'accroître sa prépondérance. Il n'y a pas d'autres liens entre les peuples que ceux des intérêts qu'ils mettent en commun. Il fallait donc établir une entière communauté d'intérêts entre nous et les pays conquis. Il ne s'agissait pour cela que de changer leur ancien ordre social pour leur donner le nôtre, *en mettant à la tête de ces nouvelles institutions des souverains intéressés à les maintenir* (1).

Je remplissais ces conditions en plaçant ma famille sur les trônes vacans.

» La Lombardie était le plus essentiel de ces états, parce qu'elle devait être continuellement exposée aux regrets de la maison d'Autriche. Je ne voulus pas lui donner le plaisir de mettre un de mes frères sur ce trône. J'étais *seul* capable de porter la couronne de fer, et je la mis sur ma tête.

» Je donnai par-là plus de confiance aux Lombards, parce que je faisais *ma propre affaire* de la leur.

» Ce nouvel état prit le nom de royaume d'Ita-

(1) Ne dirait-on pas qu'il suffit d'aller, à l'aide des baïonnettes, planter un mannequin au milieu d'un peuple, pour changer la nature de ses intérêts ?

He , parce que ce titre était plus grand , et parlait davantage à l'imagination des Italiens.

» Le trône de Naples était vacant. La reine Caroline , après avoir inondé de sang le pavé de Naples , et livré son royaume aux Anglais , en avait été chassée de nouveau. Il fallait un *maître à ce malheureux pays* , pour le sauver de l'anarchie et des vengeances. Un de mes frères monta sur ce trône.

» La Hollande avait perdu depuis long-temps l'énergie qui fait les républiques. Elle n'avait plus la force de jouer ce rôle. Elle en avait donné la preuve lors du débarquement de 99. Je ne devais pas soupçonner qu'elle regrettât la maison d'Orange , à la manière dont elle l'avait traitée. La Hollande *semblait donc avoir besoin d'un souverain ; je lui donnai un autre de mes frères.*

» Le cadet *était assez jeune pour attendre : le quatrième n'aimait pas à régner ; il s'était sauvé pour s'y soustraire.*

» Il ne resta en république que celle des Suisses. *Il ne valait pas la peine de changer des formes auxquelles ils étaient accoutumés. Mon autorité dans ce pays s'est bornée à les empêcher de s'égorger entre eux. Ils ne m'en*

ont pas témoigné une grande reconnaissance (1).

» En formant ainsi des états alliés de la France, et dépendans de l'empire, je dus en même temps réunir à la mère-patrie d'autres portions de territoire, afin de conserver sa prépondérance sur tout le système (2).

» C'est dans ce but que j'avais réuni le Piémont à la France, et non pas à l'Italie. J'y réunis de même Gènes et Parme. Ces réunions ne valaient rien en elles-mêmes, car j'aurais fait de ces peuples de bons Italiens. Je n'en ai fait que de médiocres Français. Mais l'empire se composait, non-seulement de la France, mais *des états de la famille* et des alliés étrangers. Il était essentiel de conserver la proportion entre ces trois élémens. Chaque alliance emportait avec elle une nouvelle réunion. Le public, à chaque fois,

(1) L'Europe s'est trouvé heureuse qu'un des frères de Bonaparte ait été *assez jeune pour attendre*; qu'un autre *n'ait pas aimé à régner*, et que la république des Suisses *n'ait pas valu la peine d'être détruite*. Si ces hautes considérations n'avaient pas existé, qui peut savoir le nombre d'hommes qu'on eût égorgé pour donner des trônes à Jérôme et à Lucien, ou pour détruire la république des Suisses ?

(2) On ne voit ici que du galimatias; mais il ne serait pas étonnant que quelques politiques y trouvassent du génie.

criait à l'ambition. Mon ambition n'a jamais consisté à posséder quelques lieues carrées de plus ou de moins, *mais à faire triompher ma cause* (1).

» Or, cette cause ne consistait pas seulement dans les opinions, mais dans le poids que chaque parti pouvait mettre dans la balance, et les lieues carrées pèsent dans le bassin, parce que le monde ne se compose que de cela.

» J'augmentai ainsi la masse des forces que je faisais mouvoir. Il ne fallait ni talent ni adresse pour opérer ces changemens. Il suffisait *d'un acte de ma volonté*; car ces pays étaient trop petits pour en avoir en ma présence. Ils dépendaient du mouvement imprimé à *l'ensemble du système impérial*. Le point de départ de ce système était en France. Il fallait donc consolider mon ouvrage, en donnant à la France des institutions conformes au nouvel ordre social qu'elle avait adopté. *Il fallait créer mon siècle pour moi, comme je l'avais été pour lui* (2).

» Il fallait être législateur, après avoir été guerrier.

(1) La France n'est pour rien dans la question.

(2) Un individu qui veut créer un siècle pour lui est un être dont on n'avait pas encore vu d'exemple.

» Il n'était pas plus possible de faire reculer la révolution ; car ç'aurait été soumettre de nouveau les forts aux faibles , ce qui est contre nature. Il fallait donc en saisir l'esprit pour y accommoder un système analogue de législation. Je crois y être parvenu. Ce système me survivra, et j'ai laissé à l'Europe un héritage qu'elle ne pourra plus répudier (1).

» Il n'y avait en réalité dans l'état qu'une vaste démocratie, menée par une dictature. Cette *espèce de gouvernement* est commode pour l'exécution ; mais elle est d'une nature temporaire, parce qu'elle n'est qu'en viager sur la tête du dictateur. *Je devais la rendre perpétuelle*, en faisant des institutions à demeure, et des *corporations vivaces*, afin de les placer entre le trône et la démocratie (2). Je ne pouvais rien opérer par le levier des habitudes et des illusions. J'étais obligé de tout créer avec de la réalité.

» Il fallait ainsi fonder ma législation sur les intérêts immédiats de la majorité, et créer mes

(1) On répudiera du moins *les constitutions de l'empire*.

(2) Rendre la dictature perpétuelle au moyen de corporations *vivaces*, voilà donc le grand but de tant d'efforts !

corporations avec des intérêts : parce que les intérêts sont ce qu'il y a de plus réel dans ce monde.

» J'ai fait des lois dont l'action était immense, mais uniforme. Elles avaient pour principes le maintien de l'égalité. Elle est si fortement empreinte dans ces codes, qu'ils suffiront seuls pour la conserver.

» J'instituai *une caste intermédiaire. Elle était démocratique*, parce qu'on y entraît à toute heure et de par-tout : elle était monarchique, parce qu'elle ne pouvait pas mourir.

» Cette corporation devait remplacer dans le nouveau régime le service que la noblesse était censée faire dans l'ancien, c'est-à-dire *d'appuyer le trône*. Mais elle ne lui ressemblait en rien. La vieille noblesse n'existait que par ses prérogatives; la mienne n'avait que du pouvoir (1). La vieille noblesse n'avait de mérite

(1) Une caste qui est héréditaire, qui possède du pouvoir, qui jouit du privilège exclusif des substitutions ou des majorats, qui se distingue par ses armoiries et par des titres féodaux, et qui cependant n'a aucune prérogative et ne blesse pas l'égalité démocratique, est un être si bizarre qu'il est impossible de le concevoir. Il arrive souvent à Bonaparte et aux siens de prendre le galimathias pour de la profondeur.

que parce qu'elle était exclusive. Tous ceux qui se distinguaient entraient de droit dans la nouvelle : elle n'était autre chose qu'une couronne civique. Le peuple n'y attachait pas d'autre idée. Chacun l'avait méritée par ses œuvres (1) : tous pouvaient l'obtenir au même prix : elle n'était offensante pour personne.

» L'esprit de l'empire était le mouvement ascendant : c'est le caractère des révolutions. Il agitait toute la nation, Elle se soulevait pour s'élever. J'ai placé au sommet de ce mouvement de grandes récompenses. Elles ne furent données que par la reconnaissance publique (2). Ces hautes dignités étaient encore conformes à l'esprit de l'égalité, car le dernier soldat les obtenait par des actions d'éclat.

» Après le désordre de la révolution, il importait de rétablir l'ordre, parce qu'il est le symptôme de la force et de la durée.

» Les administrateurs et les juges étaient essentiels à l'état ; puisque d'eux seuls dépendait l'ordre public : c'est-à-dire l'exécution des lois.

(1) Et sur-tout par ses bassesses.

(2) Est-ce la reconnaissance publique qui a fait un duc de Fouché, un prince de Talleyrand, un comte de Regnault de Saint-Jean-d'Angeli, et qui a donné des titres de noblesse aux sénateurs ?

Je les associai aux mouvemens qui animaient le peuple et l'armée et aux mêmes récompenses. Je fis un ordre qui honorait les administrateurs, parce qu'il avait reçu des soldats un brevet d'honneur. Je le rendis commun à tous ceux qui servaient l'état, parce que la première des vertus est le dévouement à sa patrie.

» Je donnai ainsi pour ressort à l'empire un lien général. Il unissait par leurs intérêts toutes les classes de la nation, parce qu'aucune n'était subordonnée ni exclue. Il se formait autour de moi un corps intermédiaire, fourni par l'élite de la nation. Il était attaché au système impérial *par sa vocation, par ses intérêts et par ses opinions*. Ce corps nombreux, quoique revêtu des pouvoirs civil et militaire, était avoué par le peuple, *parce qu'il était tiré au sort dans les rangs* (1). Il avait confiance en lui, parce que leurs intérêts étaient confondus. Ce corps n'était ni décimateur ni exclusif. Ce n'était en réalité qu'une magistrature.

» L'empire s'asseyait sur une organisation forte. L'armée s'était formée à l'école de la

(1) Comment se fait-il que de tous côtés on en ait demandé l'abolition pendant les cent jours, et que par l'article 108 de son projet de constitution, la chambre des représentans l'avait anéanti ?

guerre : elle y avait appris à se battre et à souffrir.

» Les fonctionnaires civils s'accoutumaient à faire exécuter strictement les lois, parce que je ne voulais ni d'arbitraire ni d'interprétation. Ils se formaient ainsi à l'habitude et à la rapidité. J'avais répandu par-tout *une impulsion uniforme*, parce qu'on ne donnait qu'un seul mot d'ordre dans l'empire. Aussi tout se mouvait dans cette machine ; mais le mouvement ne s'opérait que dans les cadres que j'avais préparés (1).

» J'ai arrêté les dilapidations publiques *en centralisant sur un seul point* toute la machine fiscale. Je n'ai rien laissé de vague dans cette partie ; parce qu'en fait de monnaie, tout doit se retrouver. Je n'ai sur-tout rien laissé de disponible à ces *demi-responsabilités provinciales*, parce que l'expérience m'avait prouvé que cet abandon ne sert qu'à enrichir quelques petits malversateurs aux dépens du trésor du peuple et de la chose.

(1) Une nation de trente millions d'individus qui reçoit le mouvement par le mot d'ordre du général, offre le spectacle de la servitude la plus complète qui ait jamais existé.

» J'ai rendu le crédit à l'état en ne faisant pas usage de crédit.

» J'ai substitué au système des emprunts qui avait perdu la France, celui des impôts *qui l'a corroborée*.

» J'ai organisé la conscription. — Loi rigoureuse, mais grande, et seule digne d'un peuple qui chérit sa gloire et sa liberté, car il ne doit confier sa défense qu'à lui-même (1).

» J'ai ouvert de nouvelles communications au commerce. J'ai fait réunir l'Italie à la France, en ouvrant les Alpes par quatre routes différentes. J'ai entrepris dans ce genre tout ce qui paraissait impossible.

» J'ai fait prospérer l'agriculture en maintenant les lois protectrices de la propriété, et en répartissant également les charges publiques (2).

» J'ai ajouté de grands monumens à ceux que possédait la France. Ils devaient servir de témoins à sa gloire. Je pensais qu'ils élèveraient l'âme de nos descendans. Les peuples s'attachent à ces nobles images de leur histoire.

» Mon trône *ne brillait que de l'éclat des armes*. Les Français aiment de la grandeur jus-

(1) Nous laissons aux pères et aux mères le soin d'apprécier la conscription et l'usage que Bonaparte en a fait.

(2) L'assemblée constituante avait fait cela.

qu'à son apparence. J'ai fait décorer des palais ; j'y ai réuni une cour nombreuse. Je lui ai donné un caractère austère : tout autre eût été mal assorti.

» On ne s'amusaient point dans ma cour. Aussi les femmes n'y ont joué qu'un rôle mesquin. — Dans cette cour, *tout était consacré à la grandeur de l'état* (1). C'est pourquoi elles m'ont toujours détesté. Louis XV *était beaucoup mieux leur fait.*

» Mon ouvrage était à peine ébauché, lorsqu'un nouvel ennemi se présenta inopinément dans la lice.

» Depuis dix ans la Prusse s'était tenue en paix : la France lui en avait su gré ; les alliés lui en avaient voulu beaucoup de mal. Ils l'injuriaient, mais elle prospérait.

» Sa neutralité *m'avait été sur-tout essentielle* dans la dernière campagne. Pour m'en assurer, il lui fut fait quelques ouvertures d'une cession du Hanovre. Je pensai qu'une pareille ouverture valait bien une petite violation de territoire *que je m'étais permise*, pour accélérer la marche d'une division que j'étais pressé d'avoir sur le Danube.

(1) Le nombre et la richesse des courtisans constituent-ils la grandeur de l'état?

» L'Angleterre ayant rejeté les propositions de paix que nous lui avons envoyées, suivant notre usage, en signant celle de Tilsit, la Prusse demanda la cession du Hanovre.

» Je ne demandais pas mieux *que de lui faire ce cadeau* (1); mais il me parut qu'il était temps que cette cour se déclarât franchement pour nous, en entrant pour tout de bon dans notre système. Il ne pouvait pas tout conquérir avec l'épée, la politique devait aussi nous donner des alliés; et l'occasion paraissait belle.

» Mais je m'aperçus que la Prusse avait de toutes autres intentions, et qu'elle croyait m'avoir amplement payé de sa neutralité. Dès ce moment, il devenait ridicule d'agrandir un pays sur lequel je ne pouvais pas compter. J'y mis de l'humeur; je ne calculai pas assez qu'en donnant du terrain à la Prusse, je la compromettais, c'est-à-dire que je me l'assurais. *Je refusai tout, et le Hanovre reçut une autre destination.*

» Les Prussiens jetèrent les hauts cris, *parce que je ne voulais pas leur donner le bien d'autrui* (2). Ils se plaignirent de ma petite violation

(1) Bonaparte faisant *cadeau* d'un peuple à un roi, n'était-il pas l'homme qui voulait les principes de la révolution?

(2) Il considère les peuples comme le bien de celui qui s'en empare.

de l'année précédente. Ils s'avisèrent tout d'un coup qu'ils étaient dépositaires de la gloire du grand Frédéric. Les têtes s'échauffèrent. Une espèce de mouvement national agita la noblesse de Prusse. L'Angleterre se dépêcha de la solder, et il prit de la consistance.

» Si les Prussiens m'avaient attaqué pendant que j'étais aux prises avec les Russes, ils pouvaient me faire beaucoup de mal ; mais il était si absurde de venir, hors de raison, nous déclarer une guerre qui ressemblait à une mutinerie de collège, que je fus long-temps avant d'y ajouter foi.

» Rien n'était plus vrai cependant, et il fallut rentrer en campagne.

» Je m'attendais bien à battre les Prussiens ; mais j'avais destiné plus de temps à cela. Je pris des mesures contre les agressions qu'on pourrait me susciter d'ailleurs ; mais je n'en eus pas besoin.

» Par un hasard singulier, les Prussiens ne tinrent pas deux heures. Par un autre hasard, leurs généraux n'imaginèrent pas de défendre des places qui m'auraient tenu trois mois. En quelques jours je fus maître du pays.

» La diligence de cette déroute me prouva que cette guerre n'avait rien eu de populaire en

Prusse. J'aurais dû profiter de cette découverte pour organiser la Prusse à notre manière, mais je ne sus pas m'y prendre.

» L'empire avait acquis une immense prépondérance par la bataille de Jéna. Le public commençait à regarder *ma cause* comme gagnée ; je m'en aperçus aux manières que l'on prit avec moi. Je commençai à le croire aussi moi-même, et cette bonne opinion m'a fait faire des fautes.

» Le système sur lequel j'avais fondé l'empire était ennemi né des anciennes dynasties. Je savais qu'entre elles et moi la guerre devait être mortelle. Il fallait donc prendre des moyens vigoureux pour la rendre aussi courte que possible, afin de ménager la souffrance des peuples et des rois (1).

» Ainsi, j'aurais dû *changer*, d'une part, la forme et le personnel de tous les états que la guerre mettait dans mes mains, parce qu'on ne fait pas des révolutions en gardant les mêmes hommes et les mêmes choses. J'étais donc sûr, en conservant ces gouvernements, de les avoir

(1) C'est toujours de lui qu'il s'agit ; c'est le système qu'il a fondé, c'est sa cause, c'est sa personne enfin, qui produit la souffrance des peuples et des rois.

toujours contre moi : c'étaient des ennemis que je ressuscitais.

» Si je voulais , d'autre part , garder ces gouvernemens , faute de mieux , il fallait les rendre *complices* de ma grandeur , en leur *faisant accepter , avec mon alliance , des territoires et des titres*.

» En suivant l'un ou l'autre de ces plans , suivant l'occasion , j'aurais étendu rapidement les frontières de la révolution. Nos alliances auraient été solides , parce qu'elles auraient été faites *avec les peuples*. Je leur aurais apporté les avantages avec les principes de la révolution ; j'aurais éloigné d'eux le fléau de la guerre dont ils ont été persécutés pendant vingt ans , et qui a fini par les révolter contre nous.

» Il est à croire que la majorité des nations du continent aurait accepté cette grande alliance , et l'Europe aurait été refondue sur un nouveau plan analogue à l'état de sa civilisation.

» Je raisonnai bien , mais je fis le contraire. *Au lieu de changer la dynastie prussienne , comme je l'en avais menacée , je lui rendis ses états après les avoir morcelés*. La Pologne ne me sut pas gré de n'avoir remis en liberté que la portion de son territoire dont la Prusse s'était emparée. Le royaume de Westphalie fut mécon-

tent de ne pas obtenir davantage, et la Prusse, furieuse de ce que je lui avais ôté, *me jura une haine éternelle.*

» Je m'imaginai, je ne sais pourquoi, que des souverains dépossédés par le droit de conquête, pouvaient devenir reconnaissans de la part qu'on leur laissait. J'imaginai qu'ils pourraient, après tant de revers, *s'allier de bonne foi avec nous, parce que c'était le parti le plus sûr.* J'imaginai pouvoir étendre ainsi les *alliances* de l'empire, sans me charger de l'odieux que les révolutions traînent après elles. Je trouvais enfin que c'était un grand rôle à jouer que celui *d'ôter et de rendre des couronnes*; je m'y laissai séduire. Je me suis trompé, et les fautes ne se pardonnent jamais.

» Je voulus corriger au moins ce que j'avais fait en Prusse, en organisant la confédération du Rhin, parce que j'espérais contenir l'un par l'autre. Pour former cette confédération, j'ai agrandi les états de quelques souverains aux dépens *d'une cohue de petits princes*, qui ne servaient qu'à manger l'argent de leurs sujets, sans pouvoir leur être bons à rien. J'attachai ainsi à *ma cause* les souverains dont j'avais grossi le volume, par les intérêts de leur agrandissement. Je les fis *conquérans malgré eux.* Mais ils se

trouvèrent bien du métier. Ils ont fait volontiers cause commune avec moi. Ils ont été fidèles à cette cause, tant qu'ils l'ont pu.

» Le continent se trouva ainsi pacifié pour la quatrième fois. J'avais étendu la surface et la prépondérance de l'empire. *Mon pouvoir* immédiat s'étendait de l'Adriatique aux bouches du Wésér. — *Mon pouvoir* d'opinion, sur toute l'Europe.

» Mais l'Europe sentait, comme moi, que cette pacification n'était encore qu'une œuvre provisoire ; parce qu'il y avait trop d'éléments de résistances, et qu'en traitant avec ces résistances, comme j'avais eu le tort de le faire, je n'avais fait que reculer la difficulté.

» Le principe vital de la résistance était en Angleterre. Je n'avais aucun moyen de l'attaquer corps à corps, et j'étais sûr que la guerre se renouvellerait sur le continent, tant que le ministère anglais aurait de quoi en payer les frais. La chose pouvait durer long-temps, parce que les bénéfices de la guerre alimentaient la guerre. C'était un cercle vicieux, dont le résultat était la ruine du continent. Il fallait donc trouver un moyen de détruire les bénéfices que la guerre maritime valait à l'Angleterre, afin de ruiner le crédit du ministère. On me proposa, dans ce

but, le système continental. Il me parut bon, et je l'acceptai. Peu de gens ont compris ce système. On s'est obstiné à n'y voir d'autre but que celui de renchérir le café. Il devait avoir de toutes autres conséquences.

» Il devait ruiner le commerce anglais. En cela, *il a mal fait son devoir, parce qu'il a produit, comme toutes les prohibitions, un renchérissement*; ce qui est toujours à l'avantage du commerce, et parce qu'il ne peut être assez complètement établi pour bannir la contrebande.

» Mais le système continental devait servir encore à désigner clairement nos amis d'avec nos ennemis. Nous ne pouvions pas nous y tromper. *L'attachement au système continental* témoignait de l'attachement à notre cause, parce qu'il était son enseigne et son palladium.

» Ce système, si débattu, était indispensable dans le moment où je l'ai établi; car il faut qu'un grand empire ait *non-seulement une tendance générale pour diriger sa politique* (1), mais son économie doit avoir une tendance pareille. Il faut une route à l'industrie, comme à toutes choses, *pour se mouvoir et pour avan-*

(1) Quelle était la tendance générale de l'Empire?

cer. Or, la France n'en avait point, quand je lui ai tracé sa route en lui donnant le système continental.

» L'économie de la France s'était portée, avant la révolution, vers les colonies et le commerce d'échange. C'était la mode alors. Elle y avait eu de grands succès. A quelque point qu'on ait vanté ces succès, ils n'avaient eu cependant d'autres résultats que ceux d'amener la ruine des finances de l'état, la perte de son crédit, la destruction de son système militaire, la perte de sa considération au-dehors, la langueur de son agriculture. Ces succès l'avaient amenée finalement à signer un traité de commerce qui livrait son approvisionnement aux Anglais.

» La France avait à la vérité de beaux ports de mer et quelques négocians dont les fortunes étaient colossales.

» La guerre avait détruit sans retour le système maritime (1). Les ports de mer étaient ruinés. Aucune force humaine ne pouvait leur rendre ce que la révolution avait anéanti. Il fallait donc donner une autre impulsion à l'esprit de trafic, pour rendre de la vie à l'industrie de la France. Il n'y avait pas d'autre moyen d'y

(1) Ce n'était donc pas le système maritime qui avait détruit le système militaire.

parvenir que celui d'enlever aux Anglais le monopole de l'industrie manufacturière, pour faire de cette industrie la tendance générale de l'économie de l'état. — Il fallait créer le système continental.

» Il fallait ce système, et rien de moins ; parce qu'il fallait donner une prime énorme aux fabriques, pour engager le commerce à mettre en dehors les avances qu'exige l'établissement de tout un ensemble de fabrication.

» Le fait a prouvé en ma faveur ; j'ai déplacé le siège de l'industrie, en lui faisant passer la mer. Elle a fait de si grands pas sur le continent, qu'elle n'a plus de concurrence à redouter. Si la France veut prospérer, qu'elle garde mon système en changeant son nom. Si elle veut décroître, elle n'a qu'à recommencer des entreprises maritimes ; car les Anglais les détruiront à la première guerre. J'ai été forcé de porter le système continental à l'extrême, parce qu'il avait pour but de faire non-seulement du bien à la France, mais du mal à l'Angleterre.

» Nous ne recevions les denrées coloniales que par son ministère, quelque fût le pavillon qu'elles empruntassent pour naviguer. Il fallait donc en recevoir le moins possible. Il n'y avait pas de meilleur moyen pour cela que *d'en élever le prix*

outré mesure. Le but politique était rempli ; les finances de l'état en profitaient , mais j'ai désolé les bonnes femmes ; et elles s'en sont vengées (1). L'expérience montrait chaque jour , que le système continental était bon , car l'état prospérait , malgré le fardeau de la guerre. Les impôts étaient à jour. — Le crédit au pair avec l'intérêt de l'argent (2). L'esprit d'amélioration se montrait dans l'agriculture comme dans les fabriques. On bâtissait les villages à neuf comme les rues de Paris. Les routes et les canaux facilitaient le mouvement intérieur. On inventait , chaque semaine , quelque perfectionnement : je faisais faire du sucre avec des navets , et de la soude avec du sel. Le développement des sciences marchait de front avec celui de l'industrie.

» Il aurait donc été insensé de renoncer à un système , au moment où il portait ses fruits. Il fallait l'affermir , pour donner d'autant plus de prise à l'émulation.

» Cette nécessité a influé sur la politique de

(1) Voilà donc le grand homme , l'arbitre du monde , renversé par les bonnes femmes.

(2) L'intérêt de l'argent avait baissé , non parce qu'il y avait beaucoup de capitaux , mais parce que les capitaux qui existaient ne trouvaient pas d'emploi.

l'Europe, en ce qu'elle a fait à l'Angleterre une nécessité de poursuivre l'état de guerre. Dès ce moment aussi, la guerre a pris en Angleterre un caractère plus sérieux. Il s'agissait pour elle de la fortune publique, c'est-à-dire de son existence. La guerre se popularisa. Les Anglais ne confièrent plus à des auxiliaires le soin de leur protection; ils s'en chargèrent eux-mêmes, et parurent en grosses masses sur le terrain. La lutte n'est devenue périlleuse que depuis lors. J'en reçus l'impression en signant le décret. Je soupçonnai qu'il n'y aurait plus de repos pour moi, et que ma vie se passerait à combattre des résistances que *le public ne voyait plus*, mais dont j'avais le secret, parce que *je suis le seul que les apparences n'aient jamais trompé*. Je me flattais, au fond du cœur, de rester maître de l'avenir, au moyen de l'armée que j'avais faite; tant de succès l'avaient rendue invincible. Elle ne doutait jamais du succès; les mouvemens étaient faciles, parce que *nous avions renoncé au système des camps et des magasins*. On pouvait la transporter à l'instant sur toutes les directions, et partout elle arrivait avec la conscience de sa supériorité. Avec de tels soldats, quel est le général qui n'eût aimé la guerre? Je l'aimais, je l'avoue, et cependant je n'ai plus senti en

moi, depuis l'affaire de Jéna, la plénitude de confiance ni le mépris de l'avenir auxquels j'avais dû mes premiers succès. Je me défiais de moi-même : cette défiance portait de l'incertitude dans mes décisions ; mon humeur en était altérée, mon caractère abâtardi. Je me commandais, mais ce qui n'est pas naturel n'est jamais parfait.

» Le système continental avait décidé les Anglais à nous faire guerre à mort. Le nord était soumis et contenu par mes garnisons. Les Anglais n'y avaient plus d'autres rapports que ceux de la contrebande ; mais on leur avait livré le Portugal, et je savais que l'Espagne favorisait leur commerce à l'abri de sa neutralité.

» Pour que le système continental *fût bon à quelque chose, il fallait qu'il fût complet.* Je l'avais établi, à peu de chose près, dans le nord. Il fallait le faire respecter dans le midi. Je demandai à l'Espagne un passage pour un corps d'armée que je voulais envoyer en Portugal. On me l'accorda. A l'approche de mes troupes, la cour de Lisbonne s'embarqua pour le Brésil, et me laissa son royaume. Il fallut établir, au travers de l'Espagne, une route militaire pour communiquer avec le Portugal. Cette route nous mit en rapport avec l'Espagne. *Jusqu'alors je n'avais jamais songé à ce pays à cause de sa nullité.*

» L'état politique de l'Espagne était alors inquiétant; elle était gouvernée par le plus incapable des souverains; brave et digne homme, dont l'énergie se bornait à obéir à son favori. Ce favori, sans caractère et sans talent, n'avait lui-même d'autre énergie que celle de demander sans cesse des richesses et des dignités.

» Le favori *m'était resté dévoué*, parce qu'il trouvait commode de gouverner sous l'ombre de mon alliance. Mais il avait si mal mené les affaires, que son crédit avait baissé en Espagne. Il ne pouvait plus s'y faire obéir. Son dévouement *me devenaitⁱⁿutile*.

» Les opinions avaient marché en Espagne dans un sens inverse du reste de l'Europe. Le peuple qui s'était élevé partout à la hauteur de la révolution, y était resté fort au-dessous; les lumières n'avaient pas percé jusqu'à la *seconde couche* de la nation. Elles s'étaient arrêtées à la surface, c'est-à-dire sur les hautes classes. Celles-ci sentaient l'abaissement de leur patrie, et rongissaient d'obéir à un gouvernement qui perdait leur pays. On les appelait les libéraux.

» En sorte que les révolutionnaires étaient en Espagne ceux qui avaient à perdre à la révolution; et ceux qui devaient y gagner n'en voulaient pas entendre parler. Le même contre-sens a eu lieu

également à Naples. Il m'a fait faire beaucoup de fautes, parce que je n'en ai pas eu la clef d'entrée.

» La présence de mes troupes en Espagne y causa un événement. Chacun l'interpréta. Les têtes s'en occupèrent ; la fermentation commença. J'en fus informé. Les libéraux furent sensibles à l'humiliation de leurs pays : ils crurent prévenir sa ruine par une conjuration. Cette conjuration réussit. Elle se borna à faire abdiquer le vieux roi, et à rouer de coups son favori. L'Espagne ne gagnait rien au fond à ce changement, car le fils qu'on mettait sur le trône ne valait pas mieux que son père. Je sais à quoi m'en tenir à cet égard.

» La conjuration eut à peine réussi, que les conjurés s'épouvantèrent de leur audace : ils eurent peur d'eux, de moi, de tout le monde. Les moines n'approuvaient pas la violence qu'on avait exercée contre leur vieux roi, parce qu'elle était illégitime ; je la désapprouvai également. Par un autre motif ; l'épouvante se mit dans la nouvelle cour, la révolte dans le peuple, et l'anarchie dans l'état.

» La force des choses avait amené ainsi un changement en Espagne, puisqu'une révolution venait d'y commencer par le fait. Cette révolu-

tion ne pouvait pas être de la même nature que celle de la France , parce que les élémens en étaient différens. Jusqu'alors elle n'avait eu aucune direction , parce qu'elle n'avait point eu de chef , ni de parti pris d'avance. Ce n'était encore qu'une suspension d'autorité , une subversion de pouvoir , un désordre : voilà tout.

» On ne pouvait prévoir autre chose sur le sort de l'Espagne ; si ce n'est qu'avec un peuple ignorant et farouche , cette révolution ne s'acheverait pas sans des flots de sang et de longues calamités.

» Que demandaient d'ailleurs les hommes qui voulaient un changement en Espagne ? Ce n'était pas une révolution comme la nôtre : c'était *un gouvernement capable* ; une autorité qui fût en état d'ôter la rouille qui couvrait leur pays , afin de lui rendre *de la considération au dehors et de la civilisation au dedans*.

» Je pouvais leur donner l'un et l'autre , en m'emparant de leur révolution au point où ils l'avaient amenée. Il s'agissait de donner à l'Espagne une dynastie qui serait *forte* , parce qu'elle serait *neuve* , et qui serait éclairée , parce qu'elle serait dépourvue de préjugés. La mienne réunissait ces qualités. Je songeai donc à lui donner *ce trône* de plus.

» A cet égard le plus difficile était fait : c'était de se débarrasser de l'ancienne dynastie. Or, les Espagnols avait laissé abdiquer leur vieux roi, et ne voulaient pas reconnaître le nouveau. Tout semblait donc présager que l'Espagne, pour éviter l'anarchie, accepterait un souverain qui se présenterait armé d'un levier prodigieux. Elle serait entrée par-là sans efforts *dans le rayon du système impérial*; et, quelque déplorable que fût l'état social de l'Espagne, *il ne fallait pas dédaigner cette conquête.*

» Comme il faut voir les choses par soi-même pour s'en faire une juste idée, je partis pour Bayonne, où *j'avais invité la vieille cour d'Espagne à se rendre.* Comme elle n'avait rien de mieux à faire, elle y vint. J'avais invité également la nouvelle, et je m'attendais qu'elle ne viendrait pas, parce qu'elle avait beaucoup mieux à faire.

» Je pensai que, pour ne pas le mettre en présence ni de moi ni de son père, on aurait fait prendre à Ferdinand ou le parti de la révolte, ou celui de gagner l'Amérique. Il ne prit ni l'un ni l'autre, il s'en vint à Bayonne, avec son précepteur et ses confidens, et laissa l'Espagne au premier occupant.

» Cette démarche seule me donna la mesure de

cette cour. J'eus à peine conféré avec ses chefs de conjurés, que je vis l'ignorance où ils étaient de leur propre situation. Ils n'avaient de parti pris sur rien, ils ne prévoyaient rien; ils menaient leur politique comme des quinze-vingt. J'eus à peine vu le souverain qu'ils avaient mis sur le trône, que je fus convaincu qu'on ne devait pas laisser l'Espagne en de pareilles mains.

» Je me décidai alors à recevoir l'abdication de cette famille, et à placer un de mes frères sur un trône que ses maîtres venaient d'abandonner. Ils en étaient descendus si facilement, que je crus qu'il y monterait de même (1).

» Rien en effet ne semblait s'y opposer : la junte de Bayonne l'avait reconnu ; aucun pouvoir légal n'était resté en Espagne pour refuser ce changement de règne : le vieux roi s'était montré reconnaissant de ce que j'avais ôté le trône à son fils, et il était allé se reposer à Compiègne. Son fils fut conduit au château de Valençay, où l'on avait fait les préparatifs nécessaires (2).

» Les Espagnols savaient à quoi s'en tenir avec

(1) On voit qu'ici Bonaparte adoucit les expressions, lorsqu'il dit qu'il se décida à recevoir l'abdication; le père et le fils n'étaient pas venus pour abdiquer.

(2) On l'y attendait donc.

leur vieux roi : il ne laissa ni regrets ni souvenirs ; mais son fils était jeune ; son règne en espérance. Il était malheureux ; on en fit un héros : l'imagination se monta en sa faveur. Les libéraux crièrent à l'indépendance nationale , les moines à l'illégitimité : toute la nation s'est armée sous ces deux bannières.

» Je conviens que j'ai eu tort de *mettre le jeune roi en séquestre* à Valençay. J'aurais dû le laisser voir à tout le monde , afin de détromper ceux qui s'intéressaient à lui.

» J'ai eu tort sur-tout de ne pas lui permettre de rester sur le trône. *Les choses auraient été de mal en pis en Espagne.* Je me serais acquis le titre de protecteur du vieux roi , en lui donnant un asile.

» Le nouveau gouvernement n'aurait pas manqué de se compromettre avec les Anglais. Je lui aurais déclaré la guerre tant en mon nom qu'en qualité de fondé de pouvoirs du vieux roi. L'Espagne aurait confié à son armée le sort de cette guerre , et dès qu'elle auroit été battue , la nation se serait soumise au droit de conquête (1). Elle n'aurait pas même songé à murmurer , parce

(1) Il aurait ainsi agi pour lui , tout en paraissant agir pour le vieux roi.

qu'en disposant des pays conquis, on ne fait que suivre les usages reçus.

» Si j'avais été plus patient, j'aurais suivi cette marche ; mais je crus que le résultat étant le même, les Espagnols accepteraient à priori un changement de dynastie, que la position des affaires rendait inévitable. Je mis de la gaucherie dans cette entreprise, parce que je supprimai les gradations. Je venais de déplacer ainsi l'ancienne dynastie d'une manière offensante pour les Espagnols. Blessés dans leur orgueil, ils ne voulurent pas reconnaître celle que j'avais mise à sa place. Il en résulta qu'il n'y eut plus d'autorité nulle part, c'est-à-dire qu'elle se trouva partout. La nation en masse se crut chargée de la défense de l'état, puisqu'il n'y avait plus d'armée ou d'autorité auxquelles on pût confier cette défense. Chacun en prit la responsabilité : je créai l'anarchie. Je trouvai contre moi toutes les ressources qu'elle donne. J'eus toute la nation sur les bras.

» Cette nation, dont l'histoire n'a signalé que l'avarice et la férocité, était peu redoutable devant l'ennemi ; elle fuyait à la vue de mes soldats, mais elle les assassinait par derrière. Ils en étaient révoltés ; ils avaient les armes à la main ; ils usaient de représailles. De représailles en re-

présailles, cette guerre est devenue une arène d'atrocités.

» J'ai senti qu'elle imprimait un caractère de violence à mon règne : qu'elle était d'un exemple dangereux pour les peuples et funeste pour l'armée, parce qu'elle *consommait beaucoup d'hommes* et fatiguait le soldat. J'ai senti qu'elle avait été mal commencée ; mais une fois que cette guerre avait été entamée, il n'était plus possible de l'abandonner ; car le plus petit revers enflait *mes ennemis*, et mettait l'Europe en armes. J'ai été obligé d'être toujours victorieux.

» Je ne tardai pas à en faire l'épreuve.

» J'étais allé en Espagne, afin d'accélérer les événemens et de connaître le terrain sur lequel j'allais laisser mon frère. J'avais occupé Madrid, et détruit l'armée anglaise qui venait à son secours. Mes succès étaient rapides ; *l'effroi à son comble, la résistance allait finir* (1) ; il n'y avait pas un moment à perdre ; on n'en perdit pas non plus. Le ministère anglais arma l'Autriche. Il a toujours été aussi actif à me trouver des ennemis que je l'ai été à les battre.

» Le projet de l'Autriche fut mené pour cette

(1) Voilà comment Bonaparte unissait l'intérêt des peuples à celui de la France.

fois très-adroitement ; il me surprit. Il faut rendre justice à ceux qui la méritent.

» Mes armées étaient éparpillées à Naples , à Madrid , à Hambourg. J'étais moi-même en Espagne. Il était probable que les Autrichiens devaient , en débutant , obtenir du succès. Ce succès pouvait en amener d'autres ; dans ce genre , c'est le premier pas qui coûte. Ils auraient pu tenter la Prusse et la Russie , retremper le courage des Espagnols , et rendre de la popularité au ministère anglais.

» La cour de Vienne a une politique tenace , que les événemens ne dérangent jamais. J'ai été long-temps avant d'en deviner la cause. Je me suis aperçu enfin , mais trop tard , que cet état n'avait de si profondes racines que parce que la bonhomie du gouvernement l'a laissé dégénérer en oligarchie. L'état n'est plus mené que par une centaine de nobles. Ils possèdent le territoire , et se sont emparés des finances , de la politique et de la guerre. Au moyen de quoi , ils sont maîtres de tout , et n'ont laissé à la cour que la signature.

Or , les oligarchies ne changent jamais d'opinions , parce que leurs intérêts sont toujours les mêmes. Elles font mal tout ce qu'elles font , mais elles font toujours , parce qu'elles ne meu-

rent jamais. Elles n'obtiennent jamais de succès ; mais elles supportent admirablement les revers ; parce qu'elles les supportent en société. L'Autriche a dû quatre fois son salut à cette forme de gouvernement ; elle décida de la guerre qu'on venait de *me déclarer*.

» Je n'avais pas un moment à perdre , je quittai brusquement l'Espagne , et courus sur le Rhin. Je ramassai les premières troupes que je trouvai sous ma main. Le prince Eugène s'était déjà laissé battre en Italie ; je lui envoyai des renforts. Les rois de Souabe et de Bavière me prêtèrent leurs troupes : j'allai battre avec elles les Autrichiens à Ratisbonne , et je marchai sur Vienne.

» Je suivis à marche forcée la rive droite du Danube ; je comptais sur le succès du vice-roi pour opérer notre jonction. Je voulais devancer les Autrichiens à Vienne , y passer le Danube , et me trouver en possession pour recevoir l'archiduc. Ce plan était bien conçu ; mais il était imprudent , parce que j'avais affaire à un habile homme , et que je n'avais pas assez de troupes. Mais la fortune était alors pour moi.

» L'archiduc fit en revanche une très-belle marche. Il devina mon projet , et gagna les devants. Il se porta rapidement sur Vienne , par la rive

gauche du Danube, et prit position en même temps que moi. C'est à ma connaissance la seule belle manœuvre que les Autrichiens aient jamais faite.

» Mon plan de campagne était manqué. J'étais en présence d'une armée formidable. Elle dominait mes mouvemens, et me forçait à l'inaction. Il n'y avait plus qu'une grande affaire qui pût terminer la guerre. C'était moi qui devais attaquer. L'archiduc m'avait réservé ce rôle. Il n'était pas facile à jouer, car il était en position de me recevoir.

» Par un bonheur inespéré, l'archiduc Jean, au lieu de contenir à tout prix le vice-roi, se laissa battre. L'armée d'Italie le rejeta de l'autre côté du Danube. Nous eûmes pour nous toute sa droite.

» Mais comme nous ne voulions pas y rester toujours, il fallait en finir. Je fis jeter des ponts. L'armée s'ébranla. Le corps du maréchal Masséna déboucha le premier. Il commençait le feu, lorsqu'un accident rompit les ponts. Il était impossible de les réparer assez tôt pour le secourir. Il fut attaqué par toute l'armée ennemie. Cette troupe se défendit avec une valeur héroïque; car elle était sans espoir. Les munitions manquèrent; ils allaient périr, lorsque les Autrichiens ces-

sèrent leur feu , croyant qu'à chaque jour suffit sa peine. Ils reprirent position au moment décisif , et me tirèrent d'une cruelle angoisse.

» Nous n'en avons pas moins éprouvé un revers ; je m'en aperçus par l'état de l'opinion. On publiait *ma défaite* ; on annonçait *ma retraite* ; on en donnait les détails ; on prévoyait *ma perte*. Les Tyroliens s'étaient révoltés ; il avait fallu y envoyer l'armée de Bavière. Des partis s'étaient armés en Prusse et en Westphalie , et couraient les pays pour exciter un soulèvement. Les Anglais tentaient une expédition contre Anvers , qui aurait réussi sans leur ineptie. Ma position empirait chaque jour.

» Enfin je parvins à jeter de nouveaux ponts sur le Danube. L'armée passa le fleuve par une nuit épouvantable. J'assistai à ce passage , parce qu'il me donnait de l'inquiétude. Il se fit à souhait. Nos colonnes eurent le temps de se former ; et cette grande journée s'ouvrit sous d'heureux auspices.

» La bataille fut belle , parce qu'elle fut disputée. Les généraux ne firent cependant pas de grands efforts d'imagination , parce qu'ils commandaient de grosses masses sur un terrain plat. Il fut long-temps défendu. L'intrépidité de nos troupes , et une manœuvre hardie de Macdonald , décidèrent la journée.

» Une fois rompue , l'armée autrichienne défila en désordre dans une longue plaine , où elle perdit beaucoup de monde. Je la suivis vivement , car il fallait décider la campagne. Battue en Moravie , il n'y eut d'autre parti à prendre que celui de me demander la paix. Je l'accordai pour la quatrième fois.

» J'espérais qu'elle serait durable , parce qu'on se lasse d'être battu comme de toute autre chose , et parce qu'un assez grand parti , dans Vienne , opinait en faveur d'une alliance finale avec l'empire.

» *Je souhaitais la paix , parce que je sentais le besoin d'accorder quelque relâche aux peuples.* Car , au lieu de goûter les avantages de la révolution , ils n'en avaient vu jusqu'à présent que les ravages. Nous n'étions plus des protecteurs pour eux , comme au commencement de la guerre ; et pour *accoutumer l'opinion de l'Europe à la nature de mon pouvoir* , il ne fallait pas le montrer toujours sous un aspect hostile.

» Le parti ennemi assurait en revanche à la foule , qu'il ne s'armait que pour la délivrer du fléau de la guerre , et pour faire baisser les marchandises anglaises.

» Ces insinuations faisaient des prosélytes. La guerre dépopularisait la révolution. C'est pourquoi je desirais la paix ; mais il fallait obtenir le

consentement du ministère anglais ; l'Autriche se chargea de le demander. On la refusa.

« Ce refus m'inquiéta. Il fallait que l'Angleterre se connût des ressources dont je n'avais pas le secret. Je cherchai à les découvrir, mais en vain.

» Au lieu de désarmer, je fus forcé de rester sur le pied de guerre, et de fatiguer l'Europe. J'en étais d'autant plus fâché, que les alliés avaient tout l'honneur de la lutte, si j'en avais le succès. Car ils avaient l'air innocent que donne la défense des choses qu'on appelle légitimes, parce qu'elles sont vieilles. J'avais en revanche l'air agresseur, parce que *je me battais pour les détruire et pour faire du neuf*. Je portais ainsi seul le poids de l'accusation. Et cependant la guerre de la révolution n'a été que le résultat de la position de l'Europe. C'était la crise qui changeait ses mœurs. C'était la conséquence inévitable d'un passage d'un système social à un autre. Si j'avais été l'inventeur de ce système, j'aurais été coupable des maux qu'il a faits. Mais il n'a été inventé par personne. Il n'a été produit que par la marche du temps. Elle a préparé sourdement cette révolution comme elle avait amené celle du protestantisme, avec les malheurs qui l'ont suivie. La guerre n'a pas dépendu davan-

tage de moi que des alliés. Elle a dépendu de la manière dont la création a fait le genre humain.

» L'Angleterre continua la guerre sans auxiliaire, mais non pas sans alliés ; car elle avait pour tels tous les ennemis de la révolution. Nous avions du terrain en Espagne pour nous battre. J'y envoyai mes troupes ; mais je n'y retournai pas moi-même. J'ai eu tort, parce qu'il n'y a que soi qui fasse bien ses affaires. Mais j'étais fatigué de ce tracas, et je méditais dès-lors un projet qui devait donner à mon règne un nouveau caractère.

» On me suscita auparavant un autre embarras dont je n'avais pas eu l'appréhension. Le nord était occupé par mes troupes. Les Anglais n'étaient pas assez forts pour m'attaquer sur ce point. C'était dans la Méditerranée que leur marine leur assurait de la supériorité : ils y possédaient Malte, et jouissaient de la Sicile, des côtes d'Espagne, d'Afrique, et de la Grèce. Ils voulurent profiter de tant d'avantages.

» Ils essayèrent d'exciter un mouvement de réaction en Italie pour en faire une seconde Espagne, si la chose était faisable. Il y avait des mécontentens par-tout, car je n'avais pas pu placer tout le monde dans les droits réunis. Il y en avait en Italie comme ailleurs. Le clergé ne

ne m'aimait pas, parce que mon règne avait détruit le sien. Les dévots me détestaient à son exemple. Le bas peuple partageait ces sentimens, parce que le clergé l'influénçait encore en Italie. Le quartier-général de cette opposition s'était établi à Rome, comme la seule ville d'Italie où elle espérait se dérober à ma surveillance. Elle communiquait de là avec les Anglais, elle provoquait la révolte, elle m'insultait dans des écrits clandestins, elle répandait de faux bruits. Elle recrutait pour les Anglais : elle soudoyait les bandits du cardinal Ruffo, pour assassiner les Français ; elle essayait de faire sauter le palais du ministre de la police à Naples. Il devenait manifeste que les Anglais avaient un plan sur l'Italie, et qu'ils y fomentaient des troubles.

» Je ne devais pas le permettre ; je ne devais pas souffrir qu'on insultât et qu'on assassinât des Français. Je me contentai d'en faire à diverses reprises des plaintes au saint-siége. J'en recevais des réponses obligeantes pour m'engager à prendre mon mal en patience. Comme je n'ai jamais été patient de mon naturel, je vis qu'il y avait une mauvaise volonté décidée contre nous, et qu'il fallait prendre les devans pour en prévenir l'explosion. Je fis occuper Rome par mes troupes.

» Au lieu d'arrêter l'effervescence, cette me-

sure, un peu violente, irrita les esprits. Elle maintint le repos de l'Italie, et déjoua les plans de lord Bentinck ; mais la caste des dévots fit secrètement contre moi tout ce que la haine et l'esprit de l'église peuvent suggérer.

» Ce foyer de troubles avait des ramifications en France et en Suisse. Le clergé, les mécontents, les partisans de l'ancien régime (car il y en avait encore), s'étaient réunis pour intriguer contre *mon autorité*, et me faire le plus de mal qu'ils pourraient. Ils ne se présentaient plus comme des conjurés : ils avaient emprunté les bannières de l'église et se battaient avec des foudres, et non pas avec du canon. Ils avaient leur mot d'ordre et de ralliement. C'était une maçonnerie orthodoxe que je ne pouvais atteindre nulle part, parce qu'elle était par-tout.

» Il était d'ailleurs difficile d'attaquer ces gens en détail, parce que ç'aurait été une persécution. Or, c'est le métier des faibles et non pas des forts. Je crus pouvoir dissiper ce parti en l'effrayant par un grand coup d'autorité. Je voulais lui montrer ma résolution pour lui faire comprendre que je voulais maintenir le respect de l'ordre et de l'autorité, et que rien ne me coûtait pour y parvenir.

» Je savais que je ne pouvais pas atteindre

plus sûrement ce parti qu'en le séparant du chef de l'église. J'attendis long-temps avant de prendre cette résolution , parce que j'y répugnais ; mais plus je tardais , plus il devenait nécessaire de me décider. Je me répétais que Charles-Quint , qui était dévot et moins puissant que moi , avait osé faire un pape prisonnier. Il ne s'en était pas mal trouvé , et je crus pouvoir tenter la même chose. Le pape fut enlevé de Rome et conduit à Savone. Rome fut réunie à la France.

» Cet acte politique a suffi pour déjouer les projets de l'ennemi. L'Italie est restée calme et dévouée jusqu'au jour où l'empire a fini. Mais la guerre de l'église se poursuivit avec le même acharnement. Le zèle des dévots se ralluma. C'était une action sourde , mais venimeuse contre moi. Quelque soin que j'aie pris , les dévots sont parvenus à communiquer avec Savone , et à recevoir leurs instructions ; les trappistes de Fribourg faisaient aller cette correspondance ; elle s'imprimait chez eux , et circulait de curé en curé dans tout l'empire. Il fallut transférer le saint-père à Fontainebleau , et chasser les trappistes , pour arrêter ces communications , et je crois que je n'y suis pas parvenu.

Cette petite guerre a été d'un mauvais effet , parce que je n'ai pu lui ôter le caractère de per-

sécution. Il fallait sévir forcément contre des gens désarmés, et j'en faisais, malgré moi, des victimes. Ces malheureuses affaires de l'église m'ont fait jusqu'à cinq cents prisonniers d'état. La politique n'en a pas donné cinquante. J'ai eu tort dans toute cette affaire : j'étais assez fort pour laisser courir les faibles, et j'ai fait beaucoup de mal, parce que j'ai voulu le prévenir.

Un grand projet occupait l'état ; il me paraissait de nature à consolider *mon règne*, en me plaçant vis-à-vis de l'Europe dans un nouveau rapport. J'en attendais de grands résultats.

Mon pouvoir n'était plus contesté ; il ne lui manquait que le caractère de perpétuité qu'il ne pouvait recevoir tant que je n'aurais point d'héritier. Ma mort pouvait être sans cela un moment dangereuse *pour ma dynastie* ; car pour être entière, il ne faut pas qu'une autorité ait des époques marquées d'avance.

Je comprenais la nécessité de me séparer d'une femme dont je ne pouvais plus attendre de postérité. J'y répugnais par la douleur de quitter la personne que j'ai le plus aimée. Je fus longtemps avant de m'y résoudre. Mais elle s'y résigna d'elle-même avec le dévouement qu'elle a toujours eu pour moi. J'acceptai son sacrifice, parce

qu'il était indispensable. La politique la plus simple m'indiquait l'alliance de la maison d'Autriche. La cour de Vienne était fatiguée de ses revers. En s'unissant sans retour avec moi, elle mettait sa sécurité sous ma garantie. Par cette alliance elle devenait *complice de ma grandeur*; et j'avais dès-lors autant d'intérêt à la protéger que j'en avais eu à la battre. Par cette alliance nous formions la masse de puissance la plus formidable qui ait existé. Nous dépassions l'empire romain. Cette alliance se contracta.

Il ne resta plus sur le continent, en dehors de notre masse, que la Russie et les débris de la Prusse; *le reste nous obéissait* (1). Une si grande prépondérance devait porter le découragement chez nos ennemis; et j'ai pu croire, sans trop de prévention, que j'avais fini *mon œuvre*, et que j'avais placé *mon trône* (2) à l'abri des tempêtes.

» Mon calcul était juste, mais les passions ne calculent pas. L'apparence était cependant en ma faveur. Le continent était tranquille, et s'accoutumait à *me voir régner*. Il me le témoignait du

(1) Était-ce là l'objet de la révolution ?

(2) Ce n'était pas la France, c'est *son trône* qu'il plaçait à l'abri des tempêtes.

moins par ses gémissements. Elles étaient si profondes qu'un plus habile y aurait été trompé comme moi. Le respect qu'on portait au sang de la maison d'Autriche légitimait *mon règne* aux yeux des souverains. *Ma dynastie* prenait rang dans l'Europe, et je sentais qu'on ne disputait plus le trône *au fils* à qui l'impératrice venait de donner le jour.

» Il n'y avait plus de trouble qu'en Espagne, où les Anglais avaient porté de grandes forces. Mais cette guerre ne me donnait pas d'inquiétude, parce que *j'étais résolu d'être plus tenace encore que les Espagnols* (1), et qu'avec du temps on vient à bout de tout.

» L'empire était assez fort pour soutenir cette guerre sans être offensé. Elle n'empêchait ni les embellissemens dont je décorais la France, ni les entreprises utiles qu'elle réclamait. L'administration s'améliorait. J'organisais les institutions qui devaient assurer la force de l'empire, en élevant une génération pour devenir son appui.

» L'obligation de maintenir le système continental amenait seule des difficultés avec les gou-

(1) Et tout cela pour attacher l'intérêt des peuples aux intérêts de la France.

vernemens dont le littoral facilitait la contrebande. Entre ces états la Russie se trouvait dans une situation embarrassante : sa civilisation n'était pas assez avancée pour lui permettre de se passer des produits de l'Angleterre. J'avais exigé cependant qu'ils fussent prohibés ; *c'était une absurdité, mais elle était indispensable pour compléter le système prohibitif* (1). La contrebande se faisait. Je l'avais prévu, parce que le gouvernement russe surveille mal son pays. Mais comme on passe moins facilement par les portes fermées que par les portes ouvertes, la contrebande amène toujours beaucoup moins de marchandises que la libre entrée. Je remplissais ainsi *les deux tiers de mon but*. Cependant *je ne m'en plaignis pas moins*. On se justifia ; on recommença. Nous nous irritions. Cette manière d'être ne pouvait pas durer.

» Nous devons en effet nous froisser avec la Russie, depuis l'alliance que j'avais contractée avec l'Autriche. La Russie devait savoir que notre union politique ne pouvait pas avoir d'autre ennemi qu'elle-même, *attendu que nous étions maîtres de tout le reste*. Il fallait donc qu'elle se

(1) Un système qui ne peut être complété que par une *absurdité*, donne la mesure de la capacité de celui qui en est l'auteur.

résignât à une complaisante nullité (1), ou qu'elle essayât de nous tenir tête, et de maintenir son rang. Elle était trop forte pour consentir à n'être rien. Elle était aussi trop faible pour nous résister ; mais , dans cette alternative , il valait mieux mettre de la fierté dans son attitude, que de se reconnaître d'avance pour vaincue ; car ce dernier parti est toujours le plus mauvais. La Russie se décida pour le premier.

D'après cela , je rencontrai inopinément la hauteur dans mes rapports avec Pétersbourg. *On me refusa de confisquer les contrebandes* (2). On se plaignit de l'occupation du pays d'Oldenbourg. Je répondis sur le même ton. Il était clair que nous allions nous brouiller , car nous n'étions endurans ni l'un ni l'autre, et nous étions de force à nous mesurer.

» J'avais une grande confiance dans l'issue de cette guerre , parce que j'avais conçu un plan au moyen duquel j'espérais terminer, pour toujours, la longue lutte dans laquelle j'avais consumé ma vie ; il me semblait, d'ailleurs, que , parvenu au point où nous en étions de notre histoire, les sou-

(1) Cela entraînait-il aussi dans l'objet de la révolution ?

(2) Ce n'était pas assez que la France entière fût obligée de se mouvoir au mot d'ordre, il fallait que le monde entier fût dans la même obligation.

vérités de l'Europe ne devaient point prendre de part directe à ce dernier conflit ; car nos intérêts étaient devenus les mêmes. *La politique des princes devait pencher maintenant en ma faveur ; parce que mon métier n'était plus d'ébranler les trônes , mais de les raffermir ; j'avais rendu de nouveau la royauté formidable. En cela j'avais travaillé pour eux (1) ; ils étaient sûrs de régner par mon alliance , également à l'abri de la guerre et des révolutions. Cette politique était si grosse , que je crus les souverains assez clair-voyans pour l'apercevoir. Je ne me défilai pas d'eux. Qui aurait pu deviner en effet que , séduits par la haine qu'ils avaient pour moi , ils abandonneraient le parti du trône , et remettraient eux-mêmes la révolution dans leurs états , pour en être tôt ou tard les victimes (2) ?*

» J'avais calculé que la Russie était d'un trop gros volume pour qu'elle pût jamais entrer dans le système européen que je venais de refaire , et dont la France était le centre. Il fallait donc la remettre en dehors de l'Europe pour qu'elle ne gâtât pas l'unité de ce système. Il fallait donner

(1) Était-ce là encore l'objet de la révolution ?

(2) Cette fois du moins ce n'était pas Bonaparte qui était l'homme de la révolution.

à cette nouvelle démarcation politique des frontières assez solides pour résister au poids de toute la Russie. Il fallait remettre de force cet état dans la place qu'il occupait il y a cent ans.

» Il n'y avait que la masse de *mon empire* qui fût assez vigoureuse pour tenter un *pareil acte de violence politique*. Mais je crois qu'il était possible, et je crois qu'il était l'unique moyen de mettre le monde à l'abri des Cosaques.

» Pour faire réussir ce plan, il fallait *refaire* la Pologne sur une *base étoffée*, et battre les Russes pour leur faire accepter les frontières qu'on allait tracer avec la pointe de l'épée. La Russie aurait pu signer sans honte la paix qui devait établir ces frontières, parce qu'elle n'aurait rien eu d'outrageant pour elle. C'était un aveu de sa force, un signe de crainte de notre part.

» Placée ainsi, par mes précautions, hors du rayon de l'économie européenne; séparée de cette économie par trois cent mille gardiens, la Russie aurait renoué avec l'Angleterre : elle aurait conservé son indépendance politique, et sa manière d'être dans leur intégrité, parce qu'elle nous aurait été aussi étrangère que le royaume du Thibet.

» Il n'y avait de raisonnable que ce plan. On en regrettera tôt ou tard la ruine : car l'Europe,

rangée par un consentement mutuel sous un système unique, refondue sur le modèle que demandait la disposition du siècle, aurait offert le plus grand spectacle que l'histoire ait décrit. Mais trop de préventions obstruaient les yeux des souverains pour qu'ils pussent voir le danger là où il était. *Ils crurent le voir là où était le secours* (1).

» Je partis pour Dresde. Cette guerre allait décider sans retour la question qui se débattait depuis vingt ans, puisque cette guerre devait être la dernière; car au-delà de la Russie le monde finit. Nos ennemis n'avaient plus qu'un moment; c'est pourquoi ils tentèrent leur dernier effort. La cour d'Autriche commença par déranger mes plans sur la Pologne, en refusant de rendre ce qu'elle en avait pris.

» Je crus être tenu à des égards pour elle, et cette seule faiblesse a perdu *mes affaires* (2); car du moment que j'avais cédé sur ce point, il me

(1) Bonaparte qui se dit le défenseur de tous les principes révolutionnaires, se dit aussi l'appui le plus ferme des souverains qui combattaient ces principes; on a vu cependant qu'il se battait *pour détruire ces souverains et pour faire du neuf*.

(2) Il ne s'agit pas des affaires de la France, mais de celles de Bonaparte.

fut impossible d'aborder franchement la question de l'indépendance polonaise. Je fus obligé de morceler ce pays, sur lequel devait reposer la sécurité de l'Europe. Je donnai, par ma faiblesse, du mécontentement, et sur-tout de la défiance aux Polonais; car *ils virent que je les sacrifiais à mes convenances* (1). Je sentis ma faute, et j'en eus honte. Je ne voulus plus aller à Varsovie; je n'y avais plus rien à faire pour le moment. Je n'avais plus d'autre parti à prendre que celui de confier aux victoires à venir *le sort de cette nation*.

» Je savais que la témérité réussit souvent : je pensai qu'il me serait possible de faire en une seule campagne ce que j'avais compté faire en deux. Cette promptitude me plaisait; car je commençais à avoir de l'inquiétude dans le caractère. J'étais à la tête d'une armée qui ne connaissait plus d'autres *sentimens que celui de la gloire, et plus d'autre patrie que les champs de bataille* (2). Au lieu d'assurer mon terrain et d'avancer à coup sûr, je traversai la Pologne, et passai le Niémen. Je battis les armées qu'on

(1) Ce n'est pas le seul peuple à qui cela est arrivé.

(2) Voilà une armée bien nationale; les soldats français accepteront-ils cet éloge?

m'opposa ; je marchai sans relâche , et j'entraî dans Moskou.

» Ce fut le terme de mes succès , et ç'aurait dû être celui de ma vie.

» Maître d'une capitale que les Russes m'avaient remise en cendres , j'aurais dû croire que cet empire s'avouerait vaincu , et qu'il accepterait les belles conditions de la paix que je lui fis proposer ; mais ce fut alors que la fortune abandonna notre cause. L'Angleterre conclut un traité entre la Russie et la Porte , qui rendit l'armée russe disponible. Un Français , *tombé par hasard sur le trône de Suède* (1), trahit les intérêts de sa patrie , et s'allia avec ses ennemis , dans l'espoir de troquer la Finlande contre la Norwège (2).

» Il traça lui-même le plan de défense de la Russie , et l'Angleterre empêcha qu'elle n'acceptât la paix. Je fus étonné des retards qu'éprouvait sa conclusion. La saison s'avancait ; il devint évident qu'on ne voulait pas la paix. Dès

(1) Ce ne sont pas du moins les baïonnettes impériales qui l'y ont placé.

(2) Ce prince a-t-il livré les peuples qui se sont confiés à lui à leurs ennemis ? a-t-il fait égorger l'élite de ces peuples pour soutenir des systèmes qui ne pouvaient être complétés que par des absurdités ?

que j'en fus certain , j'ordonnai la retraite. Les élémens la rendirent sévère. *Les Français s'y acquirent de l'honneur, par la fermeté avec laquelle ils supportèrent ce revers* (1). Leur courage ne les a jamais quittés qu'avec la vie.

» Ebranlé moi-même par la vue de ce désastre , *j'ai eu besoin de me rappeler qu'un souverain ne doit jamais ni plier ni s'attendrir.*

» L'Europe était encore plus étonnée de mes revers qu'elle ne l'avait été de mes succès ; mais je ne devais pas me méprendre à sa stupeur. Je venais de perdre *la moitié de cette armée qui avait fait sa terreur.* On pouvait espérer d'en vaincre les restes, car la proportion des forces était changée. Je devais donc prévoir que le premier étonnement passé, j'allais retrouver contre moi (2) l'éternelle coalition dont j'entendais déjà les cris de joie.

» C'est un mauvais moment pour faire la paix que celui d'une défaite. Cependant l'Autriche qui se consolait de me voir baisser (puisque sa part dans notre alliance en devenait meilleure),

(1) Si, dans ce désastre, les français acquirent de *l'honneur*, on conviendra du moins qu'ils n'en doivent pas beaucoup de reconnaissance à Bonaparte.

(2) Ce n'était donc pas contre la France que la coalition s'était formée.

l'Autriche voulut proposer la paix. Elle offrit sa médiation ; mais on n'en voulut pas : elle avait tué son crédit.

» Il fallait donc vaincre de nouveau , et je fus sûr de mon fait lorsque je vis la France partager mon opinion. Jamais l'histoire n'a montré un grand peuple sous un plus beau jour. Affligé de ses pertes , *il ne songea qu'à les réparer* (1). En trois mois il en vint à bout. Ce seul fait répond aux clabauderies de ces hommes qui ne savent triompher que par les désastres de leur patrie.

» La France *me doit peut-être en partie l'attitude qu'elle conserva dans le malheur*, et s'il y a eu dans ma carrière *un moment qui mérite l'estime de la postérité*, ce doit être celui-là , car il me fut pénible à soutenir.

» *Je reparus* ainsi , à l'ouverture de la campagne , *aussi formidable que jamais*. L'ennemi fut surpris de revoir sitôt nos aigles : l'armée que je commandais était plus belliqueuse qu'aguerrie ; mais elle portait l'héritage d'une longue gloire , et je la menai à l'ennemi avec confiance. J'avais une grande tâche à remplir ; il

(1) Les maires , les préfets , les sous-préfets et les gardes nationales , qui tous avaient été choisis par Bonaparte ou par ses créatures , surent bien l'y contraindre.

fallait refaire notre crédit militaire, et reprendre sous ceuvre la lutte qui avait été près de se terminer. Je tenais encore l'Italie, la Hollande, et la plupart des places de l'Allemagne. Je n'avais perdu que peu de terrain; mais l'Angleterre doublait ses efforts. La Prusse nous faisait la guerre par insurrection. Les princes de la confédération se tenaient prêts à marcher au secours du plus fort, et comme je l'étais encore, ils suivaient mes drapeaux, mais mollement. L'Autriche tâchait de garder la dignité des neutres, tandis qu'on courait l'Allemagne avec des brandons pour amener les peuples contre nous. *Tout mon système était ébranlé (1).*

» Le sort du monde appartenait au hasard; car il n'y avait de plan arrêté nulle part. Il dépendait d'une bataille. La Russie devait décider la question, parce qu'elle se battait avec de grandes forces et de bonne foi.

» J'attaquai l'armée prusso-russe, et je la battis trois fois. (2)

(1) Le plus grand mal qui devait résulter de ce soulèvement général de tous les peuples, n'était pas la ruine de la France, c'était *l'ébranlement du système de Bonaparte.*

(2) Ne dirait-on pas qu'il la battit tout seul, et que l'armée française n'y était pour rien?

» Comme ce succès dérangeait les plans des favoris de l'Angleterre , on fit semblant d'abandonner tous les projets hostiles , et l'on chargea l'Autriche de me proposer la paix.

» Les conditions en étaient supportables en apparence , et beaucoup d'autres à ma place les auraient acceptées. Car on ne demandait que la restitution des provinces illyriennes et des villes anséatiques ; la nomination de souverains indépendans dans les royaumes d'Italie et de Hollande ; la retraite de l'Espagne , et le retour du pape à Rome. On devait me demander en outre de renoncer à la confédération du Rhin , et à la médiation de la Suisse ; mais on avait ordre de céder sur ces deux articles.

» J'étais donc bien baissé dans l'opinion , puisqu'après trois victoires on osait offrir d'abandonner des états que les alliés n'osaient pas même menacer encore.

» Si j'avais consenti à recevoir la paix , l'empire aurait déchu plus vite qu'il ne s'était élevé (1). Il restait , par ce traité , encore puissant sur la carte , mais il n'était plus rien dans le fait. L'Autriche , en *s'élevant au rôle de médiateur* , rompt notre alliance , et s'unissait à l'ennemi : en

(1) En s'obstinant à faire la guerre , l'empire a-t-il déchu d'une manière beaucoup plus lente ?

restituant les villes anséatiques , *j'apprenais que je pouvais rendre, et tout le monde aurait voulu ravoir son indépendance* : je mettais l'insurrection dans tous les pays réunis. En abandonnant l'Espagne , j'encourageais toutes les résistances. En déposant la couronne de fer , *je mettais en compromis celle de l'empire. Les chances de la paix m'étaient toutes funestes; celles de la guerre, pouvaient me sauver* (1).

» Il faut le dire , de trop grands succès et de trop grands revers avaient marqué *mon histoire* , pour qu'il me fût possible alors de remettre la partie à un autre jour (2). Il fallait que la grande révolution du dix-neuvième siècle s'achevât sans retour ; *ou qu'elle s'étouffât sous un monceau de morts*. Le monde entier était en présence pour décider cette question. Si j'avais signé la paix à Dresde , je l'aurais laissée indécise , et il aurait fallu la reprendre plus tard. Il aurait fallu recommencer cette longue carrière de succès que

(1) Bonaparte ne régnaient que par la terreur qu'inspiraient ses soldats et sa police , ne pouvait en effet se maintenir sur le trône qu'au moyen de la guerre. La paix devait le ruiner , puisqu'elle aurait détruit le système militaire. Il ne faisait la guerre que pour *se sauver*.

(2) Il fallait que la France fût sacrifiée , pour honorer *l'histoire* de Bonaparte.

j'avais déjà parcourue. Il aurait fallu la recommencer, lorsque je n'étais plus jeune, avec un empire fatigué, auquel j'avais promis la paix, et qui m'aurait blâmé de ne l'avoir pas acceptée.

» Il valait donc mieux profiter d'un moment unique, où *la destinée du monde ne tenait plus qu'à une seule bataille; car on me l'aurait abandonnée*, si je l'avais gagnée.

» Je refusai la paix. Comme chacun voit par ses yeux, l'Autriche ne vit que mon imprudence, et crut le moment favorable pour se ranger avec *mes ennemis*. Je ne fus cependant convaincu de cette défection qu'au dernier moment : mais j'étais en mesure de la soutenir. Mon plan de campagne était fait. Il aurait produit un résultat décisif.

» L'inconvénient des grandes armées, c'est que le général ne peut être par-tout. Mes manœuvres étaient, je crois, les meilleures que j'aie combinées; mais le général Vendamme quitta sa position et se fit prendre. Croyant se faire maréchal de l'empire, Macdonald manqua de se noyer dans des débordemens. Le maréchal Ney se laissa franchement battre : mon plan fut renversé dans quelques heures (1).

(1) La honte est toute pour les généraux, la gloire est pour Bonaparte.

» J'étais battu : j'ordonnai la retraite. J'étais encore assez fort pour reprendre l'offensive, en changeant de terrain. Je ne voulus pas perdre l'avantage des places que j'occupais, puisqu'avec une seule victoire, *je me retrouvais maître du Nord jusqu'à Dantzick* (1). Je renforçai, au contraire, mes garnisons, en leur ordonnant de tenir jusqu'à l'extrémité. En cela elles ont exécuté mes ordres.

» Je me retirais lentement avec une masse imposante : mais je me retirais, et les ennemis me suivaient en se grossissant : car rien n'augmente les bataillons comme le succès. Toute l'inimitié que *le temps avait amassée, se soulevait à la fois*. Les Allemands voulaient se venger des maux de la guerre. Le moment était propice, j'étais battu. Comme je l'avais prévu, *les ennemis sortaient de terre*. Je les attendis à Leipsick, dans ces mêmes plaines où ils avaient été battus peu auparavant.

» Notre position n'était pas bonne, parce que nous étions attaqués en demi-cercle. La victoire même ne pouvait pas avoir de grands résultats pour nous. Nous eûmes en effet l'avantage le

(1). Même dans ses défaites, il aspirait à être maître du monde.

premier jour , mais sans pouvoir reprendre l'offensive. C'était donc une bataille nulle , et il fallut la recommencer. L'armée se battait bien malgré sa lassitude ; mais alors , par un acte que la postérité désignera comme elle voudra , les alliés qui se battaient dans nos rangs tournèrent inopinément leurs armes contre nous , et nous fûmes vaincus (1).

» Nous reprîmes le chemin de la France. Mais une si grande retraite ne put pas se faire sans désordre. L'épuisement , la faim firent périr beaucoup de monde. Les Bavares , après avoir déserté nos drapeaux , voulurent nous empêcher de revenir en France. Les Français passèrent sur leurs cadavres , et rentrèrent à Mayence. *Cette retraite coûta autant de monde que celle de Russie.*

» Nos pertes étaient si grandes , que j'en fus *moi-même* consterné. La nation en fut abattue. Si les ennemis avaient poursuivi leur marche , ils seraient rentrés avec notre arrière-garde dans Paris. Mais l'aspect de la France les intimida. Ils regardèrent long-temps nos frontières , avant d'oser les franchir.

(1) La violence et la crainte avaient fait ses alliés ; l'effet cessa avec la cause.

» Il ne s'agissait plus alors de la *gloire*, mais de l'*honneur* de la France ; c'est pourquoi je comptais sur les Français. Mais je n'étais plus heureux ; je *fus mal servi* (1). Je n'en accuse pas ce peuple, toujours prêt à verser son sang pour sa patrie. Je n'en accuse pas la trahison ; car il est plus difficile de trahir qu'on ne croit. Je n'en accuse que ce découragement, fruit ordinaire du malheur ; je n'en fus pas exempt moi-même. L'homme découragé reste indécis, parce qu'il ne voit devant lui que de mauvais partis, et ce qu'il y a de pire dans les affaires, c'est l'indécision.

» J'aurais dû me défier davantage de cet *abâtardissement général*, et pourvoir à tout *par moi-même* ; mais je me confiai à un ministère épouvanté, où tout s'exécutait mal. Les places fortes n'étaient ni *réparées* ni *munies*, parce qu'elles n'avaient pas été menacées depuis vingt ans (2). Le zèle des paysans y pourvut ; mais la plupart des commandans étaient de vieux infirmes, qu'on avait mis là pour se reposer. La plupart de *mes préfets* étaient timides, et ne songèrent qu'à *em-*

(1) Ce n'était pas la France, mais Bonaparte qu'on servait.

(2) Fallait-il attendre qu'elles fussent menacées pour les réparer ou les munir ?

baller, au lieu de *se défendre* (1). J'aurais dû les changer à temps, pour n'avoir en première ligne que des hommes intrépides : si tant est qu'on en trouve dans ceux qui ont à perdre.

» Rien n'était encore prêt pour notre défense, lorsque les Suisses livrèrent aux alliés le passage du Rhin. Malgré leurs victoires, les ennemis n'avaient pas osé l'aborder de front, et ils n'avancèrent qu'à pas de loup. Ils étaient effrayés de marcher sans obstacle sur cette terre qu'ils croyaient hérissée de baïonnettes. Ils ne rencontrèrent nos avant-gardes qu'à Langres. Alors commença cette campagne trop connue pour que je la répète ; mais qui laissera un nom immortel à cette poignée de braves, qui ne désespérèrent pas du salut de la France. Ils me rendirent de la confiance, et je crus à trois reprises que rien n'était impossible avec de tels soldats.

» *J'avais encore une armée en Italie*, et de

(1) Il n'est pas étonnant que des hommes choisis par Bonaparte n'aient songé qu'à *emballer* au lieu de *se défendre*. Leur objet était de s'enrichir aux dépens du public, et non de faire des traits de bravoure. Remarquez d'ailleurs que Bonaparte n'accuse pas *ses préfets* pour avoir déserté la cause de la nation, mais pour n'avoir pas défendu leur cause, c'est-à-dire leurs places.

fortes garnisons dans le Nord (1). Mais je n'avais pas le temps de les faire venir à *mon secours* (2). Il fallait vaincre sur place. Le sort de l'Europe s'était concentré sur *moi seul*. Il n'y avait d'important *que le point où j'étais* (3). Les alliés m'offraient la paix, tant ils se défiaient de leurs succès. Après l'avoir refusée à Dresde, je ne pouvais pas l'accepter à Châtillon. Pour faire la paix, il fallait sauver la France, et replanter nos aigles sur le Rhin.

» Après une telle épreuve, nos armes auraient été réputées invincibles. Nos ennemis auraient tremblé devant cette fatalité qui *me donnait la victoire. Maître encore du midi et du nord par mes garnisons, une seule bataille me rendait mon ascendant; j'aurais eu la gloire des revers, comme celle des victoires.* (4)

» Ce résultat était prêt; mes manœuvres

(1) Ce n'est pas la France qui avait une armée en Italie, c'est Bonaparte.

(2) Au secours de sa personne, et non au secours de la France.

(3) Tout le reste pouvait être sacagé, brûlé, détruit; ce n'était rien, Bonaparte n'y était pas.

(4) C'est toujours de lui seul qu'il s'agit; c'est sa *victoire*, ce sont *ses garnisons*, c'est *sa gloire*, c'est *son ascendant* qu'il s'agit de reprendre.

avaient réussi. L'ennemi était tourné : il perdait la tête. Une émeute générale allait en finir. Il ne fallait plus qu'un moment. Mais ma perte était décidée. Un courrier, que j'avais imprudemment adressé à l'impératrice, tomba dans les mains des alliés. Il leur fit voir qu'ils étaient perdus. Un *Corse*, qui se trouvait dans leur conseil, leur apprit que la prudence était plus dangereuse que l'audace. Ils prirent le seul parti que je n'avais pas prévu, *parce que c'était le seul bon* (1). Ils gagnèrent l'avance et marchèrent sur Paris.

» On avait promis de leur en faciliter l'entrée; mais cette promesse aurait été illusoire, si j'avais remis la défense de Paris en de meilleures mains. *Je m'étais confié à l'honneur de la nation* (2), et j'avais laissé follement en liberté ceux que je connaissais pour en être dépourvus. J'arrivai trop tard à son secours, et cette ville, qui n'a su défendre *ni ses souverains ni ses murailles, avait ouvert ses portes à l'étranger.*

» J'ai accusé le général Marmont de m'avoir

(1) Prévoir tous les partis, excepté le seul bon, c'est faire preuve d'une grande sagacité.

(2) Il avait détruit l'armée et laissé les places fortes sans défense, et cependant il se confiait à *l'honneur de la nation*, comme si la nation pouvait se défendre quand ses moyens de défense n'existaient plus!

trahi. Je lui rends justice aujourd'hui. Aucun soldat n'a trahi la foi qu'il devait à son pays. C'est dans une autre classe qu'on a trouvé des lâches. Mais je ne fus pas maître d'un premier mouvement de douleur, en voyant la capitulation de Paris signée par mon plus ancien frère d'armes.

» La cause de la révolution était perdue, *puisque j'étais vaincu*. Ce n'étaient ni les royalistes, ni les poltrons, ni les *mécontents*, qui m'avaient renversé : c'étaient les armées ennemies. Les alliés étaient maîtres du monde, *puisque je ne leur disputais plus cet empire*.

» J'étais à Fontainebleau entouré d'une troupe fidèle, mais peu nombreuse. J'aurais pu tenter encore avec elle le sort des combats, car elle était capable d'actions héroïques. Mais la France aurait payé trop cher le plaisir de cette vengeance. Elle aurait eu le droit de m'accuser de ses maux. Je veux qu'elle ne m'accuse *que de la gloire où j'ai porté son nom* (1). Je me résignai.

(1) Elle l'accusera aussi d'avoir détruit l'élite de sa population, d'en avoir corrompu une grande partie, d'avoir livré deux fois son territoire à ses ennemis, et d'avoir attiré sur elle toutes les calamités qui peuvent peser sur un peuple.

» On vint me proposer des abdications. Pour ma part, je trouvai que c'était une momerie. J'avais abdicué le jour où j'avais été battu. Mais cette formule pouvait servir un jour à mon fils. Je n'hésitai pas à la signer.

Un parti nombreux aurait souhaité que cet enfant montât sur le trône, pour *conserver la révolution avec ma dynastie*. Mais la chose était impossible. Les alliés n'avaient pas même de choix; ils étaient obligés de rappeler les Bourbons. Chacun s'est vanté d'avoir opéré leur retour. Ce retour était forcé. Il était la conséquence immédiate des principes pour lesquels on se battait depuis vingt ans. En prenant la couronne, *j'avais mis les trônes à l'abri des peuples* (1). En la rendant aux Bourbons, *on les mettait à l'abri des soldats heureux. C'était donc la seule manière d'éteindre sans retour le feu révolutionnaire*. L'appel de tout autre souverain sur le trône de France n'aurait été autre chose qu'une sanction solennelle de la révolution, c'est-à-dire un acte insensé dans l'intérêt des souverains.

» Je dirai plus : le retour des Bourbons était un bonheur pour la France. Il la sauvait de l'anarchie, et lui promettait le repos, parce qu'il

(1) Que devenaient alors les principes révolutionnaires dont il s'était constitué l'apôtre ?

lui assurait la paix (1). Elle était forcée entre les alliés et les Bourbons, parce qu'ils se servaient mutuellement de garantie. La France n'était pas complice de cette paix, parce qu'elle ne se traitait pas en sa faveur, mais pour le profit de la famille qu'il convenait aux alliés de remettre sur le trône. C'était un traité où l'on voulait faire bonne part à tout le monde. C'était donc la meilleure manière dont la France pût se tirer de la plus grande défaite qu'une nation guerrière ait jamais éprouvée.

» J'étais prisonnier. Je m'attendais à être traité comme tel ; mais soit par cette sorte de respect qu'inspire un vieux guerrier, soit par l'esprit de générosité qui a présidé à cette révolution, on me proposa de choisir un asyle. Les alliés me cédèrent une île et un titre qu'ils regardèrent comme aussi vains l'un que l'autre ; ils me permirent (et en cela leur générosité fut pleine de noblesse), ils me permirent d'amener avec moi un petit nombre de ces vieux soldats avec lesquels j'avais couru tant de fortunes. Ils me permirent d'amener avec moi quelques-uns de ces hommes que le malheur ne décourage pas.

(1) Quel était donc l'objet de cette lutte qui devait amener la destruction de la France ou l'asservissement de l'Europe ?

» Séparé de ma femme et de mon fils , contre toutes les lois divines et humaines , je me retirai dans l'île d'Elbe , sans aucune espèce de projets pour l'avenir. Je n'étais plus qu'un des spectateurs du siècle ; mais je savais mieux que personne en quelles mains l'Europe allait tomber. Je savais , d'après cela , qu'elle serait menée par le hasard. Les chances de ce hasard *pourvaient me remettre en jeu.* Cependant l'impuissance d'y contribuer m'empêchait de former des plans , et je vivais comme étranger à l'histoire. Mais la marche des événemens se précipita plus que je ne croyais , et je fus surpris par eux dans ma retraite.

» Je recevais les journaux : ils m'apprenaient le gros des affaires. Je tâchai d'en saisir l'esprit à travers leurs mensonges.

» Il me parut évident que le Roi avait connu le secret de notre siècle. Il avait su que la majorité de la France voulait la révolution. Il savait , par vingt-cinq ans d'expérience , que son parti était trop faible pour résister à cette majorité. Il savait que la majorité finit par faire la loi. Il fallait donc pour régner qu'il régnât avec la majorité , c'est-à-dire avec la révolution. Mais pour n'être pas révolutionnaire lui-même , il fallait



que le Roi refit la révolution comme à neuf, en vertu du droit divin qui lui était départi.

« Cette idée était ingénieuse ; elle rendait les Bourbons révolutionnaires en sûreté de conscience (1), et rendait les révolutionnaires royalistes ; en maintenant leurs intérêts et leurs opinions : il ne devait donc plus y avoir qu'un cœur et qu'une âme dans toute la nation. C'est ce qu'on répétait, mais ce qui n'était pas vrai.

« Il y avait cependant tant de bonheur dans cette combinaison, que la France, sous ce régime, aurait été florissante en peu d'années. Le Roi aurait résolu, en un trait de plume, le problème pour lequel j'avais combattu pendant vingt ans, puisqu'il établissait la nouvelle économie politique en France, et la faisait reconnaître, sans contestation, de toute l'Europe. Il ne lui fallait, pour réussir, que de savoir être maître chez lui.

» Pour opérer ce grand œuvre, le roi avait donné une charte, jetée sur le moule où l'on fait

(1) Le mot *révolutionnaire* a un sens qui n'est pas le même que le sens du mot *constitutionnel*. Aujourd'hui on peut faire une constitution sans être révolutionnaire. Dans l'état où se trouve la France, il n'y a de *révolutionnaires* que des hommes qui veulent tout renverser.

toutes les chartes. Elle était excellente, parce qu'*elles le sont toutes quand on les fait marcher* (1). Mais comme les chartes ne sont que des feuilles de papier, elles n'ont de valeur que par l'autorité qui se charge de les défendre. Or, cette autorité ne se plaça nulle part. Au lieu de se réunir dans les seules mains qui en étaient responsables, le Roi la laissa s'éparpiller dans tout le parti qui portait son nom. Au lieu d'être l'unique chef de l'état, il se laissa constituer en chef de parti. Tout prit en France une couleur factieuse. L'anarchie s'y mit.

» Dès-lors il n'y eut plus que de l'inconséquence et de la contradiction dans le système de la cour. Les mots n'allaient jamais aux choses, parce qu'on voulait, au fond du cœur, autre chose que ce qui était.

» Le Roi avait donné la charte pour empêcher qu'on ne la prit ; mais il était évident que le premier moment passé, les royalistes espéraient la retirer brin à brin, parce qu'au fond elle ne leur allait pas.

» Il ne se posait donc que des pierres d'attente

(1) Bonaparte a dit, en commençant, que son éducation avait été pitoyable ; s'il n'avait pas fait l'aveu de son ignorance, on l'aurait devinée à la lecture de ce passage.

dans l'édifice du gouvernement. On avait refait la noblesse ; mais on ne lui avait donné ni des prérogatives , ni du pouvoir. Elle n'était pas démocratique , parce qu'elle était exclusive. Elle n'était pas aristocratique , puisqu'elle n'était rien dans l'état ; c'était donc un mauvais service qu'on avait rendu à la noblesse , en la remettant sur pied de cette manière. Car on l'avait mise en prise , parce qu'elle était offensante , sans lui donner aucun moyen de se défendre. C'était un contre-sens qui devait amener des froissemens continuels.

» On voulait refaire le clergé ; mais on choisit un évêque défroqué pour relever le trône et l'autel.

» On voulait passer l'éponge sur la révolution , mais on exhumait ses cadavres.

» On voulait faire marcher la révolution de 89 avec les royalistes , et la contre-révolution du 31 mars avec des ex-conventionnels ; ils faisaient également mal leur devoir : parce qu'on ne fait marcher des révolutions qu'avec les hommes qui sont nés avec elles. Le Roi n'aurait dû se servir que de gens de vingt ans.

» On voulait maintenir la révolution , et l'on avilissait ses institutions ; on décourageait par-

là la masse de la nation, qui avait été élevée avec elles, et s'était accoutumée à les respecter.

» On gardait *mes soldats* (1), parce qu'on en avait peur, et on les faisait passer en revue par des gens qui parlaient de gloire, en saluant des Cosaques.

» Personne ne prenait confiance dans ce qui existait, parce qu'on n'y voyait de points d'appui nulle part. Ils n'étaient pas dans leurs intérêts, puisqu'ils étaient tous compromis; ni dans les opinions, puisqu'elles étaient toutes froissées; ni dans la force, puisqu'il n'y avait à la tête des affaires ni bras ni volonté.

» J'étais assez bien informé de ce qui se passait à Vienne, dans ce congrès, où *l'on s'amusa à me singer* (2). Je sus à temps que les ministres de France avaient décidé le congrès à *m'enlever de l'île d'Elbe pour m'exiler à Sainte-Hélène*. J'eus quelque peine à croire que l'empereur de Russie eût consenti à manquer si vite à la foi des traités, car j'ai toujours eu beaucoup d'estime pour son caractère; mais enfin *j'acquis*

(1) Les hommes qui composaient l'armée n'étaient-ils que les soldats de Bonaparte?

(2) Les diplomates qui se partageaient les peuples comme des troupeaux, et qui se donnaient des *ames* en indemnité, singeaient Bonaparte, rien n'est plus évident.

cette certitude , et je pensai à me soustraire au sort qu'on me destinait.

» Mes faibles moyens de défense auraient été bientôt anéantis. Je devais donc essayer de m'en créer d'assez grands , pour *me rendre une seconde fois redoutable à mes ennemis*. (1). La France n'avait point de confiance dans son gouvernement. Le gouvernement n'en avait point dans la France. La nation avait senti que ses intérêts n'étaient pas ceux du trône ; que ceux du trône n'étaient pas les siens. C'était une trahison mutuelle qui devait perdre l'un ou l'autre ; il était temps de la prévenir , et je conçus un projet qui paraîtra audacieux dans l'histoire , et qui n'était que raisonnable en réalité (2).

» Je pensai à remonter sur le trône de France. Quelque faibles que fussent mes forces , elles étaient encore plus grandes que celles des royalistes ; car j'avais pour allié *l'honneur de la patrie*, qui ne périt jamais dans le cœur des Français.

» Je me confiai dans cet appui. Je passai en revue cette petite troupe , à laquelle je destinais

(1) C'était donc uniquement pour son *intérêt personnel* que Bonaparte se précipitait sur la France.

(2) Ne dirait-on pas que l'intérêt de la France était intimement lié à l'intérêt de Bonaparte , et qu'elle ne pouvait rien faire de mieux que de s'attacher à sa cause ?

une si grande entreprise. Ces soldats étaient mal vêtus, car je n'avais pas eu de quoi les équiper à neuf. Mais ils avaient des cœurs intrépides.

» Mes préparatifs ne furent pas longs, car je n'emportai que des armes. Je pensai que les Français nous donneraient de tout. Le colonel anglais qui séjournait près de moi avait été se divertir à Livourne, et je mis à la voile par un bon vent.

» Notre petite flotille n'éprouva pas d'accident. Notre traversée dura cinq jours. Je revis la côte de France près de la même plage où j'avais pris terre quinze ans auparavant, à mon retour d'Égypte. La fortune semblait me sourire comme alors : comme alors je revenais sur cette terre de la gloire, *pour relever ses aigles et lui rendre son indépendance* (1).

» Je débarquai sans obstacle. Je me retrouvai en France. J'y revenais malheureux. Mon cortège ne consistait qu'en un petit nombre d'amis et de frères d'armes, qui avaient partagé avec moi le bonheur et l'adversité. Mais c'était une raison pour attirer *le respect et l'amour des Français* (2).

(1) Cette entreprise de Bonaparte a réussi comme toutes les autres.

(2) Voilà un respect et un amour bien placés.

» Je n'avais point de plan déterminé , parce que je n'avais que des données vagues sur l'état des choses. J'attendais mes décisions des événements. J'avais seulement quelque parti pris pour des cas probables.

» Je n'avais qu'une seule route à tenir , parce qu'il me fallait un point d'appui. Grenoble était la place forte la plus voisine. Je marchai donc sur Grenoble aussi vite que possible , parce que je voulais savoir à quoi m'en tenir sur mon entreprise. L'accueil que je reçus sur ma route dépassa mon attente , et confirma mon projet. Je vis que la portion du peuple , qui n'était corrompue ni par des passions ni par des intérêts (1), conservait un caractère mâle que l'humiliation blessait.

» Je découvris enfin les premières troupes qu'on avait fait marcher contre moi : c'étaient *de mes soldats* (2). Je m'avançais sans crainte , tant j'étais sûr qu'ils n'oseraient faire feu sur moi. Ils revoyaient leur empereur marchant à la tête de ces vieux maîtres de la guerre , qui leur avaient si souvent tracé le chemin du combat. J'étais le

(1) C'est la première fois que Bonaparte présente son parti comme n'étant mu ni par les passions , ni par les *intérêts* ; il avait cependant répété jusqu'à satiété que c'est sur les intérêts qu'il avait fondé sa cause.

(2) Ce n'était donc pas les soldats de la France.

même encore , puisque je leur rapportais *l'indépendance avec mes aigles* (1).

» Qui aurait pu croire que des soldats français balanceraient un moment entre des sermens officiels prêtés sous les drapeaux de l'étranger , et la foi qu'ils avaient jurée à celui qui venait pour *affranchir leur patrie* ?

» Le peuple et les soldats me reçurent avec les mêmes cris de joie. Je n'avais que ces cris pour cortège ; mais ils valaient mieux que toutes les pompes , car *ils me promettaient le trône* (2).

» Je m'attendais à trouver quelque résistance de la part des royalistes ; mais je me trompais : ils ne m'en opposèrent aucune , et j'entraï dans Paris sans les apercevoir , si ce n'est aux fenêtres. Jamais entreprise , plus téméraire en apparence , ne coûta moins de peine à exécuter : c'est qu'elle était *conforme au vœu de la nation , et que tout devient facile quand on suit l'opinion* (3).

(1) La haine des nations , la guerre , la servitude et l'avilissement de leur pays , voilà ce qu'il leur apportait , voilà ce qu'il leur a laissé.

(2) Ces cris de joie ne valaient pas mieux que toutes les pompes , parce qu'ils présageaient la grandeur de la France , mais *parce qu'ils promettaient le trône à Bonaparte* ; ce héros ne voit jamais que lui.

(3) Les événemens ont prouvé que l'opinion des soldats n'était pas l'opinion de la France.

» La révolution fut terminée en vingt jours , sans avoir coûté une seule goutte de sang. La France avait changé d'aspect. Les royalistes allèrent crier au secours chez les alliés. La nation rendue à elle-même reprit de la fierté. Elle était libre , puisqu'elle venait de faire , en me replaçant sur le trône , le plus grand acte de spontanéité qui appartienne aux peuples (1). Je n'y étais aussi que par son vœu , car je ne l'aurais pas conquise avec mes six cents soldats. Elle ne me redoutait plus comme prince. *Elle m'aimait comme son sauveur.* La grandeur de mon entreprise avait effacé mes revers ; *elle m'avait rendu la confiance des Français. J'étais de nouveau l'homme de leur choix.*

» Jamais aussi la totalité d'une nation ne s'est exposée à la situation la plus dangereuse avec tant d'abandon et d'intrépidité. Elle n'en a calculé ni le péril ni les conséquences , l'amour de l'indépendance enflammait ce peuple , que l'histoire placera avant tous les autres

» J'avais refusé la paix qu'on m'offrait à Châtillon , parce que *j'étais sur le trône de France,*

(1) La nation était libre , parce que des soldats lui avaient donné un empereur ; c'est ainsi que les Romains étaient libres quand les prétoriens décidaient du sort de l'état , et que le sénat et le peuple gardaient le silence.

et qu'elle me faisait descendre trop bas. Mais je pouvais accepter celle qu'on avait accordée aux Bourbons, parce que je venais de l'île d'Elbe, et l'on peut s'arrêter quand on monte; jamais quand on descend (1).

» Je crus que l'Europe, étonnée de mon retour et de l'énergie du peuple français, craindrait de recommencer la guerre avec une nation dont elle voyait la *témérité*, et avec un homme dont le caractère était plus fort, à lui seul, que toutes ses armées.

» Il en aurait été ainsi, si le congrès eût été séparé, et que nous eussions traité avec les souverains un à un. Mais leur amour-propre s'échauffa, parce qu'ils étaient en présence; et mes efforts pour maintenir la paix n'aboutirent à rien.

» J'aurais dû prévoir ce résultat, et profiter sans retard du premier élan du peuple, pour montrer à quel point nous étions redoutables. L'ennemi aurait pâli devant notre audace. Il ne vit que de la faiblesse dans mon tâtonnement. Il

(1) Remarquez bien que quand il s'agit d'accepter ou de refuser la paix, l'intérêt de la France n'est rien, et que l'orgueil de Bonaparte est tout.

La question n'est pas de savoir si la paix est utile ou nuisible à la nation, mais bien de savoir si l'individu s'élèvera ou s'il descendra.

avait raison, car je n'agissais plus d'après mon caractère.

» Mon attitude pacifique endormit la nation, parce que *je lui laissai croire que la paix était possible*(1). Dès-lors mon système de défense fut perdu, parce que les moyens de résistance restèrent au-dessous du danger.

» Il fallait recommencer une révolution pour me donner toutes les ressources qu'elles créent. *Il fallait remuer toutes les passions pour profiter de leur aveuglement; sans cela je ne pouvais pas sauver la France* (2).

» J'en aurais été quitte pour régulariser cette seconde révolution, comme je l'avais fait de la première; mais je n'ai jamais aimé les orages populaires, parce qu'il n'y a point de bride pour le mener, et je me suis trompé en croyant qu'on pouvait défendre les Thermopyles en chargeant ses armes en douze temps.

(1) Bonaparte ne lui laissa pas croire que la paix était possible, il lui assura, par ses proclamations et par ses affidés, qu'elle était sûre, et que sa femme et son fils allaient arriver.

(2) Ce mélange de jacobinisme et de despotisme militaire qui avait fait la force de Bonaparte, avait perdu son crédit; les jongleries politiques ne trompent plus personne.

» J'ai voulu faire dépendant une partie de cette révolution, comme si je n'avais pas su que les demi-partis ne valent rien. *J'offris à la nation de la liberté, parce qu'elle s'était plainte d'en avoir manqué sous mon premier règne.* Cette liberté produisit son effet ordinaire : elle mit les paroles à la place des actions (1). *La caste impériale se dégoûta, parce que j'ébranlais le système auquel elle avait attaché ses intérêts* (2). La foule de la nation leva les épaules, *parce qu'elle se soucie fort peu de la liberté* (3). Les républicains se défièrent de mon allure, *parce qu'elle n'était pas dans ma nature.*

» Je mis ainsi *moi-même la désunion dans l'état* (4). Je m'en aperçus ; *mais je comptais sur la guerre pour le rallier.* La France venait de se

(1) C'est ce que Bonaparte a toujours fait.

(2) La caste impériale était trop avilie pour pouvoir exister dans un pays de liberté ; elle n'avait qu'un moyen de perpétuer son existence, c'était de contraindre au silence les hommes indépendans, et de tenir les hommes désintéressés et probes dans l'ombre.

(3) Si la nation se soucie fort peu de liberté, pourquoi se plaignait-elle d'en avoir manqué sous le régime impérial ; pourquoi les hommes mêmes qui avaient pris le parti de Bonaparte, l'abandonnèrent-ils quand ils virent qu'il mettait les mots à la place des choses ?

(4) Fallait-il venir de l'île d'Elbe pour cela ?

relever avec tant de fierté ; elle avait montré tant de mépris pour l'avenir (1) ; sa cause était si juste (puisque c'était le droit le plus sacré des nations), que j'espérai voir prendre les armes à tout le peuple par un seul cri d'honneur et d'indignation ; mais il était trop tard.

» Je sentis le danger de ma position. Je mesurai l'attaque et la défense. Elles n'étaient pas en proportion. Je commençai à me défier de mes moyens ; mais ce n'était pas le temps de le dire (2). Par un hasard malheureux ma santé se déranger aux approches de la dernière crise. Je n'avais plus qu'une ame ébranlée dans un corps souffrant. Les armées s'avançaient. Dans la mienne, il y avait du dévouement et de l'enthousiasme dans le soldat. Mais il n'y en avait plus dans leurs chefs. Ils étaient fatigués ; ils n'étaient plus jeunes ; ils avaient beaucoup fait la guerre ; ils avaient des terres et des palais. Le Roi leur avait laissé leurs fortunes et leurs places. Ils venaient comme des aventuriers les risquer de nouveau avec moi (3). Ils recommençaient leur carrière, et quelque amour qu'on ait pour la

(1) C'est une leçon dont il faut espérer qu'on profitera.

(2) Il fallait attendre que l'armée eût péri à Waterloo.

(3) Voilà donc la France mise sous la protection d'un homme qui ne peut considérer les généraux qui s'attachent à sa cause que comme des *aventuriers*.

vie, on n'aime pas à y repasser deux fois ; c'était peut-être trop exiger de la nature humaine.

» Je partis pour le quartier-général. *Seul contre le monde entier*, j'essayai de le combattre (1). La victoire nous fut fidèle le premier jour, mais elle nous trompa le lendemain. Nous fûmes vaincus, et la gloire de nos armées vint finir dans les mêmes champs où elle avait commencé vingt-trois ans auparavant.

» J'aurais pu *me défendre encore*, car *mes soldats* ne m'auraient pas abandonné ; mais on n'en voulait qu'à moi seul (2). On demandait aux Français de me livrer aux ennemis : c'était leur demander une lâcheté pour les forcer à se battre. Je ne valais pas un si grand sacrifice. C'était à moi à me démettre. Je n'avais pas même de choix. Décidé à me rendre aux ennemis, j'espérais qu'ils se contenteraient de l'otage que j'allai mettre dans leurs mains, et qu'ils placeraient la couronne sur la tête de mon fils (3).

(1) Il est vrai que la France ne voulait pas le soutenir ; mais il nous semble qu'il aurait dû compter son armée pour quelque chose.

(2) Si l'on n'en voulait qu'à lui seul, que venait-il faire en France ? le héros avait-il besoin de sacrifier les Français à ses intérêts individuels ?

(3) Ses pensées ne se portaient pas sur la France, elles se portaient sur sa dynastie.

» Je n'ai quitté la France qu'au moment où l'ennemi s'est approché de ma retraite.

» Tant qu'il n'y eut que des Français autour de moi , j'ai voulu rester au milieu d'eux seul et désarmé ; c'était la dernière preuve de confiance et d'affection que je pouvais leur donner. C'était un grand témoignage que je rendais à leur loyauté, à la face du monde.

» La France a respecté dans moi le malheur , jusqu'au moment où j'ai quitté pour jamais son rivage. J'aurais pu passer en Amérique et promener ma défaite dans le nouveau monde ; mais après avoir régné sur la France , il ne fallait pas avilir son trône en cherchant d'*autre gloire*.

» Il était impossible de mettre cet enfant sur le trône en 1814 ; la chose était, je crois, convenable en 1815. Je n'en dis pas les motifs ; l'avenir les dévoilera peut-être.

» Prisonnier sur un autre hémisphère , je n'ai plus à défendre que la réputation que l'histoire me prépare : elle dira qu'un homme pour qui tout un peuple s'est dévoué , ne devait pas être si dépourvu de mérite que ses contemporains le prétendent. »

Tel est ce mémoire , que quelques esprits faibles ou égarés par leurs passions ont consi-

déré comme un chef-d'œuvre de politique, mais que les hommes éclairés et amis de leur pays n'ont pu lire sans un profond dégoût. Nous l'avons rapporté dans toute son intégrité ; non parce que tout nous en a paru innocent , mais parce que , si nous en avions supprimé une seule syllable , nos observations auraient perdu leur force. Les hommes qui regrettent le régime impérial, auraient prétendu que les mots supprimés expliquaient tout le reste ; et ce qui , dans le mémoire , ne peut être attribué qu'à un esprit faux ou à un misérable égoïsme , eût été pour eux une marque de patriotisme ou de profondeur. Si donc ces hommes veulent encore nous faire croire au génie du héros *de leur choix* , il faut qu'ils en trouvent les preuves dans l'écrit qu'on vient de lire ; car elles n'existent nulle autre part.

Dans cet écrit , Bonaparte se donne comme l'homme de la révolution. Si nous voulons l'en croire , il n'a combattu que pour la faire triompher ; dans toutes les guerres qui ont eu lieu pendant son règne , il n'a eu pour objet que de consolider le nouveau régime ; les princes qui lui ont fait la guerre , n'ont au contraire combattu que pour faire triompher le régime ancien. Ces assertions , nous n'en doutons pas , peuvent donner de la popularité à celui qui en est l'auteur ; mais il s'agit de les apprécier.

La révolution française ayant été déterminée par le désordre survenu dans les finances, désordre qui avait été amené par d'anciens abus, un de ses premiers objets a été de modérer les taxes ou les contributions, et de prévenir les abus qui pourraient les aggraver. Pour modérer les taxes, on a déclaré que tous les citoyens, sans distinction, y contribueraient suivant l'étendue de leurs facultés; c'est-à-dire qu'on a détruit les privilèges établis en faveur des nobles et des prêtres. Pour prévenir le retour des abus ou des excès de pouvoir, on a organisé des administrations locales dont les membres étaient à la nomination du peuple; on a établi la représentation nationale, le jugement par jurés et la liberté de la presse; on a détruit en même temps les prérogatives attribuées à la naissance; on a aboli en outre, mais pour d'autres motifs, les signes de la féodalité et les droits qui se rattachaient au système féodal. La destruction de ces privilèges et l'établissement du système représentatif ayant amené des guerres entre la masse du peuple et les classes privilégiées, et celles-ci ayant eu le dessous, une partie de leurs biens ont été confisqués et vendus. La garantie de ces ventes est devenue dès-lors un des objets de la révolution; mais remarquons bien que cet objet n'a été qu'accidentel et tout-à-fait secondaire: le but principal de la révolution

était le respect, et non la confiscation des propriétés.

Un des principaux objets de la révolution, était de prévenir les guerres d'envahissement et de conquête, et de faire respecter par le gouvernement français; non-seulement l'indépendance de la nation française, mais encore l'indépendance de toutes les autres nations.

« La guerre, disait la constitution de 1791, ne peut être décidée que par un décret du corps législatif, rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et sanctionnée par lui.

» Si le corps législatif décide que la guerre ne doit pas être faite, le roi prendra sur-le-champ des mesures pour faire cesser ou prévenir toutes hostilités; les ministres demeurent responsables des délais.

» Si le corps législatif trouve que les hostilités commencées sont une agression coupable de la part des ministres ou de quelque autre agent du pouvoir exécutif, l'auteur de l'agression sera poursuivi criminellement.

» La nation française, ajoutait la constitution, renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Les principaux objets de la révolution française étant déterminés , il ne s'agit plus que de savoir si c'est vers ces objets que Bonaparte a dirigé ses efforts.

En le jugeant d'après son mémoire , et surtout d'après ses actes , on se convaincra qu'il n'a jamais eu aucun plan de politique ; qu'il a toujours été mené par les événemens , et qu'il a cherché à les faire tourner à son avantage personnel. Il reconnaît , lui , qu'il a été constamment maîtrisé par les circonstances, dans la page 45 de son mémoire.

Il était même impossible que Bonaparte s'attachât à la révolution pour en faire triompher les principes ; car n'ayant reçu , comme il le dit lui-même , qu'une éducation pitoyable , et aucune idée de politique n'étant entrée dans sa tête , il ne pouvait que suivre le parti qui lui offrirait de l'avancement. « Le comble de mon ambition , dit-il , se bornait alors à porter un jour une épau-lette à bouillon sur chacune de mes épaules : un colonel d'artillerie me paraissait le *nec plus ultra* de la grandeur humaine. »

N'ayant pas d'autre objet que son intérêt individuel , Bonaparte devait s'attacher au parti qu'il croirait le plus fort. C'est ce qu'il fit en 1793 ; il se jeta parmi les anarchistes , et son

zèle alla si loin , qu'il déplut même au comité de salut public. Le représentant du peuple Aubri le fit destituer de ses fonctions de général de brigade comme *anarchiste* ; et lorsque Bonaparte nous apprend (page 19 de son mémoire) qu'il prit l'anarchie en horreur , il aurait dû commencer par nous dire que c'est comme anarchiste qu'il fut destitué.

Se trouvant sans emploi , il vint à Paris , parce qu'on ne pouvait en obtenir que là. Il s'attacha à Barras. Robespierre était mort ; Barras jouait un rôle ; *il fallait bien* , dit-il , *m'attacher à quelqu'un et à quelque chose*. Bonaparte ne s'attacha donc à Barras , que parce qu'il ne pouvait pas s'attacher à Robespierre. S'il était venu du temps de celui-ci , il se serait attaché à sa cause ; et si on lui en avait demandé la raison , il aurait probablement dit : Marat était mort ; Robespierre jouait un rôle ; *il fallait bien m'attacher à quelqu'un et à quelque chose*.

Les sections de Paris s'étant insurgées , Barras proposa à son protégé de prendre le commandement des troupes : Bonaparte accepta , non qu'il y mît quelque intérêt , car il s'occupait moins de politique que de guerre ; mais parce qu'il préférerait d'être à la tête des troupes , plutôt , dit-il , qu'à se jeter dans le rang des sections où il

n'avait rien à faire. Jusqu'ici on ne voit qu'un individu qui s'occupe uniquement de ses intérêts personnels, et qui s'attache non au parti qui lui paraît le plus *juste*, mais à celui qu'il croit le plus *fort*.

Cette politique de tout juger par la force, a fait la règle de sa conduite dans toutes les circonstances. Il n'y a plus qu'un secret pour mener le monde, dit-il, *c'est d'être fort* ; parce qu'il n'y a *dans la force* ni erreur, ni illusion ; *c'est le vrai mis à nu* (1). Il dit ailleurs, en parlant de son autorité, qu'il fallait qu'elle fût en entier *dans le fait*, c'est-à-dire *dans la force* (2) ; c'est aussi dans le fait ou *dans la force* qu'il faisait consister sa monarchie (3). *La force* étant à ses yeux *le vrai mis à nu*, il a placé l'influence militaire au-dessus de l'influence civile, c'est-à-dire les baïonnettes au-dessus des lois (4) ; pour lui, un homme n'a été rien, *s'il n'a pas été précédé d'une réputation militaire* (5) ; *l'instinct de la guerre* lui a tenu lieu de raison (6) ; *l'autorité du quartier-général* et *l'émotion du champ de bataille* sont devenues ses passions dominantes (7). Il a pris une épée pour bâton de

(1) Page 46 ; — (2) p. 59 ; — (3) p. 49 ; — (4) p. 14 ;
— (5) p. 22 ; — (6) p. 22 ; — (7) p. 32.

commandement (1) ; il a exercé son autorité de *fait* et non de *droit* (2) ; il n'y a eu de vraiment imposant *que la gloire militaire* (3) ; ou pour mieux dire , *nulle gloire n'a pu s'acquérir, si ce n'est sur le champ de bataille* (4).

Mais la force n'est qu'un moyen ; et Bonaparte avait une fin dans tout ce qu'il faisait. Si on veut l'en croire , cette fin était le triomphe de la révolution. Si l'on juge au contraire de sa conduite par ses propres aveux et par ce qui est arrivé , on verra que la fin de toutes ses actions a été son intérêt personnel , et qu'il n'a jamais embrassé un parti que pour s'en rendre maître , et le faire servir d'instrument à ses passions. On a déjà vu que , dans l'affaire des sections , il n'avait pris la défense de la convention que parce qu'il n'y avait rien à faire dans le parti contraire : or , qu'on le suive dans toutes ses expéditions , dans toutes ses entreprises , et l'on verra qu'il n'a jamais eu en vue que *lui d'abord* , et ensuite ce qu'il appelait *sa dynastie*.

C'est lui qui nous apprend qu'il n'a ressemblé à personne ; que *par sa nature il a été toujours isolé* (5) ; qu'il n'a jamais eu *l'art d'émou-*

(1) Page 34 ; — (2) p. 41 ; — (3) p. 32 ; — (4) p. 37 ;
— (5) p. 12.

voir le peuple , n'ayant pas avec la multitude cette communauté de sentimens qui produit l'éloquence des rues (1) ; qu'il mit beaucoup de zèle dans sa première bataille , parce qu'il en attendait son avancement (2) ; que ce fut pour semettre en évidence, et pour attirer l'attention sur lui , qu'il entreprit l'expédition d'Égypte (3) ; qu'à son retour , il assouvit les factions pour fonder son autorité, et rester maître de la révolution , ne voulant pas en être le chef (4) ; qu'il mit trois consuls dans la constitution de l'an 8 , au lieu de deux , parce qu'il ne voulait pas être appareillé , et que le premier rang lui appartenait de droit dans cette trinité (5) ; qu'il voulut que tout fût neuf dans son pouvoir , afin que toutes les ambitions y trouvassent de quoi vivre (6) ; qu'après s'être emparé du consulat , la paix qu'il demanda parce qu'elle était une fortune pour lui , était un opprobre pour la France , et un opprobre dont elle n'aurait pas pu se laver (7) ; qu'il expulsa les tribuns qui avaient quelque courage , et détruisit la république , pour conserver son autorité (8) ; que

(1) Page 14 ; — (2) p. 18 ; — (3) p. 27 et 28 ; — (4) p. 31 ; — (5) p. 32 ; — (6) p. 34 ; — (7) p. 35 ; — (8) page 40.

la lutte qui s'engagea, quand il fut parvenu à l'empire, *était d'un grand intérêt pour lui*, parce qu'elle devait amener en Europe des combinaisons nouvelles *dont il serait la victime ou l'arbitre* (1); qu'il négligea *le parti qu'il pouvait tirer des Polonais*, parce qu'ils lui parurent peu propres à *remplir ses vues* (2); que l'issue des premiers efforts de la coalition éleva la gloire des armées françaises, mais qu'elle laissa la question indécise entre l'*Europe et lui* (3); qu'il fit des rois de ses frères, afin que *sa famille ne restât pas mêlée dans les rangs de la société* (4); que pour donner de la confiance aux Lombards, il fit *sa propre affaire de la leur* (5); que son ambition n'a pas consisté à posséder quelques lieues carrées de plus ou de moins, *mais à faire triompher sa cause* (6); que le favori qui conduisait tout en Espagne *lui était resté dévoué*, mais que ce favori ayant perdu son crédit, son *dévouement lui devint inutile* (7), ce qui amena l'envahissement de ce pays; que quelque déplorable que fût l'état social de l'Espagne, *il ne voulut pas dédaigner cette conquête* (8); que c'était pour accoutumer

(1) Page 61; — (2) p. 64; — (3) p. 65; — (4) p. 66; — (5) p. 67; — (6) p. 70; — (7) p. 90; — (8) p. 93.

l'opinion de l'Europe à la nature de son pouvoir, qu'il ne voulait pas la montrer toujours sous un aspect hostile, ce qui lui faisait sentir le besoin d'accorder quelque relâche aux peuples (1); qu'il avait l'air agresseur, parce qu'il se battait pour détruire et pour faire du neuf (2); qu'il avait bien été fait pour son siècle, mais qu'il fallait qu'il créât son siècle pour lui (3); que son pouvoir n'était plus contesté, mais que sa mort pouvait être dangereuse pour sa dynastie; qu'en s'alliant à la maison d'Autriche, il plaçait son trône à l'abri des tempêtes; et qu'ainsi il pouvait croire, sans trop de prévention, qu'il avait fini son œuvre (4); qu'ayant cru être tenu à quelques égards pour cette maison, cette faiblesse perdit ses affaires, parce qu'elle lui fit sacrifier la Pologne à ses convenances (5); qu'après que les Français eurent éprouvé les plus grands désastres, il refusa une paix qui laissait la France dans son intégrité, parce qu'il aurait appris qu'il pouvait rendre, et que tout le monde aurait voulu ravoir son indépendance; qu'en déposant sa couronne de fer, il aurait mis en compromis celle de l'empire; que les chances

(1) Page 102; — (2) p. 103; — (3) p. 70; — (4) p. 109.
 (5) p. 115 et 116.

de la paix lui étaient toutes funestes et que celles de la guerre pouvaient le sauver ; qu'il fallait que la grande révolution du dix-neuvième siècle (la révolution qui mettait sa famille sur le trône), s'achevât sans retour , ou qu'elle s'étouffât sous un monceau de morts (1) ; que la destinée du monde ne tenait plus qu'à une seule bataille , et qu'on la lui aurait abandonnée s'il avait été vainqueur (2) ; qu'il ne voulait pas appeler au secours de la France les troupes qu'il avait placées dans les forteresses de l'Allemagne , parce qu'avec une seule victoire , il se serait retrouvé maître du Nord jusqu'à Dantzick (3) ; que ses ennemis auraient tremblé devant cette fatalité qui lui donnait la victoire ; que maître encore du Midi et du Nord par ses garnisons , il aurait repris son ascendant ; qu'il aurait eu la gloire des revers , comme celle des victoires (4) ; que transporté à l'île d'Elbe , après avoir tout perdu en France , il se précipita de nouveau sur ce pays , dans la crainte d'être transféré à l'île Sainte-Hélène (5) ; qu'il fit croire aux Français que la paix était assurée , quoiqu'il eût la certitude du contraire ; qu'en venant de l'île d'Elbe ,

(1) Page 122 ; — (2) p. 123 ; — (3) p. 124 ; — (4) p. 128 ; — (5) p. 137.

il aurait accepté la paix de 1814, quoique moins avantageuse pour la France que celle qui lui avait été offerte, parce que celle-ci le faisait d'échoir, tandis que l'autre l'élevait de son île au trône de France (1); qu'ayant promis de rétablir la liberté, il mit les mots à la place des choses, et qu'il jeta ainsi lui-même la division parmi les Français (2); qu'il voulut remuer toutes les passions pour profiter de leur aveuglement; que sans cela, il ne pouvait pas sauver la France du péril où il l'avait jetée (3); que ces moyens n'ayant pas réussi, il se trouva seul contre le monde entier (4).

Bonaparte, dans tout ce qu'il a fait, n'a donc jamais vu que lui, ou ce qu'il a jugé lui appartenir; dans tout le cours de son mémoire, c'est toujours moi, ma dynastie, mon pouvoir, mon autorité, mon empire, mon siècle, mes soldats, mes armées, ma gloire, mes victoires, mes revers, mes alliés, mes ennemis, mes villes, mes forteresses, mon élévation, ma chute. Si la France ou les peuples qu'il avait asservis se trouvent quelquefois en scène, ce n'est jamais que comme instrumens. Cet égoïsme qui l'a rendu,

(1) Pages 143 et 144; — (2) p. 144 et 145; — (3) p. 144; — (4) p. 147.

comme il le dit lui-même, unique dans son espèce, et qui l'a toujours tenu dans l'isolement (j'ai été par ma *nature* toujours isolé, page 12), l'a suivi jusque dans son île de Sainte-Hélène. Le chirurgien du vaisseau qui l'y a transporté (M. Warden) a remarqué que ce vice était le trait le plus saillant de son caractère; il a recueilli tous ses discours, et l'on n'y voit pas que la France, qu'il laissait dans l'état le plus déplorable, se soit présentée une seule fois à son souvenir (1).

(1) « Voici, avec la plus grande exactitude, dit M. Warden, l'extrait d'une conversation avec le général Bertrand, et dans laquelle, sur-tout au commencement, il manifesta une vive émotion. Il reconnut sans déguisement, et déplora en homme sensé l'excès de l'ambition de Bonaparte. . . .

— » Napoléon, continua Bertrand, est réellement un homme rare et extraordinaire.

— » Cela n'est pas douteux; mais je voudrais voir en lui un peu plus de l'homme ordinaire. Si je le voyais caresser des enfans, comme vous faites votre Hortense et votre Henri; si je le voyais jouer avec un chien, ou flatter un cheval de la main, j'éprouverais pour lui des sentimens tout différens de ceux qu'il m'inspire aujourd'hui.

— » Croyez moi, cher docteur, *c'est un homme qui ne ressemble en rien aux autres.*

Sacrifier tout à son intérêt personnel et à celui de sa famille, et envahir, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, tout ce qui peut être envahi par la ruse ou par la force, telle a donc été la politique de Bonaparte. Les moyens qu'il a employés pour arriver à son but, sont dignes de remarque, par

— » Soit : mais, encore une fois, je voudrais qu'il eût quelques-unes de leurs qualités ; je voudrais *apprendre* que l'on voit par fois se manifester en lui des sentimens tendres et affectueux, tels que ceux d'un bon père et d'un bon mari.

— » C'est ce que je puis vous certifier. La nature ne lui a pas refusé un cœur, *dans le sens que vous y attachez*. Mais il ne peut ni ne veut en faire parade. Peut-on attendre d'un tel homme quelque chose de frivole ou de puérite ? Or c'est ce que paraîtrait, dans un semblable caractère, l'aimable et gracieuse simplicité de la vie domestique : d'ailleurs les qualités individuelles de l'homme disparaissent en lui, aux yeux de ceux qui ne l'aperçoivent qu'environné de tout l'éclat de sa vie publique.

— » Mais enfin, général Bertrand, tout cet éclat est maintenant éclipse : et je voudrais, *par intérêt pour lui, et pour l'honneur de la nature humaine, que l'on pût distinguer en lui quelque chose qui ressemblât à un sentiment affectueux.* »

Correspondance de Guillaume Warden, chirurgien, à bord du vaisseau de S. M. britannique, le *Northumberland*, qui a conduit Napoléon Bonaparte à l'île de Sainte-Hélène. — Edition de Bruxelles, pages 171—173.

les rapports qu'ils ont avec la fin qu'il se proposait, et par la constance avec laquelle il y est resté attaché.

Lorsqu'un individu veut lier sa cause à celle d'un malfaiteur, la première idée qui se présente à lui, c'est de devenir son complice; de même; lorsqu'un scélérat veut s'attacher un homme dont il se défie, il ne voit rien de mieux que de le faire tremper dans quelques-uns de ses crimes. Telle fut la politique de Catilina; telle a été celle de Bonaparte. S'étant emparé de l'autorité suprême par la force, il se voit soupçonné par quelques personnes de vouloir placer les Bourbons sur le trône. Pour détruire ce soupçon; il ne perd pas son temps à faire des promesses ou des protestations auxquelles il sait bien qu'on ne croirait pas; il fait une incursion sur le territoire d'un de ses alliés; il y saisit un prince de la famille que quelques personnes redoutent; il le conduit à Paris; l'y fait égorger dans les vingt-quatre heures par les grands de sa cour, et le lendemain il fait proclamer cet assassinat dans toute la France.

Les républicains, dit-il (c'est lui-même qui parle), redoutaient que je ne remontasse une vieille royauté à l'aide de *mon armée*. Les royalistes fomentaient ce bruit, et se plaisaient à me re-

présenter comme un singe des anciens monarques ; d'autres royalistes plus adroits , répandaient sourdement que je m'étais enthousiasmé du rôle de Monck , et que je ne prenais la peine de restaurer le pouvoir que pour en faire hommage aux Bourbons , lorsqu'il serait en état de leur être offert. Je ne pouvais pas laisser courir une telle opinion , parce qu'elle tendait à nous désunir. Il fallait à tout prix détromper la France , les royalistes et l'Europe , afin qu'ils sussent tous à quoi s'en tenir *avec moi*. La police découvrit de petites menées royalistes , dont le foyer était au-delà du Rhin. Une tête auguste s'y trouvait impliquée. Toutes les circonstances de cet événement cadraient d'une manière incroyable avec celles *qui me portaient à tenter un coup d'état. La perte du duc d'Enghien décidait la question qui agitait la France. Elle décidait de moi sans retour , je l'ordonnai*. Le délit de ce malheureux prince se bornait à de misérables intrigues avec quelques vieilles baronnes de Strasbourg. Il jouait son jeu : ces intrigues étaient surveillées ; *elles ne menaçaient ni la sûreté de la France , ni la mienne. Il a péri victime de la politique , et d'un concours inouï de circonstances.* »

L'idée de se lier à des hommes par une com-

munauté de crimes , est une de celles qui a le plus flatté l'imagination de Bonaparte. Si dès son début , il se trouva lié à la cause de la révolution , ce ne fut point parce qu'elle était conforme à ses opinions politiques , car il n'en avait point ; ce fut parce qu'il avait mitraillé les Parisiens , insurgés contre la convention. Je m'attachai naturellement , dit-il , au parti pour lequel je venais de me battre , et je me trouvai lié à la cause de la révolution. Si son alliance avec la maison d'Autriche flattait sa politique , c'est parce que cette maison , en s'unissant à lui , devenait complice de sa grandeur. S'il a regretté de n'avoir pas donné le Hanovre à la Prusse , c'est parce qu'en lui donnant du terrain , il l'aurait compromise , c'est-à-dire qu'il se la serait assurée. Enfin , s'il a grossi le volume de quelques souverains , s'il les a fait conquérans malgré eux , ç'a été pour les compromettre et les attacher à sa cause. Il a suivi la même politique dans l'intérieur : toutes les fois qu'il a voulu créer un favori , il a commencé par en faire un complice.

Ce moyen pouvait être bon pour s'attacher quelques princes , ou pour recruter sa cour , si toutes fois il est vrai que des alliances de cette nature puissent avoir quelque durée ; mais il était insuffisant pour rallier à lui un grand nom-

bre d'individus. Pour obtenir ce résultat, il a créé des places sans nombre, il y a attaché des appointemens énormes, relativement à l'utilité dont ces places étaient; il les a montrées à tous les ambitieux, et il a ainsi soulevé la cupidité de la masse du peuple. Cependant, comme les impôts, ou plutôt les tributs levés sur la classe industrielle, auraient été insuffisans pour satisfaire toutes les ambitions, il leur a distribué, sous le nom de majorats, une partie des richesses des peuples asservis; il a rétabli des ordres et des titres féodaux, et il a gagné, par la vanité, ceux qu'il n'a pu séduire par l'avarice. J'étais appelé, dit-il, à préparer le sort à venir de la France, et peut-être celui du monde; mais il fallait auparavant faire la guerre, faire la paix, *assouvir les factions, fonder mon autorité.....* (1); il fallait que tout fut neuf dans mon pouvoir, *afin que toutes les ambitions y trouvassent de quoi vivre* (2); *l'esprit de l'empire était le mouvement ascendant; il agitait toute la nation; elle se soulevait pour s'élever; j'ai placé au sommet de ce mouvement de grandes récompenses* (3); *ce mouvement a fait ma force* (4).

(1) Page 31; — (2) p. 34; — (3) p. 73; — (4) p. 58. Bonaparte se juge ici, comme nous l'avons jugé nous-mêmes; *Conseur Européen*, tom. 1^{er}, p. 41, 42 et 43.

Pour chercher à se rendre fort par de pareils moyens, il fallait que Bonaparte eût un profond mépris pour les hommes; et c'est en effet ce qu'on remarque dans son mémoire, depuis le commencement jusqu'à la fin. On voit qu'il est toujours prêt à les sacrifier par milliers, pour les motifs les plus frivoles. Ce fut pour attirer l'attention et rester en vue, qu'il alla ensevelir dans les déserts d'Égypte l'armée qui l'avait illustré en Italie, et qu'il perdit la marine française. N'ayant rien à faire en Égypte, il entreprit la conquête de la Palestine, parce que cela lui parut curieux, et que cette expédition avait quelque chose de fabuleux (1). Ce fut pour donner une pâture à la curiosité des oisifs qu'il envoya périr à Saint-Domingue l'armée que Moreau avait commandée, sachant bien que, si la France avait reconquis cette île, ce n'eût été que pour les Anglais (2). Ce fut, faute de mieux, qu'il mit en avant un projet de descente en Angleterre, et qu'il sacrifia huit ou neuf cents millions pour un projet qu'il n'avait pas l'intention de réaliser (3). Enfin, ce fut pour compléter, par une absurdité, son système continental, qu'il fit périr en Russie ou en Allemagne l'élite de la nation française (4).

(1) Page 27; — (2) p. 46; — (3) p. 6; — (4) p. 111.

Le caractère et les principes de Bonaparte étant connus, il reste à examiner comment il les a employés à faire triompher la révolution, c'est-à-dire à établir un gouvernement représentatif, et des institutions propres, soit à le maintenir, soit à prévenir le retour des abus.

A son retour d'Égypte, il trouve un gouvernement menacé par des factions. Il est à peine arrivé, que tous les conspirateurs se le disputent, parce qu'il leur faut une épée : *j'étais*, dit-il, *le pivot des conspirations*. Cependant, comme l'opinion publique demande la réforme et non la destruction du gouvernement, les conspirateurs mettent les jacobins en scène, et les font hurler dans les clubs comme du temps de la terreur; lorsqu'ils ont jeté l'effroi dans la nation, ils convoquent à Saint-Cloud le conseil des anciens et le conseil des cinq-cents; ceux des membres qu'on croit capables d'opposer quelque résistance ne reçoivent leurs lettres de convocation que quand il n'est plus temps de s'y rendre; et lorsque tout est ainsi préparé, Bonaparte, avec une troupe de ses satellites, marche contre la représentation nationale et la disperse (1).

(1) Les détails de cette conspiration se trouvent dans un mémoire publié en 1815, par F.... B....

Les républicains, dit-il, avaient établi leur quartier-général dans le conseil des cinq-cents: ils firent une belle défense; il fallut gagner la bataille de Saint-Cloud pour achever cette révolution (1).

« Le directoire, a écrit un homme connu par l'indépendance de ses opinions et par son patriotisme, le directoire avait éprouvé de nombreuses disgraces, toutes provoquées par les frères de Bonaparte (Lucien était un des chefs de la conspiration) et par des Corses dévoués à son parti. Un coup d'état était déjà monté et près d'éclater contre cette suprême autorité. Bonaparte s'en était emparé avec adresse. Il avait traversé toutes les intrigues, opposé sa renommée aux titres fondés sur la naissance ou d'anciens services, gagné les uns par des promesses, intimidé les autres par ses menaces, et, seul, il obtint la direction de ce grand mouvement. Cependant il laisse divaguer l'opinion sur le choix de celui en faveur duquel il sera exécuté. Il s'accroche à S.... pour le tromper; il le trompe pour n'avoir pas à le craindre. Il ne voit, dans ses collègues, qu'un limon grossier et inerte privé de sentiment, d'idées et de volonté. Enfin, toute

(1) Page 33.

incertitude cesse ; et Bonaparte , qui n'a été que le général du directoire au 18 brumaire (13 décembre 1799) , hérite de sa puissance , et fixe le sort de chaque directeur. Il proscriit celui dont il s'est servi ; dans un autre , la pourpre sénatoriale paie la nullité : celui qui pourrait ne s'y pas condamner , il le gorge de richesses et l'abreuve de honte. Tout est soumis. Dès le 19 brumaire , les hommes forts en expérience révolutionnaire , et , parmi ces hommes , le plus éminent par son esprit , ses qualités , sa réputation , rompent le lien d'une précédente confédération , se détachent de celui qui l'avait cimentée , se réunissent à Bonaparte , sans mission , par des motifs divers , et de leurs conceptions sort la république consulaire , dont un chef d'armée s'était , à la manière du Pape Sixte-Quint , déclaré le premier magistrat.

» Bonaparte fut traité comme le possesseur légitime de la suprême puissance. Sa gloire militaire est le titre avoué de son élévation ; la crainte et la vénalité en furent les véritables causes. Le 18 brumaire , jour de deuil et de terreur , glaçait encore tous les esprits. On sentait ce qu'un tel magistrat pouvait entreprendre ; mais l'homme de bien ne le disait que par son silence ; tandis que les intrigans et les am-

bitieux remplissaient les airs de leurs louanges clameurs, que les poètes prophétisaient le grand homme, le grand siècle des règnes d'Astrée, de Marc-Aurèle et de Trajan.

» C'est maintenant une toute autre agitation, un autre mouvement. Quels concours d'intrigues et de bassesses, de mensonges officieux, de calomnieuses révélations ! Tous les ennemis du directoire sont les amis du nouveau gouvernement. Et qui ne veut pas avoir été l'ennemi du directoire ? A peine l'ingratitude de Bonaparte envers B... (qui peut-être se souvenait trop de ses bienfaits envers Bonaparte) est connue, que les bas courtisans du directeur se déclarent ses ardens détracteurs. Tous courent aux places ; les hommes qui en sont dignes attendent d'y être appelés. C'est le petit nombre, et dans ce petit nombre il y aura peu d'élus. Les prétendus et les protégés circulent de la rue de la Victoire au Luxembourg, de la rue Taitbout aux Tuileries. Toutes les avenues sont obstruées. On se heurte, on se croise. Les femmes, et quelles femmes ! restent en possession du crédit et de la faveur. Cela ne peut être autrement. Le droit est fondé sur les stipulations avouées ou secrètes, sur des échanges et des compensations admises dans les républiques comme dans les monarchies. . . .

» *S'il est vrai qu'Auguste eût pu régner* comme régna Tibère , il n'est pas moins certain que Bonaparte pouvait franchir , d'un pas , les divers degrés qui l'ont conduit de la dictature consulaire à la monarchie impériale , de celle-ci au despotisme militaire le plus absolu , et gouverner dans le principe comme il a gouverné dans la suite. Il se serait épargné bien des soins , à la France bien des malheurs. Son régime aurait été franchement dur , peut-être cruel , au lieu d'être machiavélique , et pour ainsi dire frauduleux ; car à de pompeuses promesses répondirent toujours des lois plus fiscales , des conscriptions plus meurtrières , des guerres plus désastreuses. On a dit , même lorsqu'il était le plus craint (et je ne suis pas très-éloigné de le croire sur parole) , que son caractère se composait de l'orgueil insensé de Caligula , des basses inclinations de Commode , de la triste et sombre politique de Tibère , et d'une insensibilité pour tout ce qui est humain , dont aucun de ces méchans princes n'approcha jamais..... (1) »

(1) *Essai historique et critique sur la révolution française , ses causes et ses résultats , avec les portraits des hommes les plus célèbres*, troisième édition , par M***, tom. 3 , pages 22 et suiv.

L'historien croit que ce portrait est exagéré ; peut-être la postérité en jugera-t-elle autrement.

Bonaparte s'est à peine rendu maître de l'autorité, qu'il crée une représentation nationale à sa manière. Une des chambres législatives était composée de cinq cents membres ; il la réduit à trois cents. L'autre, connue sous le nom de conseil des anciens, était composée de deux cents cinquante, il la réduit à quatre-vingts, et lui donne le nom de sénat-conservateur. L'initiative des lois prenait naissance dans le sein de la représentation nationale ; Bonaparte s'en empare et la fait exercer par ses agens. Les projets de lois étaient soumis à une discussion publique : Bonaparte ordonne que les séances de son sénat seront secrètes, et que le corps législatif fera la loi *en statuant par scrutin secret, et sans aucune discussion de la part de ses membres*. Il crée un corps, appelé tribunaat, auquel il donne le droit de parler sur les projets de loi ; mais il déclare que les *vœux* manifestés par ce corps *n'auront aucune suite nécessaire, et n'obligeront aucune autorité constituée à une délibération*. Bientôt craignant que les discussions du tribunaat n'entraient son autorité, il *épure* les tribunaat, c'est-à-dire, qu'il destitue ceux auxquels il soupçonne des talens, du courage ou de la probité ; il finit par

détruire le tribunal, et ne conserye plus qu'une assemblée de muets, dont les membres sont élus par son sénat. Il anéantit donc la représentation nationale. Voilà l'homme de la révolution!

Dans toutes les communes, et dans les chefs-lieu des départemens, il existait des administrations dont les membres étaient à la nomination du peuple. Bonaparte craignant de trouver autant de centres d'opposition qu'il y avait d'administrations, les détruit d'un seul coup, en s'emparant du droit d'en nommer les membres, ou de les faire nommer par ses agens. Il s'empare en même temps du droit de nommer les juges, et il veut qu'ils ne soient inamovibles qu'après cinq années d'exercice; et comme s'il craignait que les tribunaux ne soient pas encore assez sous sa dépendance, il place à côté d'eux des tribunaux spéciaux qu'il charge de prononcer dans tous les cas où son gouvernement sera intéressé. Ne pouvant pas détruire l'institution du jury, il veut que les jurés soient désignés par ses préfets; ce qui ne les rend pas moins à craindre que les juges spéciaux. Que devient la révolution?

Aucune responsabilité n'est établie pour les ministres ou pour leurs subordonnés; bien loin de là, il est déclaré que nul agent du gouvernement ne pourra être mis en jugement sans une

autorisation de son conseil, ce qui établit dans l'état autant d'inviolables qu'il y a d'agens de l'autorité. La presse entièrement asservie, n'est plus qu'un moyen de tromper le public. L'éducation de la jeunesse est mise exclusivement dans les mains de l'autorité; et la religion elle-même, ou pour mieux dire ses ministres, ne sont employés qu'à consolider le pouvoir de Bonaparte et de sa dynastie. En un mot; toutes les forces de l'état sont consacrées à créer un siècle pour un individu. Il fallait, dit Bonaparte, consolider *mon ouvrage*, en donnant à la France des institutions conformes au nouvel ordre social qu'elle avait adopté. *Il fallait créer mon siècle pour moi* (1).

Toutes les garanties constitutionnelles, qui étaient le véritable objet de la révolution, étant anéanties, les Français se sont trouvés à la discrétion de Bonaparte, et le régime auquel ils ont été soumis a été bien plus dur, bien plus cruel que celui qui existait avant la révolution. Le décret sur les prisons d'état, a remplacé les lettres de cachet. Le décret sur la censure des écrits, a remplacé l'ancienne censure. Les préfets ont pris la place des intendans. Les droits réunis ont été substitués aux impôts de l'ancien régime. L'uni-

(1) Page 70.

versité impériale et la conscription ont rendu Bonaparte *propriétaire* de tous les jeunes gens au-dessous de vingt-un ans. Le sénatus-consulte sur les gardes nationales , lui a livré toute la population mâle depuis l'âge de vingt-un ans jusqu'à soixante. Les préfets ont été chargés de faire l'inventaire des filles à marier , afin que Bonaparte pût les distribuer à ses soudarts , chacun selon son mérite. Enfin les Français ont perdu tous leurs droits : Bonaparte a pu s'emparer de leurs biens , de leurs personnes , de leurs enfans , et même de leurs pensées. « J'avais répandu partout, dit-il (page 75), une impulsion uniforme, parce qu'on ne donnait qu'un seul mot d'ordre dans l'empire. Aussi, tout se mouvait dans cette machine ; mais le mouvement ne s'opérait que dans les cadres que j'avais préparés. »

» On peut regarder à cette époque , dit M. de Montlosier , la France entière comme envahie. La famille était envahie par la conscription ; l'intérieur de la maison par la nécessité d'avoir des domestiques et des ouvriers légitimés par la police ; la propriété par un accroissement continu d'impôts non consentis. Des recherches faites partout sur la fortune des filles à marier , faisaient présager que dans peu les pères ne pourraient pas plus disposer de leurs filles que de leurs enfans mâles. Les juges ne pouvaient plus

avoir la propriété de leurs consciences, les administrateurs celles de leurs opinions. En matière d'état, les rédacteurs les plus affidés n'avaient pas même la propriété de leurs rédactions : présentés la veille, leurs rapports se trouvaient le lendemain dans le *Moniteur*, altérés, dénaturés. Ici la pensée était torturée, falsifiée; là elle était franchement commandée. Ceux qui pouvaient parler n'avaient pas le droit de la parole. Les muets n'avaient pas le droit de se taire. La France en était venue au point que le silence avait quelque chose de factieux. On parle quelquefois des préfets, il ne faut pas se les représenter comme quelque chose qui a un corps et une âme; c'étaient des instrumens. Leurs mouvemens partaient du haut du ministère de l'intérieur, de la même manière que ceux du télégraphe. En quelque situation que ce fût, il n'y avait plus moyen de se conserver individu; on ne pouvait être que membre. Ce membre n'avait pas la permission de s'animer. Tout le cœur, toute l'âme de la France étaient aspirés par un seul homme. Il n'y avait plus qu'un seul esprit en France; tout le reste était devenu matière » (1).

(1) De la Monarchie française, par M. le comte de Montlosier, tom. 3, pages 320 et 321.

Et qu'on ne s'imagine pas que cet état d'envahissement était temporaire. Si Bonaparte dit, en parlant de son consulat (page 41), que la révolution avait des ennemis trop acharnés au-dedans et au-dehors, pour qu'elle ne fût pas forcée d'adopter une forme dictatoriale, comme toutes les républiques dans les momens de danger; s'il reconnaît (page 46) qu'il existait une république *de nom*, une souveraineté *de fait*, une représentation nationale *faible*, un pouvoir exécutif *fort*, et une *armée prépondérante*; il ajoute (page 71): « Il n'y avait en réalité, dans l'état, qu'une vaste démocratie menée par une dictature. Cette espèce de gouvernement est commode pour l'exécution; mais elle est d'une nature temporaire, parce qu'elle n'est qu'en viager sur la tête du dictateur. *Je devais la rendre perpétuelle en faisant des institutions à demeure.* »

Bonaparte voulant établir à perpétuité une forme de gouvernement qui livrait à l'arbitraire la nation toute entière, et qui anéantissait sans retour les institutions pour lesquelles les Français avaient fait les plus grands sacrifices, était donc l'ennemi le plus redoutable de la révolution. Cette vérité est évidente pour quiconque a assez de capacité pour lier deux idées ensemble;

lui-même ne peut s'empêcher de la reconnaître dans différens passages de son mémoire. Supposant que les Bourbons, avant leur retour, avaient l'intention de rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant la révolution ; il dit, en parlant de la conspiration du 3 nivose, qu'il attribue à des royalistes : *Rien n'était prêt en France pour les Bourbons* (1). Les royalistes *m'auraient assassiné*, dit-il, en parlant de la conspiration de Georges, *qu'ils n'en auraient pas été plus avancés. Chaque chose a son temps* (2). Plus loin, il ajoute : *Mon autorité s'accrut, parce qu'on l'avait menacée. Il n'y avait rien de prêt en France pour une contre-révolution* (3). Il suppose, dans tout le cours de son mémoire, que les rois alliés étaient à la tête de la faction qui voulait rétablir l'ancien régime ; il affirme qu'il y avait impossibilité absolue de concilier le régime ancien et le régime nouveau, et cependant il dit qu'il s'imagina que ces princes pourraient s'allier de bonne foi avec lui, *parce que c'était le parti le plus sûr* (4). *La politique des princes, ajoute-t-il* (5), *devait pencher maintenant en ma faveur, parce que*

(1) Page 48 ; — (2) p. 53 ; — (3) p. 55 ; — (4) p. 82 ;
— (5) p. 113.

mon métier n'était plus d'ébranler les trônes, mais de les affermir ; j'avais rendu de nouveau la royauté formidable. En cela j'avais travaillé pour eux..... Qui aurait pu deviner, continue-t-il, que, séduits par la haine qu'ils avaient pour moi, ils abandonneraient le parti du trône, et remettraient eux-mêmes la révolution dans leurs états, pour en être tôt ou tard les victimes!..... Mais, ajoute-t-il (page 115), trop de préventions obstruaient les yeux des souverains, pour qu'ils pussent voir le danger là où il était. Ils crurent le voir là où était le secours.

Ainsi, il est bien évident, et par les faits qui ont eu lieu, et par le manuscrit venu de Sainte-Hélène, que Bonaparte a constamment travaillé à détruire ce que la révolution avait produit d'utile ou de bon ; que par conséquent toutes les guerres qu'il a entreprises n'ont été faites que pour satisfaire ses passions personnelles ; que les princes ou les peuples qui l'ont combattu, avaient pour objet, non de faire rétrograder la révolution, comme il le dit, mais de mettre des bornes à son ambition : leur objet à cet égard est si peu équivoque, que, dans l'alternative de s'allier à Bonaparte ou de remettre la révolution dans leurs états, ils se sont déterminés pour ce dernier parti.

Que faut-il donc penser de Bonaparte , lorsqu'il dit qu'il avait favorisé le parti qui , au 18 fructidor , était resté maître de la république , parce que c'était *le sien* , et parce que c'était *le seul qui pût faire marcher la révolution ; qu'il était à la tête de la grande faction qui voulait anéantir le système sur lequel roulait le monde depuis la chute des Romains ; que tout pacte était impossible entre les deux factions ; que , seul , il promettait à la France de consolider l'œuvre de la révolution (1) ; enfin , qu'il fallait que la grande révolution du 19^e. siècle s'achevât sans retour , ou qu'elle s'étouffât sous un monceau de morts (2) ? Il faut penser qu'il fait ici comme il a fait dans toutes les circonstances où il a cru avoir besoin de l'opinion : il met les mots à la place des choses. On pourrait croire aussi qu'il veut se montrer révolutionnaire aux yeux des hommes amoureux de changemens , et partisans des anciennes monarchies aux yeux de ceux qui veulent les soutenir ; mais si son intention était en effet de flatter les deux partis , il leur suppose , à l'un et à l'autre , un peu trop de bêtise ; ses ridicules forfanteries ne peuvent plus en imposer à personne.*

(1) Page 56 ; — (2) p. 122.

Bonaparte se vante d'avoir maintenu l'égalité : il se moque de nous ; n'est-ce pas lui qui a établi la plus dure et la plus intolérable des inégalités, celle des gens à sabre et celle des *pékings*, comme il les appelait ? Qu'on nous dise si un bourgeois, ou même un soldat, pouvait réclamer la protection des lois contre une injustice d'une personne de la famille de Bonaparte, ou même de sa cour ; si l'intérêt du contribuable, de l'administré n'était pas toujours sacrifié à celui de l'homme en place et de l'administration ? Jamais cet homme n'a mieux montré qu'il était étranger à tout sentiment d'égalité, que lorsqu'il s'est vanté d'avoir protégé l'égalité.

Dans un état où l'égalité règne, la loi y est égale pour tous. Tout homme qui ne blesse pas les lois, peut marcher tête levée ; le puissant, soit par ses places, soit par la faveur du chef, tremble d'y insulter le plus obscur citoyen ; les fonctions publiques y sont remplies, non par ceux qui se montrent les lâches adulateurs de celui qui gouverne, mais par ceux qui, par leur probité, leur capacité, leurs habitudes, peuvent sacrifier au public, de la manière la plus utile, une partie de leur temps, en exigeant de lui les salaires les moins considérables. Or, qu'on nous dise si c'est à ces caractères qu'on peut reconnaître le règne de

Bonaparte. La noblesse impériale ne blessait pas l'égalité, dit-il, parce qu'on pouvait y arriver de partout; mais cette noblesse n'était-elle pas héréditaire? Ne jouissait-elle pas du privilège des majorats? Le *pouvoir* ne lui était-il pas exclusivement réservé? Et si elle n'existait, comme il le dit lui-même, que par le *pouvoir dont elle jouissait*, sa perpétuité ne rendait-elle pas nécessaire l'hérédité des places dans les familles? On y arrivait de toutes parts. Certes, voilà une belle consolation! Ne dirait-on pas qu'avant la révolution, on faisait venir des hommes du ciel pour faire des nobles, et que la noblesse se recrutait ailleurs que parmi les roturiers? Avant la révolution, les non-nobles étaient des *roturiers*, des *vilains*; sous Bonaparte, ils étaient des *pékings*; les premiers étaient quelquefois menés avec le bâton; les seconds étaient plus souvent menés avec le sabre: il n'y a pas là de quoi s'enorgueillir. Avant la révolution, le prince le plus guerrier n'eut pas écrit, *un homme n'est RIEN, s'il n'est précédé d'une réputation militaire* (1); *il n'y a de vraiment imposant que la gloire militaire* (2); *la gloire ne s'obtient que sur les champs de bataille* (3); *j'ai fait un ordre qui honore les ad-*

(1) Page 22; — (2) p. 32; — (3) p. 37.

ministrateurs, parce qu'il a reçu, de mes soldats, un brevet d'honneur (1). Attila n'eût pas tenu un autre langage.

Si Bonaparte a détruit les principes de législation que la révolution avait établis, il n'a pas mieux respecté les principes de politique extérieure. Par leur constitution de 1791, les Français avaient déclaré qu'ils renonçaient à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'ils n'emploieraient jamais leurs forces contre la liberté d'aucun peuple. Cette déclaration, faite par une assemblée qui ne reconnaissait aucune autorité au-dessus de la sienne, était incontestablement l'expression du vœu national : or, Bonaparte peut-il dire qu'il l'a respecté, lui qui, en paraissant en Italie, y prend le langage *du maître* ; qui prétend qu'il n'était pas seulement chargé de gouverner la France, mais *de lui soumettre le monde* ; qui *donnait Venise à la Lombardie, et le Tyrol à la Bavière* ; qui asservissait des peuples pour les donner à ses frères ; qui s'empara de l'Italie, de Naples, de la Hollande, du Piémont, d'une partie de l'Allemagne, et qui fit une guerre atroce à l'Espagne et à la Russie, parce que la première ne voulut

(1) Page 74.

pas recevoir le *roi Joseph*, et que la seconde ne voulut pas se laisser réduire à une complète nullité, et prétendit rester maîtresse chez elle ?

Bonaparte prétend qu'il faisait la guerre pour porter les principes de la révolution dans les états dont il faisait la conquête ; c'est une imposture grossière qu'il prend soin lui-même de réfuter. Lorsque le vieux roi d'Espagne eut été forcé d'abdiquer, le parti qui se trouva maître du pouvoir, ne demandait, dit Bonaparte (p. 92), *qu'un gouvernement capable, et une autorité qui fût en état d'ôter la rouille qui couvrait ce pays, afin de lui rendre de la considération au-dehors, et de la civilisation au-dedans*. Or voilà le parti qu'il a voulu détruire, pour lui substituer le *roi Joseph* et une cour digne de lui. Ses autres guerres n'ont pas eu un motif beaucoup plus élevé.

Releverons-nous maintenant les mensonges, les contradictions et les absurdités qui fourmillent dans son mémoire ? Bonaparte dit que, lorsqu'il proposa d'élire trois consuls, les républicains se défièrent de sa proposition, parce qu'ils entrevirent un élément de dictature dans ce triumvirat (1) ; qu'il accusa les Brutus du coin, de la conspiration du 3 nivose (2) ; que les républicains

(2) Page 32 ; — (2) p. 48.

s'effrayèrent de la hauteur où le portaient les circonstances ; qu'ils se défièrent de l'usage qu'il allait faire de son pouvoir (1) ; et plus loin , il affirme que les républicains n'ont jamais redouté l'empire (2). Il assure que le système sur lequel il avait fondé l'empire *était ennemi né des anciennes dynasties ; qu'il savait qu'entre elles et lui la guerre devait être mortelle* (3) ; et cependant , il soutient qu'il était de l'intérêt de ces dynasties de s'allier à lui , qu'il avait travaillé pour elles , et qu'en l'attaquant , elles ont abandonné le parti du trône (4). Il dit qu'à son retour de l'île d'Elbe *la France l'aimait comme son sauveur ; que son entreprise lui avait rendu la confiance des Français ; qu'il était de nouveau l'homme de leur choix* (5) ; et il convient cependant que la caste impériale se dégoûta de lui ; que la foule de la nation leva les épaules ; que les républicains se défièrent de son allure , parce qu'elle n'était pas naturelle ; qu'il n'y avait plus de dévouement pour lui dans les chefs de l'armée , et enfin qu'il partit pour son quartier-général , *seul contre le monde entier* (6).

Bonaparte , dira-t-on , a fait beaucoup de fau-

(1) Page 49 ; — (2) p. 57 ; — (3) p. 80 ; — (4) p. 115 ;
— (5) p. 142 ; — (6) p. 145 et 147.

tes ; mais on ne peut pas l'accuser d'avoir été un sot et d'avoir eu de courtes vues. Peut-être. Un jour un empereur romain se met en tête qu'un homme qui gouverne un grand peuple doit nécessairement avoir une grande importance militaire : il forme en conséquence une nombreuse armée , rassemble ses machines de guerre , et se met en campagne. Il marche jusque sur le bord de la mer sans avoir vu un seul ennemi : ne pouvant aller plus loin , ne trouvant personne à tuer , et ayant un desir très - vif de se mettre en vue et d'attirer l'attention sur lui , il ordonne à ses soldats de ramasser des coquilles , et rentre dans sa ville avec les honneurs du triomphe. Si pour arriver à ses coquilles , cet empereur avait fait massacrer sept ou huit cent mille hommes , on aurait bien pu dire qu'il était un grand sabreur ; mais nous ne pensons pas qu'on lui eût déferé le titre de grand génie. Si , à la manie de sacrifier des armées pour obtenir des résultats mesquins , ridicules ou absurdes , cet empereur eût joint l'égoïsme le plus impudent et le plus stupide ; s'il eût été destitué de tout sentiment de morale et d'humanité ; s'il eût commis et avoué les crimes les plus abominables pour arriver à une fin de laquelle ces crimes devaient l'écartier , on aurait pu lui conserver encore son titre de grand sabreur , mais on ne lui

eût pas donné le titre de grand homme ou de grand génie. Or cet homme, c'est Bonaparte ; ce serait Caligula, si Caligula avait été un donneur de batailles.

Suivez en effet Bonaparte depuis le commencement de sa carrière jusqu'à la fin ; comparez les objets qu'il s'est proposé aux sacrifices qu'il a faits pour les obtenir, et dites-nous ensuite s'il avait des vues beaucoup plus étendues que celles de l'empereur romain. Il forme le dessein d'aller en Egypte, et il sacrifie pour cela l'armée d'Italie et la marine française. Son but était, dit-il, *de se mettre en évidence, de fixer l'attention pour rester en vue* (1). Avait-il un but plus grand que celui de l'empereur de Rome ? Arrivé en Egypte, il tente la conquête de la Palestine et y perd une partie de son armée. Son objet était *d'employer son temps à quelque chose* (2). N'aurait-il pas mieux fait de ramasser des coquilles ? Il revient en France, rassemble une armée, et l'envoie à Saint-Domingue, bien convaincu que l'expédition ne peut pas réussir. Quel était son dessein ? il nous le dit lui-même, *il voulait donner une pâture à la curiosité des oisifs* (3). N'eût-il pas beaucoup mieux fait d'imiter Cali-

(1) Page 27 ; — (2) p. *id.* ; — (3) p. 47.

gula ? Se trouvant désœuvré , il forme un projet de descente en Angleterre ; il conduit son armée à Boulogne ; il fait des préparatifs qui coûtent à la France sept ou huit cents millions. Le motif de cette grande entreprise était de passer son temps , *n'ayant rien de mieux à faire* (1). N'eût-il pas mieux fait de ramasser des coquilles ? Pour notre malheur , la nature lui a donné un frère à demi-imbécille ; il forme le projet d'en faire un roi , et l'envoie en Espagne , où il perd successivement trois armées sans pouvoir arriver à son but. Ne valait-il pas encore mieux qu'il ramassât des coquilles ? Enfin , il envoie une armée immense en Russie , et elle y périt , parce que le grand homme n'a pas prévu qu'il y ferait froid en hiver. L'objet de cette expédition était , dit-il , d'exécuter un système qui n'était bon à rien s'il n'était pas complet (2) , et qui ne pouvait être complété que par une absurdité (3) : Bonaparte allait en Russie avec une armée formidable , pour empêcher la contrebande et brûler des marchandises anglaises (4). Il eût mieux fait mille fois de ramasser des coquilles sur les bords de la Méditerranée. On peut donc être un fort grand sabreur , et avoir des vues très-courtes , un esprit très-borné.

(1) Page 52 , — (2) p. 89 ; — (3) p. 111 ; — (4) p. 112.

Bonaparte n'est pas seulement un esprit faux et un homme à courtes vues , il lui arrive aussi très-souvent d'être un sot. Nous pourrions en trouver de nombreux exemples dans son histoire ; mais , pour ne pas trop nous écarter , nous ne les chercherons que dans son mémoire. L'homme qui sacrifie tout à ses passions , est un être essentiellement vicieux ; mais l'homme qui fait parade de son égoïsme , est un être essentiellement sot. Celui qui commet un crime pour arriver à une fin dont ce crime doit l'éloigner , est un brigand et un esprit faux ; mais quel titre donner à celui qui s'en vante ? Qui obligeait Bonaparte à nous dire qu'il s'était attaché à Barras , parce qu'il n'avait pas pu s'attacher à Robespierre ? Qui lui demandait l'aveu de l'assassinat du duc d'Enghien ? Ne pouvait-il pas dénier l'assassinat de Pichegru , sans dire , pour *unique* raison , que cet assassinat lui était inutile , et sans ajouter qu'il avait des juges pour le condamner et des soldats pour le fusiller ? Avait-il besoin , pour se justifier de l'expédition d'Espagne , de dire qu'il n'avait pas usé d'assez de perfidies pour tromper les Espagnols ?

Il ne faut cependant pas être injuste , et refuser au mémoire de Bonaparte toute espèce de mérite. Nous connaissons assez le caractère de celui qui en

est le héros, et le caractère de ses courtisans ; mais il y avait encore des hommes abusés que ce mémoire détrompera. Ils y verront que Bonaparte et les siens ont été les hommes, non des principes, mais des vices de la révolution, et qu'ils avaient tous fondé leur existence sur l'asservissement de la partie la plus saine de la nation. J'offris à la nation de la liberté, dit Bonaparte en parlant de son retour de l'île d'Elbe ; cette liberté produisit son effet ordinaire..... *La caste impériale se dégouta, parce que j'ébranlais le système auquel elle avait attaché ses intérêts.*

Mais ce mémoire est-il véritablement de Bonaparte ? Nous ne pouvons dire à cet égard que notre avis, puisque nous n'avons aucune preuve positive. Nous pensons donc qu'il est de lui ; parce que nous ne croyons pas qu'il existe un autre homme capable d'avoir écrit de pareilles turpitudes. L'on y remarque quelques anachronismes ; l'ordre des faits s'y trouve quelquefois interverti. Pour certaines personnes, c'est une raison d'en suspecter l'authenticité ; pour d'autres, c'est une raison d'y croire. Si un autre homme que Bonaparte, disent celles-ci, avait fait ce mémoire, il ne l'aurait fait que les pièces sous les yeux, et ne serait pas tombé dans les erreurs qu'on y remarque.

Voici, au reste, l'avertissement que l'éditeur anglais a mis en tête du manuscrit :

« This work, which is equally distinguished by its spirit and its ingenuity, was given to the Publisher, with an assurance of its being brought from St. Helena, though an air of mystery was affectedly thrown round the mode of its conveyance.

» Whether it be really written by Buonaparte, or by some confidential friend, is a matter that must be left entirely to conjecture. It bears some resemblance to his style, more to his manner, and is altogether just what the ostensible Author, or and able apologist under his name, might be expected to say of his opinions, motives, and actions. »

L'INDUSTRIE

ou

DISCUSSIONS politiques , morales et philosophiques , dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans ;
par H. SAINT-SIMON , tome 2 (vol. in-8°. de 346 pages.)

NOUS avons rapporté dans notre précédent volume le prospectus de l'ouvrage de M. de Saint-Simon. L'auteur avait donné , dans ce prospectus , une idée générale de l'objet de son entreprise. Dans le volume qu'il vient de publier , cet objet est déterminé d'une manière plus précise.

« Les hommes livrés à l'industrie , et dont la collection forme la société légitime , n'ont qu'un besoin , c'est la liberté ; la liberté pour eux , c'est de n'être point gênés dans le travail de la production , c'est de n'être pas troublés dans la jouissance de ce qu'ils ont produit.

» L'homme est naturellement paresseux : un homme qui travaille n'est déterminé à vaincre sa paresse que par la nécessité de répondre à ses besoins , ou par le désir de se procurer des

jouissances. Il ne travaille donc que dans la mesure de ses besoins et de ses désirs. Mais, dans l'état de société, les jouissances qui le sollicitent étant très-multipliées, et beaucoup plus nombreuses que ses facultés productives, il est forcé de donner une partie de ce qu'il peut produire en échange de certains produits qu'il n'obtient pas directement de son travail. Cette nécessité (qui s'est convertie pour lui en une source de richesses) est la seule qu'il reconnaisse, la seule à laquelle il consente de se soumettre ; c'est-à-dire que l'homme industriel, comme tel, n'est véritablement soumis qu'à une seule loi, celle de son intérêt.

» Mais il y a autour de la société, il circule dans son sein une foule d'hommes parasites qui, ayant les mêmes besoins et les mêmes désirs que les autres, n'ont pu surmonter comme eux la paresse naturelle à tous, et qui, ne produisant rien, consomment ou veulent consommer comme s'ils produisaient. Il est de force que ces gens-là vivent sur le travail d'autrui, soit qu'on leur donne, soit qu'ils prennent : en un mot, il y a des fainéans, c'est-à-dire des voleurs.

» Les travailleurs sont donc exposés à se voir privés de la jouissance qui est le but de leur travail. De ce danger résulte pour eux un besoin

d'une espèce particulière, lequel donne lieu à un travail distinct des autres, celui qui a pour but d'empêcher la violence dont l'oisiveté menace l'industrie.

» Aux yeux de l'industrie, un gouvernement n'est autre chose que l'entreprise de ce travail. La matière du gouvernement, c'est l'oisiveté; dès que son action s'exerce hors de là, elle devient arbitraire, usurpatrice, et par conséquent tyrannique et ennemie de l'industrie; il fait le mal que son but est d'empêcher. Puisqu'on travaille pour soi, on veut travailler à sa manière. Toute les fois qu'une action supérieure et étrangère à l'industrie se mêle à la sienne et prétend la gouverner, elle l'entrave et la décourage. L'action de l'industrie cesse dans la proportion exacte de la gêne qu'elle éprouve (1); si les industriels sont susceptibles d'être gouvernés, ce n'est pas en tant qu'industriels.

» L'action du gouvernement étant jugée un service utile à la société, la société doit consentir à payer ce service. Pendant que le navigateur parcourt les mers, il ne cultive pas les champs;

(1) Si l'industrie a fait depuis l'affranchissement des communes de continuel progrès, c'est que l'action du gouvernement s'est de moins en moins exercée sur elle.

pendant que celui qui gouverne veille à la sûreté de ceux qui produisent, il ne produit pas. Mais le navigateur, aussi bien que celui qui gouverne, paient leur part de travail utile. L'un et l'autre méritent leur part dans les produits; celle du navigateur s'apprécie facilement par la concurrence; celle du gouvernement, que doit-elle être?

» La solution de ce problème est sur toute chose ce qui intéresse l'industrie; car, si elle ne fait pas les sacrifices nécessaires, le service languira, et la sûreté dont elle a besoin ne sera pas complète. D'un autre côté, si, faute de données suffisantes pour apprécier la valeur du service, elle le paie beaucoup plus qu'il ne devrait l'être, il en résulte pour elle un double inconvénient. D'abord elle retire à ses occupations productives une partie des capitaux dont elles ont besoin pour prospérer; et, de l'autre, elle donne au gouvernement un excès de force et d'action qui ne peut manquer de s'étendre jusqu'à elle, et de s'exercer à son détriment.

» L'industrie a besoin d'être gouvernée le moins possible, et pour cela il n'est qu'un moyen, c'est d'en venir à être gouvernée au meilleur marché possible.

» Qu'on cherche dans la société industrielle

l'homme de tous le moins pourvu d'intelligence, un homme dont les idées ne s'étendent pas au-delà de ses affaires domestiques, et après lui avoir appris que l'impôt levé sur lui est en grande partie le salaire d'un travail qui lui procure la tranquillité, et qui empêche qu'il ne soit inquiet dans la jouissance de ses propriétés, qu'on lui propose cette question.

» S'il était possible de faire que vous eussiez pour peu d'argent ces mêmes avantages que vous payez aujourd'hui si cher, ne seriez-vous pas de cet avis ?

» Et s'il était clair à vos yeux qu'en payant votre tranquillité moins cher, elle dût par cela même se trouver plus complète et mieux assurée, ne seriez-vous pas encore plus partisan du bon marché ?

» La réponse de cet homme n'est pas douteuse. Hé bien ! lui dirons-nous, c'est-là ce que nous voulons vous procurer, c'est-là ce que toute la société désire naturellement comme vous, c'est-là ce que nous voulons avec elle, et c'est le but de notre entreprise. »

M. de Saint-Simon ayant déterminé l'objet qu'il se propose, continue en ces termes :

« Nous avons reconnu dans la société deux ordre de travailleurs, ceux qui produisent et ceux

qui veillent pour les producteurs. Il en est un troisième, ce sont les hommes qui font profession de méditer sur les intérêts généraux de la société, ce sont les écrivains politiques : or, c'est le gouvernement qui est en possession d'administrer les intérêts généraux de la société ; c'est donc avec le gouvernement que cette classe de travailleurs se trouve naturellement en rapport.

» Cet état de choses serait sans inconvénient, si le gouvernement n'avait jamais recours aux écrivains que comme à un conseil dont les lumières peuvent éclairer et faciliter ses travaux. Mais il n'en est pas ainsi ; l'intérêt des gouvernans n'est pas tout entier dans les intérêts généraux. Cet intérêt même, dans un sens, est, par sa nature, opposé à ceux-là (1) ; aussi sont-ils bien moins empressés de consulter sur ce qui convient, et ce qu'il serait bon de faire, que de faire trouver bon ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils veulent faire : aussi les voit-on s'occuper et employer toute leur influence, non pas à faire parler l'opinion, mais à la former ; à chercher

(1) L'industrie veut être gouvernée le moins possible, et les gouvernans veulent nécessairement gouverner le plus possible ; l'industrie veut payer le moins possible, et les gouvernans veulent obtenir d'elle le plus d'argent possible.

non des gens qui discutent, mais des gens qui approuvent et qui démontrent; non des conseillers, en un mot, mais des avocats.

» Les écrivains, dira-t-on, n'obéissent qu'à la conviction, ils ne servent que la vérité; la conduite du gouvernement n'est approuvée et secondée par eux que quand ils la jugent conforme aux intérêts des gouvernés. Nous le croyons, nous savons même que les écrivains qui travaillent sous les yeux et sous l'influence du gouvernement, ne travaillent ou du moins ne prétendent jamais travailler que pour la société toute entière, qu'ils se croiraient offensés qu'on pensât d'eux le contraire; mais nous n'en croyons pas moins que les gouvernés doivent sentir mieux que personne ce qu'ils veulent et ce qui les intéresse. Nous croyons que le gouvernement est un intermédiaire au moins inutile entre ceux qui méditent sur les intérêts publics et ceux qui les sentent; entre les écrivains politiques et l'industrie.

» La chose donc qui m'a paru nécessaire, c'était qu'il existât un moyen d'annuler cet intermédiaire inutile et souvent dangereux: c'était que des rapports s'établissent directement entre l'industrie et les gens de lettres: c'était que les hommes libéraux, les hommes qui pensent que

les gouvernemens n'existent que pour les gouvernés, non les gouvernés pour les gouvernemens, n'eussent pas à attendre comme unique retour d'un courage utile, que l'abandon et la misère : c'était, en un mot, de constituer, à côté de la faveur et de la protection du pouvoir, une protection et une faveur nationales.

» Or, c'est là ce que l'industrie a désiré en formant l'entreprise que nous déclarons, c'est avec ce caractère qu'elle s'y présente, c'est là ce qu'elle apporte comme *sa mise personnelle* dans l'association qu'elle propose, dans *la ligue de l'industrie commerciale et manufacturière avec l'industrie littéraire et scientifique*.

» L'industrie fait cause commune avec la littérature politique. »

Ce volume se compose de lettres de M. de Saint-Simon à un Américain, de l'extrait de plusieurs brochures sur les finances, d'un mémoire sur les progrès de l'industrie agricole et manufacturière en France depuis trente ans, par M. Chaptal, et d'un petit traité intitulé les trois époques : *Époque révolutionnaire, Époque militaire, Époque industrielle*.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de faire observer que l'économie aurait une influence très-grande sur l'organisation sociale, et qu'elle

deviendrait la base de la politique. M. de Saint-Simon est tout-à-fait du même avis. Il pense qu'à cet égard M. Say a rendu les plus grands services.

» Son ouvrage, dit-il, renferme tout ce que l'économie politique a découvert et démontré jusqu'ici ; c'est présentement le *nec plus ultra* de cette science en Europe.

» Voici, ce me semble, les vérités les plus générales, et par conséquent les plus importantes qui s'y trouvent dans un grand jour.

» 1°. Que la production des choses utiles est le seul but raisonnable et positif que les sociétés politiques puissent se proposer, et conséquemment que le principe *respect à la production et aux producteurs* est infiniment plus fécond que celui-ci : *Respect à la propriété et aux propriétaires* (1).

» 2°. Que le gouvernement nuit toujours à l'industrie quand il se mêle de ses affaires, qu'il lui nuit même dans les cas où il fait des efforts pour l'encourager ; d'où il suit que les gouvernemens doivent borner leurs soins à préserver

(1) Ces deux principes ont une grande analogie entre eux ; à proprement parler, le second n'est que la conséquence du premier.

l'industrie de toute espèce de troubles et de contrariétés.

» 3°. Que les producteurs de choses utiles étant les seuls hommes utiles à la société, ils sont les seuls qui doivent concourir à régler sa marche; qu'étant les seuls qui paient réellement l'impôt, ils sont les seuls qui aient droit de le voter.

» 4°. Que les hommes ne peuvent jamais diriger leurs forces les uns contre les autres sans nuire à la production; que les guerres donc, quel qu'en soit l'objet, nuisent à toute l'espèce humaine, qu'elles nuisent même aux peuples qui restent vainqueurs.

» 5°. Que le désir, de la part d'un peuple, d'exercer un monopole sur les autres peuples, est un désir mal conçu, parce que le monopole ne pouvant être acquis et maintenu que par la force, il doit diminuer la somme des productions du peuple même qui en jouit.

» 6°. Que la morale gagne de fait, en même temps que l'industrie se perfectionne; que cette observation est vraie, soit qu'on envisage les rapports de peuple à peuple, ou les relations entre les individus; que par conséquent l'instruction à répandre, que les idées à fortifier dans tous les esprits, à rendre par-tout dominantes, sont celles

qui tendent à augmenter dans chacun l'activité à produire, et le respect pour la production d'autrui.

» 7°. Que toute l'espèce humaine ayant un but et des intérêts communs, chaque homme doit se considérer uniquement, dans les rapports sociaux, comme engagé dans une compagnie de travailleurs. »

De cette série de faits observés par l'économie politique, M. de Saint-Simon tire la conclusion générale, que la politique elle-même n'est que la *science de la production*.

Être gouvernés le moins possible et au meilleur marché possible, tel est donc le but que doivent se proposer les peuples qui instituent ou qui réforment leurs gouvernements. Ce but est à nos yeux le plus raisonnable ou le plus utile; mais de grands obstacles s'opposent à ce que les peuples puissent l'atteindre. Quand les nations ont contracté l'habitude d'être menées, ce qu'elles craignent le plus c'est d'être abandonnées à elles-mêmes. On leur a tant répété que l'ordre, la prospérité, la force qui leur sont propres, sont le produit de la sagesse de leurs chefs, qu'elles ont fini par le croire. Lorsque la Louisiane fut cédée aux États-Unis d'Amérique, les Français qui habitaient ce pays se désolèrent, en songeant

qu'ils seraient obligés de se gouverner eux-mêmes, et que l'autorité ne pourrait pas exercer sur eux un pouvoir arbitraire. Ils crurent qu'ils allaient se dépouiller, s'égorger mutuellement; chacun tremblait à l'aspect de son voisin; et une année s'était déjà écoulée, qu'ils commençaient à peine à se rassurer. Combien d'Européens sont dans le même cas que les habitans de la Louisiane?

Au besoin d'être gouvernés, se joint le désir de vouloir gouverner; on pourrait même dire que l'un est la conséquence de l'autre. Il en est de l'action des gouvernemens comme de la religion: chacun pense ne pas en avoir besoin pour soi; mais chacun aussi en veut pour son voisin. On est bien sûr que, quoiqu'on ne soit pas surveillé par des espions ou gardé par des gendarmes, on n'ira pas voler ou tuer les gens; et quand même on n'aurait pas cette certitude, on serait encore bien-aise de n'être ni gardé ni surveillé. Mais on n'est pas également assuré que sans gendarmes et sans espions, on ne sera ni volé ni assassiné; et l'on consentirait volontiers à voir mettre tous ses concitoyens sous le séquestre pour être soi-même plus en sûreté. Voilà pourquoi tout le monde voudrait être gendarme, officier, juge de paix, préfet, ministre, c'est-à-dire homme gardant les autres. L'intérêt de la vanité se

joint au désir de la sûreté. Dans un pays qui sort à peine ou qui n'est pas même sorti de la servitude, on est bien plus fier d'être maître que d'être libre : tout ce qui prend un air de domination séduit ; et si l'on aspire à n'être plus esclave, c'est bien moins pour jouir de la liberté, que pour avoir soi-même des esclaves. Enfin, le profit qu'on trouve à exercer l'autorité, est un nouveau motif pour que chacun cherche à s'en emparer.

Le premier obstacle qui s'oppose à ce que les peuples soient peu gouvernés, et à ce qu'ils soient gouvernés à bon compte, se rencontre donc dans les peuples mêmes. Le second se rencontre dans les gouvernemens déjà établis. Allez persuader à un ministre, à un conseiller d'état, à un préfet, à un conseiller de l'université, que le bien public n'exige pas qu'ils exercent un pouvoir très-étendu, et qu'ils jouissent de 10, de 20, de 30, de 40, de 100 mille francs de rente : il faudra que vous soyez doué d'une grande éloquence, si vous parvenez à vous faire écouter sans exciter chez eux de vifs mouvemens d'impatience. Il n'est pas un employé, quel qu'inutile qu'il soit, qui ne s'imagine être un personnage essentiel au salut de la chose publique, et qui ne défende son autorité et son salaire avec une opiniâtreté in-

vincible, et souvent même de la meilleure foi du monde.

Ce qui s'oppose sur-tout à l'établissement d'un ordre de choses régulier, c'est que les diverses classes du peuple n'ont pas l'esprit de leur profession. Les hommes qui exercent une industrie manquent d'idées ou ont des idées fausses; les hommes qui ont des idées n'ont point d'industrie, ou manquent de fortune; de sorte que tout va mal, parce qu'on ne peut rien organiser de tolérable. Cet état de choses est pénible; mais il était inévitable dans le passage de la barbarie à la civilisation. Ce ne sont pas les constitutions qui nous en feront sortir: c'est l'instruction et l'abandon des vieux préjugés et des anciennes habitudes; ce n'est pas dans les institutions qu'il faut mettre la liberté, c'est dans les hommes.

» Sachons bien ce que nous voulons, dit M. de Saint-Simon, pour qu'on ne puisse plus nous donner le change. Tant que nous resterons dans ce vague des idées où nous a réduits si longtemps l'esclavage de la presse, et dont nous semblons nous accommoder encore; que sommes-nous, sinon un butin pour le premier maître qui voudra s'emparer de nous? L'amour de la liberté ne suffit pas à un peuple pour être libre; il lui faut sur-tout la science de la liberté. »

L'auteur, tout en exaltant l'esprit industriel et en condamnant l'esprit guerrier, c'est-à-dire l'esprit d'envahissement, sait rendre justice au courage avec lequel les Français, dans les premiers temps de la révolution, repoussèrent les ennemis qui venaient envahir le territoire.

« A l'approche des armées étrangères, dit-il, le Français fit entendre, sur tous les points de la France, le cri : Aux armes ! aux armes !

» Mais l'armée régulière était désorganisée ; tout était dans le trouble et la confusion. Déjà plusieurs places fortes étaient au pouvoir de l'étranger ; le nord et le midi étaient également menacés. Sans troupes, sans armes, sans munitions, sans argent, sans pain, la France semblait ne pouvoir échapper à la conquête..... Mais que ne peut l'exaltation d'un peuple naturellement courageux !

» Au même instant, tous les ateliers, toutes les places publiques se transforment en arsenaux ; le sol des souterrains se convertit en foudre ; tout fer devient un glaive, tout Français est soldat, et huit cent mille guerriers semblent sortir tout armés de dessous terre.

» Partagés en quatorze armées, par-tout ils font tête à l'ennemi, opposant au courage et à la discipline, le courage et l'enthousiasme ; ils combattent et meurent en chantant.....

» Cette grande impulsion étant l'effet d'une passion, l'on vit régner alors, dans les armées françaises, ce désintéressement généreux qui excuse et anoblit jusqu'à l'erreur.

» Croyant combattre pour la patrie et pour la liberté, le Français bravait la mort et quittait la vie sans regret.

» D'infâmes délateurs traînaient-ils à l'échafaud un général victorieux? nul ne balançait à lui succéder, et pourtant nul alors n'osait être ambitieux.

» Ce dévouement, cet enthousiasme se manifestaient dans tous les combats des armées de terre, et jusqu'au sein des flots qui engloutissaient le vaisseau le *Vengeur*, (1) »

Que les temps sont changés !..... Pourquoi, plus tard, n'avons-nous pas trouvé en France le même dévouement? C'est qu'on ne s'y battait plus que pour soutenir un despote et gagner des cordons.

(1) Le 13 prairial (1794), le vaisseau français le *Vengeur*, après un combat sanglant contre une flotte anglaise, percé de toutes parts, aima mieux couler bas que de se rendre, et ses milles marins s'ensevelirent dans les flots, aux cris de *vive la liberté!* en présence de la flotte anglaise, forcée d'admirer tant de courage et de dévouement.

TROISIÈME PARTIE.

ACTES DE GOUVERNEMENT.

GOUVERNEMENT DE FRANCE.

De la loi de 1817, sur les finances.

DANS tout pays où il n'y a point d'esclaves, dans tout pays où le gouvernement ne peut exiger de services gratuits d'aucune classe d'individus, le despotisme ne peut s'exercer qu'au moyen des finances. Les hommes en possession de l'autorité, dans un tel pays, ont beau jouir d'une immense prérogative, ils ont beau cumuler tous les pouvoirs, s'ils n'ont pas en même temps celui de faire contribuer le public, tous les autres leur manquent par cela même, toute leur puissance se réduit à une vaine dénomination. C'est peu que d'avoir le droit de s'entourer de soldats, de commis, de prévôts, de gendarmes; il faut encore avoir celui de prendre dans les revenus

Cens. Europ. Т6м. III.

des particuliers de quoi faire vivre tout ce monde-là ; sans quoi le droit de s'en entourer serait certainement fort illusoire. Or , si le gouvernement ne peut puiser dans les revenus des particuliers que de leur consentement , s'il est obligé de solliciter de leur libéralité les fonds dont il a besoin pour exercer ses pouvoirs , il est manifeste que , malgré tous ces pouvoirs , il se trouve véritablement dans leur dépendance.

» Le roi d'Angleterre , dit de Lolme , a bien , il est vrai , le droit de lever des armées et d'équiper des flottes , mais sans le concours de son parlement il ne peut les entretenir. Il peut donner des places et des dignités ; mais sans son parlement il ne peut en payer les appointemens. Il peut déclarer la guerre ; mais sans son parlement il lui est impossible de la soutenir. En un mot , la puissance royale , quelque grandes que soient ses prérogatives , destituée , ainsi qu'elle l'est , du pouvoir des impositions , est un grand corps qui n'a point en soi le principe de son mouvement : c'est un vaisseau complètement équipé , si l'on veut , mais auquel le parlement peut , quand il veut , retirer les eaux et le mettre à sec , comme aussi le remettre à flot en accordant des subsides. »

Un peuple qui jouit véritablement de la fa-

culité de voter ses impôts, et qui est doué d'assez de bon sens et de fermeté pour user convenablement de ce droit, a, par cela seul, le moyen de paralyser le despotisme le plus robuste, le moyen de détruire, jusqu'à la racine, tous les abus qui le font pâtir. Ce peuple trouve-t-il que son gouvernement entretient un nombre désordonné de soldats? il a un moyen infailible de le forcer à les licencier, c'est tout simplement de lui refuser les moyens de les nourrir. Trouve-t-il qu'une institution quelconque est plus nuisible à son industrie qu'elle n'est utile à sa sûreté? il peut toujours, en définitive, obliger l'administration à la supprimer, en lui retirant les fonds qu'il lui accorde pour l'entretenir. En un mot, il n'est point un abus, pour si enraciné qu'on le suppose, qu'il ne puisse facilement extirper, à l'aide du seul droit de voter l'impôt; car il n'en est pas un qui ne soit entretenu avec les fonds qu'il octroie à son gouvernement, et qu'il est absolument maître de lui refuser.

» Nous voyons, dit encore de Lolme, que, depuis l'établissement de ce droit qu'ont les représentans du peuple anglais d'accorder ou de refuser des subsides à la couronne, leurs autres privilèges n'ont fait que croître. Quoique originairement ils ne fussent admis dans le parlement

que sur le pied le moins avantageux , ils trouvèrent bientôt moyen , en joignant leurs pétitions aux bills de subsides , d'avoir part à la législation ; et quoique cette manière de parvenir à leurs fins fût simplement tolérée au commencement par la cour, ils surent la convertir, dans la suite , en un vrai droit , en déclarant formellement , sous Henri IV , qu'ils ne s'occuperaient à l'avenir de l'objet des subsides, que lorsque le roi aurait fait une réponse précise à leurs pétitions.

» Dans les temps suivans , on a vu les communes se servir toujours avec succès de ce moyen , pour élaguer de leur gouvernement les restes de despotisme qui faisaient encore partie de la prérogative royale : toutes les fois qu'elles se sont mises sérieusement en devoir de corriger les abus de pouvoir qui s'étaient glissés dans l'administration , *subsides et plaintes se sont tenus par la main* , pour me servir de l'expression du chevalier Wentworth ; et cette méthode a toujours produit l'effet désiré : en général , toutes les fois que les communes , en conséquence de ce qu'un bill leur paraissait essentiel au bien public , l'ont joint à un bill de subsides , il n'a guère manqué de passer dans cette agréable compagnie (1). »

(1) De la constitution d'Angleterre , t. 1^{er} , p. 65 et suiv.

Mais, pour qu'une nation puisse trouver dans cette faculté de voter l'impôt les forces qu'elle doit naturellement y puiser, une condition est indispensable, c'est qu'elle n'en délègue pas l'exercice à des hommes intéressés par leur position à l'exercer à son détriment. Il est bien manifeste que, si elle veut s'en servir pour obliger son gouvernement à modérer l'excès de ses dépenses, elle ne doit pas en confier l'usage aux hommes qu'enrichissent les dépenses de son gouvernement; il est manifeste que, si elle veut s'en servir pour diminuer les forces du pouvoir, ce n'est pas à des agens du pouvoir qu'elle doit en remettre l'exercice. Voilà pourtant ce que fait la nation française. Jamais peuple, assurément, n'a été autant administré que celui-là; jamais peuple n'a autant senti le besoin de modérer l'action qu'exercent sur lui les hommes qui l'administrent. Un moyen lui est ouvert pour cela, celui de déterminer lui-même la quantité d'argent que son gouvernement pourra lui prendre. Sait-on à qui il va confier l'exercice de ce droit? c'est de préférence à des gens du gouvernement. Il se récrie avec humeur contre les dépenses exorbitantes de l'armée, et il délègue le droit de voter l'impôt à des militaires; il est révolté de l'abus qu'on fait des pensions et des

grâces , et c'est à des hommes affamés de grâces et de pensions qu'il donne la mission d'aller empêcher qu'on les prodigue ; le conseil d'état , les préfetures sont des institutions dispendieuses et despotiques, qu'il sent le besoin de faire réformer par la représentation nationale , et il nomme pour représentans des préfets et des conseillers d'état. Il est surprenant que desirant , comme il le fait , l'abolition des cours prévôtales , il n'ait pas encore choisi de prévôts pour le représenter. Il faut s'étonner que , voulant jouir de la sûreté individuelle et de la liberté de la presse , il n'ait élevé aux fonctions de députés , ni censeurs , ni commissaires de police , ni gendarmes. C'est un oubli que nous lui faisons apercevoir , et qu'il réparera sans doute aux élections prochaines. La haute police , la censure , les cours prévôtales sont de nobles et libérales institutions , dans lesquelles il ne pourra manquer de trouver d'excellens défenseurs de ses franchises ; et nous ne voyons pas pourquoi il donnerait à ces branches du pouvoir , une exclusion qu'il n'a donnée à aucune autre. On sait en effet qu'il n'est point une administration dans laquelle il n'ait choisi quelques-uns des hommes auxquels il délègue le pouvoir d'aller contrôler les actes et les dépenses de l'administration ; et il suffit de parcourir la

liste de ses deux cent quarante députés, pour voir qu'elle se compose, aux trois quarts au moins, de lieutenans-généraux, de maréchaux de camp, de colonels, de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de préfets, de chefs de direction et d'administration, de procureurs généraux, de procureurs royaux, et de plusieurs autres sortes d'agens du gouvernement (1).

Il nous paraît important d'examiner comment une assemblée formée de tels élémens surveille l'emploi qu'on fait de nos finances ; comment une représentation, composée en majorité d'administrateurs, a défendu cette année nos revenus contre les dépenses effrayantes de l'administration. C'est l'objet de cet article.

(1) En voyant la nation française composer ainsi sa représentation, une chose nous embarrasse beaucoup, c'est de savoir ce que signifie l'importance que cette nation paraît mettre à avoir des représentans ; car elle prouve, clair comme le jour, par la manière dont elle les choisit, qu'elle n'en a pas le moindre besoin. En effet, si elle a assez de confiance dans les gens de l'administration pour leur déléguer le droit de la représenter, et de la défendre contre les excès de l'administration, elle montre évidemment qu'elle croit n'avoir rien à redouter d'eux, ni d'elle, et que par conséquent la représentation est inutile. Peut-être cependant la croit-elle

La loi du 28 avril, sur les finances, avait fixé le budget de 1816, en dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, à la somme de 839 millions. Cette somme, qui aurait paru énorme dans les temps les plus prospères, devait le paraître bien davantage dans l'état de détresse où se trouvait la France à la suite de deux invasions, et l'on se récriait, en effet, très-fortement sur l'excès d'une telle dépense.

Cette année, la France se trouve infiniment plus misérable qu'en 1816; aucune cause imprévue, aucun événement extraordinaire n'est venu forcer MM. les ministres à aggraver le fardeau des charges publiques; tout leur imposait

nécessaire pour ajouter aux forces de l'administration; peut-être trouve-t-elle que les agens du pouvoir sont trop timides, qu'ils n'osent pas assez sur elle; qu'ils n'opèrent pas assez hardiment, en leur qualité de ministres, de généraux, de préfets, et veut-elle leur donner le moyen d'agir encore sur elle à titre de ses représentans, le moyen de la travailler en son nom et constitutionnellement, comme on parle. S'il en est ainsi, à la bonne heure; sa représentation signifie quelque chose; elle fait preuve de discernement dans le choix qu'elle fait de ses députés, et si elle n'est pas tout-à-fait privée de sentiment, elle doit commencer à être contente de l'action que ses gouvernans exercent sur elle.

le devoir de travailler à l'alléger ; tout autorisait à croire qu'ils feraient aux contribuables des demandes plus modérées que l'année dernière : ils leur ont demandé 250 millions de plus ; ils ont porté leurs dépenses de 839 millions, à près de onze cents. Il n'en est pas un, si l'on en excepte le ministre des relations extérieures, qui n'ait voulu accroître les frais de son service. Le ministre de la police avait demandé un million l'année dernière ; il a demandé cette année douze cents mille francs. Les dépenses de la justice étaient fixées à 17 millions en 1816 ; le ministre de ce département les a élevées à 18 millions en 1817. La loi du 28 avril avait alloué 16 millions au ministre des finances ; ce ministre en a demandé, cette année, plus de 23. Le budget de la marine était, l'année dernière, de 48 millions ; on a voulu le porter à 50, cette année. Celui de l'intérieur était de 51 ; on l'a élevé, cette année, à plus de 57. Celui de la guerre était de 180, le ministre de ce département en a demandé 212.

C'est d'abord par suite de ces demandes de crédits plus considérables, que MM. les ministres ont commencé à élever les charges publiques de 1817. Ajoutons que l'année dernière M. le ministre de la marine a excédé son budget de

2 millions 440 mille francs ; que M. le ministre de la guerre l'a excédé de 36 millions ; que ce dernier ministre a payé en écus une somme de 50 millions qui ne devait être payée qu'en valeurs de l'arriéré , et qu'il a fallu demander , cette année , de quoi couvrir toutes ces dépenses illégales. Ajoutons qu'au milieu des charges accablantes qui pesaient sur la France , et malgré la disette dont elle était menacée , MM. les ministres , et notamment M. le ministre de la guerre , ont prodigué les pensions et les grâces , et que le seul article des pensions et demi-soldes figure , cette année , au budget , pour plus de 93 millions. Ajoutons que la dette perpétuelle et le fond de l'amortissement , qui ne s'élevaient guère , l'an passé , au-delà de 103 millions , ont été portés , cette année , à 157 ; soit parce qu'on y a compris les intérêts de l'arriéré liquidés *ou à liquider* en 1817 , qu'on a arbitrairement fixés à la somme de 14,623,255 francs ; soit parce qu'on y a porté 15 millions pour l'inscription du montant présumé de l'intérêt graduel de la somme de 300 millions , dont l'excès des dépenses faites ou à faire a rendu l'emprunt indispensable ; soit enfin parce que , voulant se ménager la faculté d'emprunter encore , et donner de la confiance aux hommes qui spéculent sur la fortune publique ,

on a cru nécessaire d'augmenter de 20 millions les fonds destinés à l'amortissement. Ajoutons qu'on a voulu ou qu'il a fallu acquitter, cette année, plus de 130 millions à la décharge des exercices antérieurs. Ajoutons enfin que, par suite de certaines dispositions du traité du 20 novembre, *et à cause des réparations qu'on a cru à propos de faire aux places que les étrangers nous gardent*, les paiemens à faire à ces derniers, qui n'étaient en 1816 que de 270 millions, se sont élevés à 300 en 1817; et l'on comprendra comment MM. les ministres sont parvenus à faire monter leurs dépenses de 839 millions auxquelles elles avaient été fixées l'année dernière, à un milliard 88 millions qu'ils ont demandés cette année; et cela indépendamment de plus de 30 millions provenant des domaines de la couronne, de l'ancienne dotation du sénat, des maisons de jeu, de celles de prostitution, du produit des passeports et de celui des rétributions payées par les journaux, somme que le gouvernement perçoit sans en rendre aucun compte.

De toutes ces énormes dépenses, les plus cuisantes pour la France, parce qu'elles sont les plus stériles, qu'elles ont été les moins prévues, ou qu'elles sont les plus illégales, ce sont, 1°. celles dont on ne lui rend pas compte; 2°. celles à

faire pour remplacer les 38,440,000 fr. illégalement dépensés par MM. les ministres de la guerre et de la marine, et les 50 millions que M. le ministre de la guerre a soldé en écus, tandis qu'ils ne devaient l'être qu'en valeurs de l'arriéré; 3°. celles à faire pour payer aux gouvernemens étrangers la rançon qu'ils nous ont imposée, et entretenir l'armée qu'ils ont laissée à notre charge; 4°. celles à faire pour l'acquittement de faveurs et de pensions qui ont été distribuées sans aucune mesure; 5°. enfin, celles à faire pour l'entretien d'une armée et d'une marine dont les dépenses sont hors de toute proportion avec ce qu'elles devraient coûter, et sur-tout avec les services qu'elles rendent. Nous allons parler successivement de chacune de ces dépenses, et de la manière dont elles ont été jugées et contrôlées par la chambre des députés. Nous finirons par faire remarquer combien il importe non-seulement à notre aisance, mais encore à nos libertés, que nous suivions notre gouvernement dans l'emploi qu'il fait de nos finances, et par suite, combien il est nécessaire que nous choissions nos représentans dans la classe des hommes les plus capables d'en vérifier l'emploi, et les plus intéressés par leur condition à porter dans cette recherche la sévérité convenable.

De toutes les dépenses de l'administration, les plus fâcheuses, disons-nous, sont celles dont elle n'a pas rendu compte, par cela seul qu'elle n'en a pas rendu compte. Nous voulons désigner par là, celles auxquelles sont affectés les revenus provenant de l'ancien domaine extraordinaire, de la dotation du sénat, de la vente des passeports, de la rétribution payée par les journaux, de l'impôt établi sur les maisons de jeu, etc., revenus que nous avons évalués ci-dessus à la somme de 30 millions, et qu'on pourrait peut-être porter beaucoup plus haut (1). Il n'a été fait mention au budget d'aucune des recettes dont cette somme se compose; de sorte qu'une portion assez importante du revenu public a été manifestement soustraite à la connaissance de la représentation nationale. Un fait d'une nature si grave n'a excité, de la part de nos représentants, que de très-faibles réclamations; quelques-uns d'entre eux ont demandé qu'on régularisât l'emploi de la partie de ces fonds qui sont affectés

(1) Le ministre des finances avait annoncé, en 1814, que les revenus du domaine extraordinaire et de la dotation du sénat qui en fait partie, se trouvaient confondus avec le trésor de l'état; cependant ils n'ont figuré depuis dans aucun budget.

aux dépenses secrètes de la police ; M. Laffite a demandé que le produit du domaine extraordinaire figurât au rang des ressources de l'état ; mais ces motions n'ont eu aucune suite ; et la chambre des députés, dont la mission spéciale est de surveiller l'emploi qu'on fait des deniers publics, a reconnu en quelque sorte par son silence, que le gouvernement pouvait percevoir et dépenser des sommes extrêmement considérables, sans être tenu de lui en rendre aucun compte.

Mais si cette chambre a manifesté peu de zèle pour l'intérêt des contribuables, à l'occasion des recettes dont les ministres ont omis de faire mention dans leur budget de cette année, elle n'en a pas montré davantage au sujet des dépenses que le ministre de la guerre a faites au-delà du crédit que lui avait ouvert le budget de l'année dernière. Les torts de ce ministre étaient évidens et inexcusables. Il était bien établi qu'il avait excédé son budget de 36 millions ; aucun événement extraordinaire, aucun besoin imprévu ne l'avait forcé à cette dépense ; il l'avait faite pour des objets pour lesquels les chambres, l'année dernière, avaient formellement refusé de la permettre ; il l'avait faite au mépris de la loi qui le lui avait interdit ; sa culpabilité paraissait si certaine, que la commission,

chargée par la chambre des pairs de l'examen du projet de loi des finances, a pensé depuis qu'un acte législatif était nécessaire pour l'absoudre (1). Cependant, comment la chambre des députés a-t-elle traité la chose? La commission, chargée par cette chambre de l'examen du budget, a reconnu, dans deux rapports, que le ministre avait excédé son crédit, qu'il ne pouvait pas le faire, que cet acte était illégitime, qu'il était une transgression de la loi des finances, qu'il avait les conséquences les plus fâcheuses... et puis c'est tout. Considérant « que précédemment la loi des finances n'avait pas été » la règle invariable des ministres; que des lois » successives avaient entretenu cette déviation » des principes, sans le maintien desquels il » faudrait renoncer à rétablir l'ordre », elle a pensé « qu'il y aurait une sorte d'injustice à

(1) « A ne considérer la question que dans l'intérêt de la loi; à ne considérer que ces formes conservatrices et si précieuses, qu'il est d'autant plus dangereux de négliger que leur établissement est plus récent; il nous semble qu'une loi formelle d'indemnité aurait dû être demandée par les ministres qui ont dépassé leur crédit. » Rapport fait à la chambre des pairs par le comte Dessole, au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi de finances, p. 10.

» rendre le ministre, pour le passé, l'objet d'une
 » sévérité dont, jusqu'à un certain point, il était
 » fondé à ne pas redouter toute la rigueur. »
 Elle n'a pas été plus loin.

Après elle, aucun défenseur du budget, si l'on en excepte M. Laffite, n'a fait aucune réflexion sur l'excès de pouvoir dont le ministre s'était rendu coupable. Les membres de l'opposition ultra-royaliste, tout en combattant très-vivement le projet de loi, en ce qui ne touchait pas aux dépenses de la guerre et de la marine, n'ont rien objecté non plus contre cet excès (1). Ces derniers même ne se sont pas contentés de ne pas le condamner, ils ont assez clairement donné à connaître qu'ils l'approuvaient. L'un d'eux, M. Richard, a d'abord formellement entrepris de justifier le ministre; et puis, vers la fin des débats, lorsqu'un membre, d'un autre côté de

(1) Il faut excepter pourtant M. de Villèle qui a accusé, en général, le ministère « de n'avoir pu économiser » 30 millions sur un budget de 500 millions; d'avoir présenté des comptes qui prouvent des dépenses nouvelles » et non autorisées pour près de 44 millions, et d'avoir » fait en numéraire des paiemens pour 50 millions, dans » le temps même où la loi proposée à la chambre indiquait un mode de paiement plus en rapport avec la » situation de l'état. »

la salle, M. Jobez, a été conduit par la discussion à rappeler que le ministre avait illégalement dépensé 36 millions, tous les membres du côté des *ultra* l'ont violemment interrompu par des cris de rappel à l'ordre.

Voilà comment s'est conduite la chambre des députés à l'égard d'un ministre auquel on reconnaissait le tort grave d'avoir, d'une part, dépassé son budget de 36 millions, et de l'autre, d'en avoir affecté 50 à un emploi qu'ils ne devaient point avoir. Une partie considérable des membres de la chambre n'ont pas craint de demander le rappel à l'ordre d'un député qui exposait simplement ces excès, et ils ont ainsi clairement manifesté qu'ils les approuvaient; presque tout le reste a gardé le silence sur ces mêmes excès. Il n'y a eu que la commission, et avec elle deux ou trois députés, qui aient osé les reconnaître et les condamner; et dans une assemblée de deux cent quarante personnes, il ne s'est pas trouvé un homme qui ait entrepris de faire expliquer au ministre l'emploi qu'il avait fait d'une somme de 86 millions illégalement dépensée.

« Il est à regretter, a dit depuis, à ce sujet, un membre de la chambre des pairs (M. le maréchal Marmont), il est à regretter que la chambre des députés n'ait pas suivi une marche qui est la

conséquence de l'ordre constitutionnel sous lequel nous vivons. Je suppose que le ministre, pressé par des demandes, aurait justifié suffisamment sa conduite ; et une loi qui l'aurait approuvée formellement, eût été selon les principes et dans ses propres intérêts. Mais si l'on peut regretter que la chambre des députés *se soit écartée de la ligne constitutionnelle dans une chose si grave et d'un si grand intérêt pour l'état* (le crédit outrepassé), on peut s'étonner encore davantage qu'elle n'ait pas demandé des explications particulières sur l'emploi des 50 millions en numéraire qui paraissent avoir été consacrés à l'acquittement de dettes qui, en vertu de la loi, devaient être payées en valeurs de l'arriéré ; car, si le fait était vrai, le ministre aurait, de son plein gré et de sa toute-puissance, évidemment payé à quelques créanciers le double de ce que la loi leur accordait. »

Nous n'insisterons pas davantage sur ces faiblesses de la chambre des députés ; en voilà assez sur les dépenses illégales qu'elle a souffertes ; parlons maintenant des dépenses stériles auxquelles elle a donné son assentiment.

A proprement parler, toutes les dépenses des gouvernemens sont improductives ; car il n'en résulte jamais accroissement de richesse, et les

capitaux qu'ils consomment, même pour notre sûreté, sont toujours autant de soustrait à la production. Mais, parmi leurs dépenses, il faut sur-tout donner le nom de stériles à celles qu'ils font au-delà de ce qui serait strictement nécessaire pour opérer notre sûreté, et sur-tout à celles qu'ils font au détriment de cette sûreté, que leur charge est de garantir. Il est déjà très-fâcheux d'avoir besoin d'être protégé, et d'être obligé de payer pour cela; mais il est plus fâcheux encore de payer plus qu'il ne faudrait pour être protégé; et il devient particulièrement intolérable de payer pour se faire opprimer; c'est là, sans contredit, pour un peuple, la chose à la fois la plus funeste et la plus avilissante.

Si nous voulons juger d'après ces idées du mérite de nos dépenses publiques, nous serons forcés de convenir que les plus stériles et les plus fâcheuses de toutes, sont certainement celles que nous faisons pour l'acquiescement des charges que la coalition nous a imposées. Non-seulement il ne résulte pour nous aucun avantage de ces dépenses, mais il en résulte même un mal fort grave; car il est manifeste que nous payons ici pour être tenus sous le joug. Les cent cinquante ou cent vingt mille étrangers que nous avons dans nos places fortes, ne produisent absolument

rien ; il est impossible que ces hommes, toujours désœuvrés, ne vexent pas souvent les habitans des villes qu'ils occupent ; ils nous inquiètent tous, d'un bout du royaume à l'autre ; ils nous tiennent dans un état de perplexité qui nuit singulièrement à notre industrie ; nous n'osons pas faire valoir nos capitaux, dans la crainte de les compromettre ; leur présence nous humilie, nous trouble, nous appauvrit ; et cependant nous les payons comme s'ils nous rendaient les plus importants services ; nous dépensons annuellement 160 millions pour leur subsistance et leur entretien : il serait difficile assurément de faire une dépense plus désavantageuse.

Et ce n'est pas seulement pour nous, peuples de la France, que cette dépense est pernicieuse, elle est essentiellement préjudiciable aux intérêts des autres peuples de l'Europe. Tandis que les soldats de la Russie, de l'Allemagne et de l'Angleterre sont ici à nous empêcher de produire, ces hommes manquent à leurs compatriotes pour leur aider à travailler ; ils nuisent à leur pays par les ressources dont ils le privent ; ils lui nuisent peut être plus par celles qu'ils nous enlèvent : tous les capitaux qu'ils nous dévorent, tous ceux qu'ils nous empêchent de créer, sont autant de soustrait à la masse des échanges avantageux que

leurs concitoyens pourraient faire avec nous; ils les appauvrissent en nous ruinant. Ajoutons qu'ils attaquent leur liberté en menaçant la nôtre : ils font comme ces soldats de Bonaparte qui enchaînaient la France en subjuguant l'Allemagne : du haut de nos forteresses, ils pèsent à la fois sur tous les peuples européens.

La présence de ces soldats sur notre territoire, l'existence au centre de l'Europe d'un corps armé de cent cinquante ou cent vingt mille désœuvrés qu'il nous faut entretenir à grands frais, qu'il nous faut pourvoir abondamment de tout, au milieu de la détresse universelle, et qui nous nuisent à la fois dans notre liberté et dans tous nos moyens de vivre, sont donc une véritable calamité, non-seulement pour nous, mais pour l'Europe entière, et le premier devoir de nos représentans était sans doute de faire tous leurs efforts pour tâcher d'écarter ce fléau et de nous affranchir des charges accablantes qu'il fait peser sur nos têtes.

Qu'a fait cependant pour cela la chambre des députés ? Dans une assemblée d'environ deux cent quarante personnes, à peine s'est-il élevé quatre ou cinq voix pour demander l'éloignement de ces troupes étrangères, dont la présence

nous est si à charge (1); et lorsque le gouvernement a eu annoncé à la chambre que l'armée d'occupation et les frais qu'elle nous occasionne, seraient diminués d'un cinquième, et que les 25 millions d'augmentation de solde qu'on devait lui payer cette année, ne lui seraient soldés qu'à une époque plus reculée, cette réduction annoncée dans nos charges n'en a opéré aucune dans les forces du budget, et la chambre n'en a pas moins accordé les 160 millions qui lui avaient d'abord été demandés pour l'entretien de l'armée d'occupation, et le supplément de solde qui lui devait être compté cette année.

Après cette fâcheuse dépense, la plus regrettable de celles auxquelles elle a donné son consentement, c'est bien, sans contredit, celle que nous avons à faire pour l'acquittement, sinon de la totalité, du moins d'une forte partie de cette masse énorme de pensions qui ont été distribuées, depuis quelque temps, pas nos ministres, et notamment par celui de la guerre. Une pension accordée ostensiblement, et pour de bons motifs, est sans doute une dépense juste et utile.

(1) Les personnes, à notre connaissance, qui ont fait cette demande, sont MM. d'Argenson, de Villèle et Laffite. M. d'Argenson l'avait faite dès l'ouverture de la session.

Un homme qui a exercé honorablement, pendant un temps plus ou moins long, des fonctions publiques peu lucratives, et qui, en se retirant, se trouve à la fois sans fortune et sans une industrie propre à lui en procurer, mérite sans doute que l'état vienne à son secours, et lui assure des moyens d'existence qu'il aurait acquis s'il s'était livré à l'exercice d'une profession productive, et dont il ne manque que parce qu'il a donné son temps au public, et qu'il l'a servi avec probité et désintéressement. Un homme qui se livre à des travaux d'une utilité publique incontestable, et qui en même temps ne trouve pas dans ces travaux, des moyens suffisans de vivre, ou même un salaire proportionné à la grandeur des services qu'il rend au public, ne mérite pas moins, sans contredit, qu'on lui assigne une pension sur les revenus de l'état. Mais autant une faveur accordée pour de tels motifs et par un acte ostensible de l'autorité, est digne de considération; autant le public doit faire avec plaisir les fonds nécessaires pour l'acquitter; autant il doit juger avec défaveur et payer avec répugnance des pensions distribuées dans le secret des ministères, et pour ainsi dire clandestinement; des pensions accordées à des hommes qu'il ne connaît pas et pour des motifs qu'il

ignore. Il peut arriver alors, et il arrive fréquemment, sans doute, qu'on l'oblige à salarier, avec le fruit de ses sueurs et de ses fatigues, non-seulement des hommes qui ne lui ont jamais rendu et qui ne lui rendent encore aucun service, mais encore des hommes qui lui ont fait et qui continuent à lui faire beaucoup de mal, des hommes toujours prêts à soutenir l'administration dans les mesures les plus désastreuses, et à l'approuver dans ses dépenses les plus désordonnées. Qui sait si, dans la multitude de ceux qu'il paie, il ne s'en trouve pas en grand nombre de l'une et de l'autre sorte. Deux raisons l'autorisent à tout soupçonner à cet égard ; d'une part la clandestinité des pensions : « leur ac-
 » croisement est d'autant plus redoutable, di-
 » sait, à la chambre des députés, le rapporteur
 » de la commission chargée de l'examen du
 » budget, leur accroissement est d'autant plus
 » redoutable, qu'il se cache davantage ; les
 » mêmes individus, sur le même fondement ou
 » sous les mêmes prétextes, obtiennent plu-
 » sieurs pensions qui, sans inscription publi-
 » que, se paient obscurément sur des caisses
 » diverses. » Certes, il est permis au public de croire que les individus qui reçoivent ainsi des pensions en cachette, en sont complètement indi-

gues. D'une autre part, la somme exorbitante à laquelle la masse des pensions s'élève, ne lui permet guère de douter que, dans la multitude d'hommes entre lesquels elles se partagent, il ne se trouve un très-grand nombre d'intrigans et de mauvais sujets : d'après les calculs du rapporteur, dont nous venons de citer les paroles, les pensions civiles, ecclésiastiques et militaires, en joignant à ces dernières les pensions de retraite, les traitemens de réforme et les demi-soldes, se portent ensemble à plus de 93 millions (1) : « elles absorbent, disait-il, plus » d'un sixième des revenus ordinaires de la » France, et elles augmentent, chaque jour, » dans une telle proportion, qu'il devient aussi » pressant qu'indispensable d'arrêter le cours de

(1) Cette somme se compose des pensions qui se paient au trésor, et de celles qui se paient au ministère de la guerre. Celles qui se paient au trésor s'élèvent à la somme de 24,100,000 francs, savoir :

En pensions civiles, à	2,400,000 fr.
En pensions ecclésiastiques, à	15,000,000
En pensions accordées non encore inscrites, à	1,200,000
En pensions de 3000 fr. et au-dessus aux veuves et aux militaires.	5,500,000
Total	24,100,000

» leur accroissement qui menace d'envahir la
» fortune publique. »

Quelque scandaleux que pût paraître au milieu des besoins de toute espèce qui nous assiègent, l'établissement d'une telle masse de pensions, et quelque onéreux que le paiement dût en être à la France, la commission chargée de l'examen du budget, tout en reconnaissant que la masse de ces pensions excédait d'environ 70 millions la somme à laquelle il eût été conve-

Report	24,100,000
Celles qui se paient au ministère de la guerre s'élèvent :	
En pensions de retraite et traitemens de réforme, à	47,000,000
En demi-solde, à	16,000,000
En secours aux réfugiés Égyptiens, Espagnols et Portugais, à	1,900,000
En pensions sur la caissé des invalides de la marine, à	4,410,000
Total général	93,410,000

Notez que dans ces 93,410,000 fr. ne sont pas comprises les pensions accordées sur les fonds des ministères et sur diverses autres caisses, pensions dont le montant n'est pas encore connu.

nable de la porter (1), tout en reconnaissant que cette énorme quantité de faveurs et de grâces, était, en ce moment, *la plus grande plaie de l'état*, tout en reconnaissant que beaucoup de pensions étaient illégitimes, puisqu'elle disait que *les mêmes individus* en recevaient plusieurs, qu'ils les recevaient sans titres apparents, et qu'elles leur étaient payées *obscurément* sur des caisses diverses, la commission, disons-nous, n'a point proposé de les soumettre à une révision générale; elle a avancé que cette mesure aurait plus d'inconvéniens politiques que d'avantages pour le trésor, et cette proposition n'a pas trouvé dans la chambre un seul contradicteur.

Mais voici quelque chose de mieux. Si la commission n'a pas voulu revenir sur les désordres qui lui paraissaient avoir eu lieu dans la distribution des pensions, elle a voulu du moins mettre un terme à ces désordres et empêcher qu'ils ne se renouvelassent à l'avenir. Les mesures qu'elle a proposées pour cela ne tendaient point à réduire les faveurs déjà accordées, elles avaient

(1) Elle a proposé de fixer le *maximum*, pour les pensions civiles, à 3 millions, et pour les pensions militaires, à 20 millions.

simplement pour objet d'empêcher qu'on ne les prodiguât encore. La commission demandait que toutes les pensions qui se paient dans les différens ministères fussent inscrites au trésor public, et payées sur les fonds généraux affectés à la dette publique ; elle demandait que l'inscription fit connaître la date et la nature de l'acte constitutif de chaque pension ; elle demandait que nulle pension ne fût inscrite, ni payée au-delà du *maximum* fixé par les lois ; elle demandait enfin qu'à l'avenir aucune pension ne fût inscrite au trésor qu'en vertu d'une ordonnance, dans laquelle les motifs et les bases *légalés* seraient établies, et qui aurait été insérée au *Bulletin des lois*.

Il ne semblait pas que des mesures si simples, si sages, si indispensables, pussent être combattues ; elles l'ont été très-violamment cependant, et elles l'ont été précisément par les défenseurs d'un parti auquel le ministère de la guerre était accusé d'avoir prodigué les pensions et les grâces ; elles l'ont été par des hommes dépendans de ce ministère. MM. Tabarié et Sartelon ; MM. les généraux Augier, d'Ambrugeac, Ernouf ; MM. Cornet d'Incourt, de Villèle, Benoît, Bruyères de Chalabres, se sont récriés très-fortement, chacun à leur tour, contre la centralisation des pensions, et ce n'a été qu'avec une peine extrême

qu'on est parvenu à faire adopter cette mesure d'ordre et de sûreté, seule capable de sauver la fortune publique de l'invasion qui la menaçait. — Passons aux dépenses de la guerre.

Avant d'examiner si les frais que nous faisons pour l'entretien d'une armée sont proportionnés à la force et aux besoins de cette armée, il y aurait peut-être une première recherche à faire ; ce serait de savoir si l'armée elle-même ne serait pas inutile à notre sûreté, et si, sous ce rapport, la dépense entière ne serait pas superflue.

L'expérience a déjà assez démontré l'insuffisance des armées permanentes pour résister aux grandes invasions. Contre ce que nous pourrions avoir à redouter de la part des gouvernemens qui nous tiennent sous le séquestre, la nôtre serait évidemment impuissante. Nous ne saurions même en entretenir une assez forte pour écarter les dangers qui pourraient nous venir de ce côté ; et, le pussions-nous, il serait insensé de faire les dépenses qu'exigerait l'entretien d'une telle armée, pour nous rassurer sur des périls que nous devons regarder comme imaginaires.

D'ailleurs, pour nous prémunir et pour se prémunir contre de tels périls, le gouvernement a un bien meilleur moyen que d'entretenir de nombreuses armées ; c'est de nous intéresser à le

défendre ; c'est de nous traiter plus doucement que ne ferait l'ennemi ; c'est, dans une année de détresse, de ne pas prendre onze cent millions sur nos revenus ; c'est de ne pas nous donner, en retour, des lois d'exception et des cours pré-vôtales ; c'est de ne pas payer, sur nos deniers, 93 millions de pensions à des hommes qu'en général nous ne connaissons pas, à qui peut être nous sommes fort peu redevables, qui, dans tous les cas, ne sont pas plus à plaindre que la plupart de nous, et qui, comme nous, pourraient bien peut-être travailler pour vivre ; c'est enfin de défendre vingt-cinq millions d'hommes laborieux contre l'avidité de quelques milliers d'intrigans, et de conquérir ainsi l'affection et l'appui de ces vingt cinq millions d'hommes.

Voilà des moyens qui lui donneraient assurément plus de forces réelles que l'entretien de la plus grande force armée. Nous ne dirons pas cependant qu'il doive se passer de toute force semblable. En nous intéressant à le défendre, il est sans doute prudent qu'il nous en ménage de loin les moyens. Il peut être nécessaire d'entretenir, comme le disait à la chambre des pairs M. le maréchal Marmont, « pour le temps présent, une petite force disponible, et, le plus économiquement possible, les élémens d'une

plus grande force. » Il peut être sage d'avoir des hommes « de la classe de ceux qu'il faut beaucoup de temps pour former », comme des ingénieurs, des artilleurs, des cavaliers; enfin, de tenir en réserve un matériel, « qu'au moment du danger il serait trop tard pour préparer. »

Mais est-ce d'après ces principes qu'a été constitué notre état militaire actuel? Non, sans doute. L'armée abonde en hommes dont on est sûr de ne jamais manquer, et elle est pauvre d'hommes de la classe de ceux qu'on ne forme que par un long exercice. M. le maréchal Marmont voit dans notre infanterie, une centaine de bataillons « qui ne fourniraient pas en tout vingt mille hommes en état de combattre; qui ont *une surabondance d'officiers*, mais qui manquent de *sous-officiers, de cette classe d'hommes précieux que la guerre et de longs services peuvent seuls former.* » L'état de la cavalerie lui paraît pire encore. Il trouve qu'elle abonde aussi en officiers, mais qu'elle manque de cavaliers, classe d'hommes *qu'il faut dresser d'avance et que le temps seul peut donner.* « Certains régimens n'existent que de nom, dit-il : tel corps n'a que quatre-vingts hommes, et trente à quarante chevaux. Des corps semblables ne sont rien, ni comme corps, ni comme cadres; *ils ne sont*

qu'un moyen de placer des officiers et une occasion de dépense sans utilité. »

A proprement parler, notre armée n'est qu'un vaste cadre à officiers; elle n'existe pas comme instrument de défense, mais comme moyen de placer des militaires en grade. Elle n'existe que pour eux et à cause d'eux, comme la plupart de nos administrations n'existent qu'à cause des hommes et pour les hommes qui les remplissent. Nous avons ainsi, au milieu de nous, une multitude d'hommes à places qui ne nous rendent aucun véritable service, qui ne font que nous gêner, que nous opprimer fort souvent, et qu'il nous faut payer cependant comme s'ils nous étaient essentiellement utiles. Le nombre en était déjà effrayant du temps de Bonaparte; il l'est devenu davantage depuis sa chute. Il est vrai qu'on en a beaucoup écarté de la carrière des fonctions publiques, tant civiles que militaires; mais comme on ne les a déplacés que pour donner leurs places à d'autres, ils sont sortis de la vie publique sans rentrer véritablement dans la vie privée, et la multitude des hommes à places n'a fait que s'accroître. C'est par suite de cet abus qu'il a fallu conserver une foule d'institutions extrêmement onéreuses au public, et qui ne sont utiles que pour les hommes.

qu'elles occupent. C'est par suite de cet abus qu'il a fallu former une armée dont le cadre fut assez vaste pour contenir le plus grand nombre possible d'officiers, armée dans laquelle on compte aujourd'hui presque autant de chefs que de soldats, *et dont les états majors coûtent à eux seuls une somme presque égale à la moitié de celle qu'on dépense pour la solde entière des troupes de toutes armes.* Nous demandons si une armée composée de la sorte peut être considérée comme un moyen de défense, et si, par suite, la dépense qu'elle occasionne n'est pas à peu près inutile ?

Mais enfin, telle qu'elle est, la dépense qu'elle exige est-elle proportionnée à sa force et à ses vrais besoins ? C'est la question que la chambre des députés avait à résoudre.

Nous avons dit que le ministre de la guerre avait demandé 212 millions. Si nous déduisons de cette somme celle de 64 millions, pour les soldes de retraite et demi-soldes que ce ministre paie, il restera celle de 148 millions qu'il a demandé à la chambre pour les dépenses de l'armée.

Avant d'accorder une pareille somme, le devoir de la chambre était évidemment d'exiger qu'il lui fût donné des explications claires et positives, tant sur l'effectif de l'armée que sur

les bases d'après lesquelles toutes les dépenses avaient été établies. La commission du budget a déclaré qu'il ne lui avait été fourni sur ce point rien de complètement satisfaisant. Elle n'a pas dit si elle avait fait des demandes à cet égard, et si l'on avait refusé d'y répondre; mais il est bien certain que, durant la discussion, la chambre n'en a pas fait, et que le ministre de la guerre ne lui a pas fourni des documens suffisans pour pouvoir juger de la proportion des dépenses avec les besoins. Le budget de ce ministre, comme l'a observé devant la chambre de pairs M. le maréchal Marmont, « n'était qu'une *récapitulation sèche et aride de chiffres*, qui aurait à peine suffi à un administrateur pour se rendre compte à lui-même de son administration, et qui laissait ceux qui étaient étrangers à cette administration dans l'ignorance la plus entière de la valeur à donner à ces chiffres. »

Aussi, il est curieux de voir l'embarras dans lequel s'est trouvée la commission de la chambre des députés pour apprécier les divers articles de dépenses portés dans ce budget, et le ton du doute avec lequel s'est constamment exprimé à cet égard le rapporteur de cette commission. « Dans l'état actuel de l'armée, disait-il, l'organisation des bureaux a paru avoir beaucoup trop

d'étendue. — Les commissions d'examen des anciens officiers et des officiers qui ont servi sous Bonaparte *pourraient* être annullées. — *Il est probable* que les corps qui composent la garde royale, ne seront pas, cette année, portés au complet de l'effectif sur lequel la dépense est établi. — Les états majors, qui coûtent près de 14 millions, indépendamment de celui de la garde royale, *ne paraissent pas* en proportion avec la force de l'armée, dont la solde, pour les troupes de toutes armes, ne s'élève pas à 32 millions. — Les corps des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres *paraissent* susceptibles de réduction. — Les ingénieurs géographes *semblent* devoir subir une réduction *numérique* proportionnelle à l'état de de l'armée. — Les frais d'habillement et de remonte *pourraient* être réduits. — La dépense de 8 millions pour le génie *pourrait aussi* éprouver une réduction. » *On pourrait, il semble, il est probable, il paraît, il est douteux*; telles sont les formules dont s'est servi la commission pour juger tous les articles de dépenses portés au budget du ministre de la guerre. Il lui a été impossible de dire nettement, sur aucun de ces articles; s'il y avait ou s'il n'y avait pas une réduction à faire. Elle a manqué de tout moyen d'établir un jugement certain à cet égard.

C'est pour des dépenses aussi faciles à apprécier que la chambre des députés a été appelée à ouvrir au ministre de la guerre un crédit de 212 millions. Sa commission lui a proposé de réduire cette somme à 196 millions ; un membre de la chambre, M. Laffite, demandait qu'on la réduisît à 180 ; un autre membre, au contraire, voulait qu'on la portât à 220 ; le plus grand nombre insistait pour qu'on la laissât 212, et qu'on donnât au ministre tout juste ce qu'il avait demandé. Il n'y avait, dans tout cela, qu'une seule chose bien évidente, c'est que toutes les fixations étaient également arbitraires, et qu'on ne pouvait accorder à M. le ministre ni 220, ni 212, ni 196, ni 180 millions. Il n'y avait pas à lui accorder 180 centimes ; il n'y avait rien à lui accorder ; il n'y avait point à voter, parce qu'il n'y avait pas moyen de le faire avec connaissance de cause. Il faut convenir de cela, ou dire que la représentation nationale n'est qu'une imposture, que le vote de l'impôt n'est qu'une vaine simagrée. Quoi ! l'on pourrait voter sur des budgets qui n'offrent qu'une sèche et aride *récapitulation de chiffres* ! dans lesquels on n'a présenté que des masses ! où l'on manque de tout moyen de contrôler les dépenses ! où l'on ne peut déterminer les réductions à faire.

ou à ne pas faire que par des *il paraît, il semble, il est probable!* Quoi! l'on pourrait voter sur des budgets que l'on peut élever arbitrairement de 180 à 220 millions! Et pourquoi n'avoir voulu porter celui du ministre qu'à 220 millions? pourquoi ne l'avoir voulu réduire qu'à 180? Quelle raison avait-on de s'arrêter à l'une ou à l'autre de ces sommes?...

Quelque dépourvue qu'elle fût de moyens de juger avec connaissance la dépense énorme qu'on lui demandait d'autoriser, la chambre des députés n'a pas moins consenti à voter sur cette dépense. Elle a pris, pour base de sa délibération, la somme de 196 millions, à laquelle sa commission lui avait proposé de fixer le crédit du ministre. Après de longs et violens débats entre les membres de l'opposition ultra-royaliste qui défendaient le budget de son excellence, et le reste de la chambre qui trouvait ses demandes exagérées, on s'est réuni pour lui accorder une somme différente de toutes celles qu'on avait proposées, celle de 204 millions, auxquels on en a joint 4 autres, à cause de la cherté des vivres.

Il serait impossible de dire si cette somme de 204 ou de 208 millions est plus en proportion avec les véritables besoins de son service que celle de 220 millions, qu'un membre de la chambre

avait proposé de lui accorder, que celle de 212 qu'il avait demandée, ou que celles de 196 ou de 180 auxquelles on aurait voulu le réduire. L'opinion générale est que toutes ces sommes étaient plus ou moins exagérées, et l'on est fondé à le conclure de cela seul que toutes étaient également arbitraires, de cela seul que le ministre n'avait fourni rien de satisfaisant sur l'effectif de l'armée, ni sur l'effectif d'après lequel il avait établi ses dépenses, de cela seul que son budget n'offrait qu'une aride et sèche récapitulation de chiffres; mais on a pu le conclure sur tout des débats auxquels ce singulier budget a donné lieu, tant dans les chambres que hors des chambres. Si l'on n'a pas pu démontrer au juste de combien la somme demandée par le ministre excédait ses véritables besoins, il a été prouvé jusqu'à l'évidence qu'il demandait beaucoup plus qu'il ne lui fallait. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les rapports qui ont été faits à la chambre des députés et à la chambre des pairs, et l'opinion qu'a prononcée, dans cette dernière chambre, M. le maréchal Marmont. M. le maréchal, suivant, l'un après l'autre, tous les articles de dépense du ministre, a établi qu'il n'était pas un de ses *item* sur lequel il n'y eût de fortes réductions à faire; il a prouvé que son

budget entier pouvait être réduit de 42,984,823 fr. 32 c. ; et cependant il avait pris pour base de ses calculs un effectif de cent neuf mille officiers et soldats ; « effectif , disait-il , qui évidemment est d'un tiers au-dessus de ce qui existe réellement aujourd'hui , et qui ne s'élèvera pas dans l'année , puisqu'aucune loi de recrutement n'est portée. »

Ainsi , quoique la chambre des députés manquât des documens les plus indispensables pour pouvoir apprécier , avec quelque exactitude , les demandes exorbitantes du ministre , et quoique ces demandes lui parussent évidemment exagérées , elle n'a pas laissé que de voter sur ces mêmes demandes , et d'accorder au ministre à peu près tout ce qu'il lui demandait. Nous ne parlerons pas des autres dépenses qu'elle a autorisées ; pas même du crédit de 44 millions qu'elle a accordés au ministre de la marine , crédit qui , bien qu'inférieur de 6 millions à celui que ce ministre avait demandé , est encore généralement considéré comme une dépense non-seulement exagérée , mais faite presque entièrement en pure perte ; dépense qui ne profite proprement qu'aux employés de la marine , et dont l'objet le plus clair , comme celui de beaucoup d'autres , est d'augmenter la clientèle de l'administration.

Nous en avons dit assez pour mettre les con-

tribuables à même de juger si la chambre des députés a bien ou mal défendu leurs intérêts. Les ministres ont omis de porter dans leurs recettes divers produits formant ensemble une somme considérable ; elle en était instruite , et un abus de pouvoir aussi grave n'a été de sa part l'objet d'aucune réclamation. Deux ministres avaient sciemment et illégalement excédé leur crédit, et elle n'a pas même eu la pensée d'obliger ces ministres à solliciter une loi d'indemnité ; et une partie considérable de ses membres , ceux-là même qui parlaient le plus d'économie , ont violemment demandé qu'on rappelât à l'ordre un député qui osait rappeler simplement la faute commise par ces ministres. Le ministre de la guerre lui a proposé de voter , pour les dépenses de son département , une somme peu différente de celle demandée par les cinq ministres, de l'intérieur, des finances, de la justice, des relations extérieures et de la police réunis ; ce ministre ne lui a fourni que des moyens tout-à-fait insuffisans de juger de la nécessité d'une telle dépense , qui paraissait hors de toute proportion avec les vrais besoins de son service ; et cependant elle a voté sur cette dépense , et elle a accordé au ministre , à 4 millions près, toute la somme qu'il demandait. Enfin sur un budget d'onze cent millions , elle n'a pas

trouvé les moyens d'en économiser 19. Ajoutons qu'en définitive, elle a accordé aux ministres beaucoup plus qu'ils ne lui avaient demandé ; car les puissances étrangères, en consentant à retirer un cinquième de leurs troupes et à remettre à une autre année le paiement des 25 millions de supplément de solde qu'on devait leur compter, cette année, ont réduit, tout d'un coup, de 60 millions nos dépenses extraordinaires, et cette réduction n'en a amené aucune dans le budget ; de sorte que les ministres, bien que réduits de 1,088 millions à 1,069, se trouvent avoir obtenu, par le fait, 41 millions de plus qu'ils n'avaient d'abord demandé.

Il faut pourtant rendre à la chambre des députés une justice ; c'est que si, en fait, elle a disposé très-libéralement de nos revenus, elle s'en est montrée, en spéculation, admirablement économe. L'histoire, assurément, n'avait pas encore offert d'exemple d'une assemblée représentative qui eût professé sur l'impôt des principes aussi rigides. On rechercherait vainement dans les annales du monde *une diète, un congrès, un parlement, une chambre des députés* qui aient autant, aussi long-temps et aussi éloquemment parlé d'économie ; qui aient autant vanté, prôné, recommandé l'économie. Et cette précieuse vertu

n'a pas été célébrée seulement par un député, ni par deux, ni par dix, ni par vingt ; elle l'a été par tous les orateurs qui ont pris la parole pour ou contre le budget : ultra-royalistes, indépendans, ministériels, tous n'ont tenu à ce sujet qu'un même langage ; il n'y a eu qu'un cri dans l'assemblée pour recommander l'économie.

Ajoutons qu'on ne s'en est pas tenu à des généralités, à l'énonciation de quelques maximes. On est venu à l'application de ces maximes ; on a voulu mettre en pratique les principes d'économie qu'on avait proclamés. Les députés ultra-royalistes ont proposé de réduire, sans aucune pitié, les dépenses des ministres *modérés* ; les députés ministériels ont poussé la vertu jusqu'à vouloir opérer de légers retranchemens sur les énormes budgets des ministres *ultra-royalistes*. Les premiers prouvaient admirablement bien qu'il y avait d'importantes réformes à opérer, d'innombrables économies à faire sur les budgets de l'intérieur, de la police, des finances, de la justice. Les seconds démontraient encore mieux qu'il y aurait *peut-être, ce semble, à ce qu'il paraît*, une légère réduction à faire sur les 262 millions demandés pour la guerre et la marine ; et si les défenseurs officieux de ces derniers ministères avaient été aussi sévères pour eux qu'ils

se montraient impitoyables pour ceux de l'intérieur, de la police, des finances et de la justice ; si les éloquens avocats de ces quatre ministères-ci avaient consenti à retrancher seulement, sur les quatre, une somme égale à celle qu'ils proposaient d'économiser sur les dépenses de la guerre et de la marine, le budget général aurait bien pu éprouver, en définitive, une réduction assez importante.

Mais un tel degré d'héroïsme était-il bien dans la mesure des forces humaines ? MM. les députés ultra-royalistes, après s'être montré prodigues d'économie sur les dépenses des ministres *modérés*, pouvaient-ils souffrir qu'on entreprit d'économiser encore sur les dépenses des ministres *ultra-royalistes* ? MM. les députés-ministériels, après avoir porté la force d'âme jusqu'à retrancher une vingtaine de millions sur les budgets des ministres *ultra-royalistes*, pouvaient-ils consentir à laisser dépouiller encore les ministres *modérés* ? Non sans doute, assurément non. Aussi les premiers ont-ils défendu les budgets de la guerre et de la marine comme on défend une affaire personnelle, et les seconds ont-ils repoussé les économies proposées sur les dépenses de l'intérieur, de la police, des finances et de la justice, comme si ces économies avaient été autant d'attentats à leur propre fortune.

Ces derniers n'ont absolument voulu consentir à aucune des réformes et réductions que les autres parlaient d'opérer sur les *ministères d'état*, le *conseil d'état*, les *préfectures*, les *directions et administrations diverses*, l'*université*, les *cours royales*, etc.—M. Dudon, *ministre d'état*, n'a pas pensé qu'il fût possible d'enlever leur traitement aux *ministres d'état* : « Ils ne reçoivent que 12 mille francs, a-t-il dit ; ce sont d'anciens serviteurs qui, pour la plupart, n'ont pas d'autre ressource. Cependant ils iraient au-devant des sacrifices ; ils seraient les premiers à vouloir renoncer à leurs appointemens ; mais on leur a dit qu'ils étaient à la disposition du Roi, qu'ils étaient chargés des plus chers intérêts de l'état. »—M. Becquey, *député-conseiller d'état*, a soutenu que « supprimer le *conseil d'état*, ce serait porter une atteinte grave à la prérogative royale ; que le public a intérêt à ce qu'une autorité centrale surveille toutes les administrations, et qu'enfin il n'y avait jamais eu de monarchie sans conseil d'état. » Il a défendu aussi les *préfectures* et tout le système de l'administration concentrée dans les mains des ministres.—M. de Barante, *conseiller d'état*, a éloquemment défendu les mêmes institutions et les mêmes doctrines.—M. de Saint-Cricq, *député-directeur des douanes*,

a pensé qu'on ne pourrait « rien retrancher des 22 millions alloués aux *douanes*, sans priver le trésor d'une somme décuple de l'économie. » Il a très-bien prouvé que d'autres directions, telles que celles des postes, des domaines, des droits réunis, étaient montées sur le pied le plus économique. — M. Pasquier, *député-conseiller-ministre-secrétaire d'état*, a fait un pompeux éloge de Sully. Il a dit que le conseil du Roi se proposait de marcher sur les traces de ce grand ministre ; mais il a ajouté que des économies dans l'administration ne pouvaient s'opérer qu'avec lenteur ; il a dit que le conseil d'état était de l'essence du gouvernement monarchique ; qu'il était composé d'anciens serviteurs qui avaient suivi le Roi dans son exil. Il a ajouté qu'il fallait attendre des temps plus convenables pour ordonner la réduction des cours royales et diminuer le nombre des tribunaux. — M. le baron de la Bouillerie, *député-trésorier de la couronne*, a démontré qu'il était impossible, dans les circonstances actuelles, *de rien faire de mieux que le budget*, et il en a voté en conséquence l'adoption. M. Lainé, *ministre-député-secrétaire d'état*, a regretté, en termes honorables, que les dépenses de son ministère se fussent accrues ; mais il lui a été bien aisé de prouver la nécessité de les accrois-

sement. Il a établi, entre autres choses, qu'il était indispensable, pour l'établissement du crédit public, d'augmenter les dépenses des ministres du culte. Son raisonnement se réduisait à ceci : il n'y a point de crédit sans fidélité à ses engagements, il n'y a pas de fidélité à ses engagements sans religion, il n'y a pas de religion sans ministres du culte, on n'aura de ministres du culte qu'en améliorant leur condition, on ne peut améliorer leur condition qu'en augmentant les dépenses qu'ils occasionnent : donc on ne peut avoir de crédit qu'en augmentant les dépenses du culte. — M. Royer-Colard, *député-président du conseil d'instruction publique*, a prouvé la nécessité de conserver l'université, et par suite, celle de pourvoir à ses dépenses. « Cette institution, disait-il, qui ne le cède en importance et en dignité à aucune autre, a encore le mérite d'être celle qui coûte le moins; l'appauvrir davantage serait l'anéantir. » Enfin, il n'y a pas une administration qui n'ait trouvé dans l'assemblée des *députés-fonctionnaires publics* pour la défendre contre les réformes que parlaient d'opérer sur toutes les administrations les députés de l'opposition ultra-royaliste.

Il serait beaucoup trop long de rappeler les efforts qu'ont fait, de leur côté, les membres de

cette opposition , pour s'opposer aux réductions qu'on proposait d'effectuer sur les budgets de la guerre et de la marine , auxquels ils prenaient un tendre intérêt. Des *députés-lieutenans-généraux* , *maréchaux de camp* , *commissaires-ordonnateurs* , *chevaliers de Saint-Louis* , *officiers à la retraite ou en activité déguisée* , etc. , se sont obstinément refusé à toute diminution dans les dépenses de ces deux ministères. Ces nobles défenseurs des droits du peuple , ces hommes qui faisaient un tableau si déchirant de sa détresse , ces éloquens apologistes de l'économie, aussitôt qu'il s'est agi d'économiser quelque chose sur les dépenses , ou seulement de prévenir les prodigalités des moins économes de tous les ministères , se sont montré les plus récalcitrans , les plus intraitables de tous les hommes. Nous avons dit ce qu'ils avaient fait pour s'opposer à la centralisation et à la publicité des pensions. Ils ont opposé les plus vives résistances à l'économie de 16 millions proposée sur les dépenses de la guerre ; ils sont parvenus à la faire réduire à 4 millions ; et lorsqu'il s'est agi de voter sur la réduction de 6 millions à opérer sur le budget de la marine , lorsqu'ils ont vu que la majorité des suffrages se réunissaient en faveur de cette économie , ils se sont presque mis en

insurrection pour l'empêcher : tandis que les uns sortaient de la salle, les autres se sont précipités à la tribune, en s'écriant avec force : *Nous ne pouvons pas voter ! nous ne sommes pas en nombre !*

C'est ainsi qu'une représentation formée d'hommes du Gouvernement a contrôlé et réglé les dépenses du Gouvernement. Trouverons-nous qu'ils ont répondu à notre confiance ? qu'ils ont voté avec un grand désintéressement ? que dans l'exercice de leurs fonctions de députés ils se sont bien détachés de leur qualité d'hommes en place ? C'est à nous de voir et de juger : l'affaire nous regarde et elle nous importe : si le gouvernement qui, depuis le dernier maire de village jusqu'aux sous-secrétaire d'Etat, dispose souverainement de tous ses fonctionnaires, peut encore disposer par eux de nos revenus ; s'il peut nous faire représenter par eux, nous faire parler par leur organe, nous faire servir ainsi d'instrument contre nous-mêmes, et employer toute notre force à agir sur nous, nous demandons quel moyen il nous reste de nous défendre et ce que devient la liberté?...

D.....R.

PÉTITION

SUR

LA DESTRUCTION DES SANGLIERS,

*ADRESSÉE à la Chambre des Pairs, par
plusieurs communes de l'arrondissement de
Senlis.*

29 janvier 1817.

Nous avons déjà fait observer qu'il existe dans les sociétés une certaine espèce d'hommes qui ayant conservé dans la vie civile les habitudes de la vie sauvage, ont toujours eu un grand mépris pour les occupations industrielles, et un grand respect pour tout ce qui tient aux occupations des peuples barbares (1). Lorsque nous avons fait cette observation, nous étions bien loin de penser que les faits se présenteraient en foule pour la confirmer.

En 1814 on a dit : *La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens*, Peu de temps après une chambre d'introuvables a rempli toutes les administrations de gentils-hommes, et au même instant les campagnes voisines des forêts ont été ravagées par des sangliers.

(1) Censeur Européen, tom. 1^{er}, pag. 10 et suiv.

Si ce fait paraissait douteux, voici une pétition qui ferait disparaître les doutes.

« Les soussignés, habitans et propriétaires des communes de *Beaurepaire, Verneuil, Fleurine, Villers-Saint-Francois, Ivillé, Pompoint, Pont Ste.-Maxence*, invités par les bontés paternelles du Roi pour tous ses sujets, et persuadés que toute réclamation, fondée sur la justice, est accueillie favorablement de la chambre des pairs, s'adressent à elle avec confiance. Ce n'est point sur un abus sans conséquence, mais sur une calamité qui menace de leur enlever, avec leurs propriétés, tous leurs moyens d'existence, qu'ils appellent votre attention.

» Situées sur les bords et dans l'intérieur des forêts d'*Alate* et de *Chantilly*, ces communes voient leurs champs et jusqu'à leurs jardins en proie aux ravages d'une prodigieuse quantité de sangliers. Tous les efforts sont impuissans pour les écarter. Le découragement se répand partout. On se rappelle avec effroi, qu'il y a trente ans, le pays était devenu inculte par la même cause. En 1789, on permit aux habitans de détruire eux-mêmes ces dangereux animaux, et quelques semaines suffirent pour en purger tout le territoire. Depuis huit ans environ ils ont reparu, et depuis trois ans sur-tout, ils multi-

plient d'une manière effrayante. Cette année même, où la cherté du grain le rend si précieux, on a plus à souffrir encore de leurs dévastations: ils ont déjà détruit tous les seigles qui ont été semés. Les chasses du prince, à qui ces forêts sont réservées, n'y sont d'aucune utilité. Ceux-là seuls qui ont intérêt à lutter contre ce fléau peuvent le détruire. Déjà, à diverses époques, des pétitions ont été adressées aux autorités locales. *Les unes sont demeurées sans effet; les autres ont été suivies de mesures insuffisantes.*

» Dans cette triste situation, les communes pétitionnaires implorent la bienveillance de la chambre des pairs, pour obtenir, par leur entremise, *la permission de repousser elles-mêmes cette dangereuse invasion.* Elles pensent qu'il appartient aux chambres de provoquer toutes les mesures nécessaires pour leur assurer, comme à tous les Français, *l'inviolabilité des propriétés, garantie par la Charte, et plus encore par la justice éclatante du Roi.*

» Nous avons l'honneur d'être, avec un profond respect, etc. »

(Suivent 146 signatures légalisées par les maires des communes pétitionnaires.)

Cette pétition a été renvoyée aux ministres, avec recommandation.

PÉTITION

SUR

LA DESTRUCTION DES LOUPS,

*Adressée à la Chambre des Députés, par
M. DESRIVIÈRES.*

« DEPUIS vingt-sept ans, on a négligé de détruire les loups qui se sont tellement multipliés, qu'ils dévastent tout, dans le voisinage des forêts; dans les pays des bocages, ils mangent les chevaux, les poulains, les veaux de lait, les moutons et même les chiens, jusques dans nos cours; de sorte que, pour notre propre conservation et celle de nos bestiaux, nous sommes obligés d'avoir quantité de forts chiens qui consomment beaucoup de vivres, endommagent souvent nos récoltes, et contribuent à la cherté de toutes espèces de denrées, et à l'extrême pénurie que nous éprouvons maintenant, et qui n'existerait pas si on eût, depuis long-temps, mis à exécution mon projet pour la destruction des loups.

« Nos pays de bocages, où, avant la révolu-

tion, nous faisons beaucoup de beaux et bons élèves en chevaux, maintenant ne nous produisent que des rosses de la plus chétive espèce, et encore en très-petite quantité; parce que, pour empêcher qu'ils ne soient mangés par les loups, nous sommes obligés de les faire renfermer tous les soirs, et de les nourrir à la crèche en tout temps; ils nous coûtent plus à nourrir qu'ils ne valent quand ils sont parvenus à l'âge de servir, ce qui dégoûte les cultivateurs d'élever des chevaux, et de faire couvrir les jumens. La plupart même des cultivateurs font boucler les matrices de leurs jumens, pour qu'elles ne puissent se laisser couvrir par des étalons de rencontre; et souvent, quand une jument a mis bas, on délibère en famille si on élèvera ou si on tuera le poulain.

» Depuis *trente mois*, les loups ont fait des ravages affreux dans différentes parties de la France; ils ont, dans un seul jour, détruit entièrement des troupeaux nombreux de bêtes à laine, sans en laisser un seul vivant; ils ont même, en certains endroits, étranglé les chiens et les bergers qui les gardaient; il y en a eu d'enragés, tant dans le midi que dans l'ouest de la France, qui ont dévoré les animaux de toutes espèces, ainsi que les hommes, les femmes et les

enfants; notamment, depuis trente mois, dans le seul canton de Sourdeval (Manche) et paroisses limitrophes, il a été dévoré, par des loups, plus de quarante individus de l'un ou de l'autre sexe et de tout âge, et qui ont péri à l'instant, ou qui, à la suite de leurs blessures, sont morts enragés, ce qui a mis la consternation dans tout le pays, et obligé à faire détruire tous les chiens du voisinage.

» Il existe cependant un moyen certain pour détruire en très-peu de temps les loups, moyen dont j'ai fait usage avec succès dans mon pays; mais des mesures partielles ne peuvent opérer la destruction totale de ces voraces animaux, elles ne peuvent qu'en diminuer faiblement le nombre, ou les renvoyer momentanément d'un pays dans un autre.

» On ne peut opérer cette destruction que par une mesure générale et simultanément pratiquée dans toutes les communes de la portion de la France telle qu'elle est maintenant, bornée du côté de la Belgique, et au surplus, par le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer.

» Etant certain de la réussite de mes procédés, et de pouvoir détruire, en moins de trois jours, tous les loups qui existent dans l'intérieur de la France, comme elle est ci-dessus bornée;

» Si vous daignez, Messieurs, appuyer ma demande et faire ordonner cette destruction, qu'il sera facile d'opérer avant que les bois soient revêtus de leurs feuilles, et que les grains et herbes soient montés de manière à réfugier les loups.

» Il n'est besoin d'aucune mise de fonds pour faire cette opération qui est la plus intéressante qu'il soit possible de faire, tant pour l'agriculture et les manufactures, que pour le commerce, et dont le résultat sera, sous tous les rapports, avantageux à la masse des Français et à S. M. le Roi.

» Mes procédés sont simples et de facile exécution, et n'occasionneront aucuns armemens, rassemblemens, ni attroupemens dangereux, et n'imprimeront aucune crainte aux voisins des forêts et bois, et habitans des campagnes; tout au contraire, ils seront pour eux des objets de divertissemens, des fêtes agricoles et champêtres, qui leur procureront dès l'instant, et pour l'avenir, une sécurité dont ils n'ont jamais joui, l'avantage inappréciable de pouvoir conserver, multiplier et bonifier l'espèce de leurs chevaux, moutons et autres animaux domestiques, et donneront en outre, par cela, à la France, un accroissement de revenu de plus de 25 millions.

» Les loups une fois détruits , les cultivateurs affranchis des inquiétudes qu'ils leur occasionnent , et assurés de pouvoir élever leurs poulains dans leurs herbages clos , s'empresseront , dès le mois de mai prochain , de faire couvrir leurs jumens par de bons étalons , et l'émulation , à cet égard , sera portée à son comble , et on verra sensiblement l'espèce des bons et beaux chevaux se multiplier , se bonifier , et le prix baisser considérablement .

» Il en sera de même de toutes les autres espèces de bestiaux , mais encore bien mieux des bêtes à laine , que l'on pourra également laisser , même pendant les nuits , dans les herbages clos ; elles se porteront mieux , et seront moins sujettes à se communiquer les maladies contagieuses ; leurs engrais ne seront plus perdus le long des chemins , et elles auront une tonture bien plus abondante , et leurs laines seront plus fines , plus fortes , plus allongées et infiniment meilleures , et leur parcage nocturne sera très-avantageux aux cultivateurs .

» Je supplie MM. les membres de la chambre des députés de lire mon projet et certificats ci-joints ; s'ils daignent le faire , ils se convaincront par eux-mêmes de la vérité de tout ce que j'annonce , et j'ose me flatter qu'ils appuieront mon

projet et en feront ordonner l'exécution, dont je demande à être spécialement chargé, me soumettant, dans ce cas, à payer tous les frais que pourra occasionner cette opération, sous la simple condition que tous les paquets et lettres que j'adresserai à MM. les préfets, sous-préfets, commandans de gendarmerie, directeurs de la poste aux lettres, maires, curés ou desservans des communes rurales, partiront sous le cachet ou timbre de l'administration de la poste aux lettres, et leur seront remis franc de port.

» Je m'estimerai heureux de contribuer au bonheur de mon pays par cette très-utile et urgente destruction, et de pouvoir faire quelque chose qui soit agréable à MM. les membres de la chambre des députés.

» Je suis, avec le plus profond respect, etc. »

GERARD DESRIVIÈRES,

*Ex-législateur, rue de la Ville-l'Evêque,
n° 37.*

Cette pétition était accompagnée de plusieurs certificats, attestant la vérité des faits qui y sont contenus.

Le premier, signé des fonctionnaires publics du canton de Carrouge, au nombre de vingt-neuf, est conçu en ces termes :

« Les soussignés certifient à tous qu'il appartiendra, que l'énorme quantité de loups qui existent *maintenant* dans les forêts et bois de leur voisinage, est telle qu'on ne peut plus laisser coucher pendant les nuits dans les herbages clos aucun bestiaux, sans s'exposer à les voir dévorer par les loups; que les bœufs même ne peuvent rester pendant les nuits à paître dans les herbages sans être gardés par des hommes et de forts chiens; que malgré l'observation des précautions d'usage et la vigilance la plus assidue, les loups mangent ou étranglent une grande quantité de moutons et d'oies.

» Qu'il a été détruit beaucoup de loups dans le canton, tant par des pièges que par des battues; qu'il en a été détruit jusqu'à cinq dans un seul jour, et deux le lendemain, ce qui fait sept en deux jours; mais que ces destructions partielles n'ont point paré les habitans du canton des ravages des loups.

» Que n'osant laisser pendant les nuits, en aucune saison de l'année, dans leurs herbages clos, leurs jeunes bestiaux et troupeaux de bêtes à laine, ils en éprouvent une perte immense, tant par la consommation de leurs fourrages que par la perte des engrais qui tombent dans les chemins, et sont perdus, tant en allant dans les herbages qu'en en revenant.

» Que si les loups étaient détruits, ils pourraient laisser parquer, pendant les nuits, leurs troupeaux dans les pièces qu'ils doivent ensemer en grains, et ce parcage suffirait pour les engraisser mieux, et les faire plus rapporter que les engrais qu'ils y mettent. »

Le second certificat signé des membres du collège électoral du département de l'Orne, est conçu en ces termes :

« Les soussignés, membres du collège électoral de l'Orne, certifient et attestent à tous qu'il appartiendra, que l'énorme quantité de loups qui existent *maintenant* dans les forêts et bois de leur voisinage est telle, qu'on ne peut plus laisser coucher, pendant les nuits, dans les herbages clos, aucuns bestiaux, sans s'exposer à les voir dévorer par les loups; que les bœufs même ne peuvent rester pendant les nuits à paître dans les herbages, sans être gardés par des hommes et par de forts chiens; que malgré l'observation des précautions d'usage et la vigilance la plus assidue, les loups mangent ou étrangent une grande quantité de veaux, poulains, moutons et oies.

» Que les cultivateurs n'osant laisser, pendant les nuits, en aucune saison de l'année, dans leurs herbages clos, leurs jeunes bestiaux,

et troupeaux de bêtes à laine , ils en éprouvent une perte immense ; tant par la consommation de leurs fourrages , que par la perte des engrais qui tombent dans les chemins et sont perdus , tant en allant dans les herbages qu'en en revenant.

» Que si les loups étaient détruits ils pourraient laisser parquer , pendant les nuits , leurs troupeaux dans les pièces qu'ils doivent ensemer en grains , et ce parcage suffirait pour les engraisser mieux et les faire plus rapporter que les engrais qu'ils y mettent.

» C'est pourquoi ils desirent ardemment que le projet de battue générale dans la portion du royaume enclavée entre la route de Paris à Orléans , la Loire , la mer , et la Seine , présenté par M. Gérard des Rivières , soit mis à exécution avant l'hiver prochain , parce que c'est le meilleur moyen pour détruire spontanément les loups , sans qu'il puisse en résulter aucun danger ni inconvénient ; et que l'exécution de ce projet est très-facile , et que si l'on ne détruit pas , avant l'hiver , une grande portion de loups qui ravagent nos contrées , on doit prévoir que , si pendant son cours il survient de fortes gelées et que la terre soit long-temps couverte de neige , l'existence même des voisins des forêts et bois sera en

grand danger d'être anéantie par ces voraces animaux (le plus grand fléau de l'agriculture.)

» Ils prient MM. les membres de la députation de l'Orne, qu'ils viennent d'élire, de vouloir bien prendre en considération leur réclamation, et de l'appuyer auprès de Son Excellence le ministre de l'intérieur. »

Il résulte du troisième certificat, signé du maire de la commune de Mesnil-Tove, canton de Juvigny, qu'un loup enragé, après avoir commis de grands ravages dans les communes environnantes, est entré dans la commune de Mesnil-Tove; qu'il y a mis en pièce une femme qui est expirée sur-le-champ; que dix autres personnes ont été mordues, sur le nombre desquelles sept sont mortes de leurs blessures; que parmi les personnes qui ont péri, se trouvent cinq mères de famille, dont les enfans étaient presque tous en bas âge; que le même animal a fait périr des bœufs, des chevaux ou d'autres bêtes pour plus de 10,000 fr.

Le pétitionnaire n'a point obtenu ce qu'il demandait. M. Becquey a répondu, le 20 mars 1817, pour les ministres, qu'on ne permettait des battues que sur la demande *des autorités administratives*, et pour une commune, un arrondissement, un département. Le pétitionnaire demandait une battue pour douze départemens.

270 *Pétition sur la destruction des loups, etc.*

On exige donc, pour autoriser des citoyens, des cultivateurs à détruire les animaux qui menacent leur vie ou ravagent leurs propriétés, que *les autorités administratives* en fassent la demande. Mais qu'importe aux autorités administratives la destruction des loups et des sangliers? Qu'importe à un préfet que les habitans d'un village vivent dans la terreur, pourvu qu'il vive, lui, dans une profonde sécurité? Certes, il sait bien que ce n'est pas dans sa préfecture que les loups et les sangliers viendront l'attaquer. Et quel serait donc le refuge des habitans des campagnes, des cultivateurs, si les administrateurs se croyaient intéressés à multiplier les animaux malfaisans pour se donner le *noble* plaisir de la chasse. On nous assure que de braves gentilshommes, spécialement chargés de détruire les loups, achètent des louveteaux, crainte qu'on ne les détruise, et les lâchent dans les forêts, pour se procurer le plaisir de les chasser, quand ils seront devenus plus gros.

Les propriétaires n'ont qu'un moyen de faire cesser ces abus, si réellement ils existent; c'est d'envoyer à la chambre des députés, des hommes intéressés à s'y opposer. S'ils y envoient des marquis au lieu d'y envoyer des cultivateurs, ils ne devront se plaindre qu'à eux du mal qui en sera la suite.

QUATRIÈME PARTIE.

PETITE REVUE.

DE L'INDÉPENDANCE

DE L'AMÉRIQUE ESPAGNOLE ET DU BRÉSIL.

UN des plus grands malheurs des gouvernans est de ne pas savoir combien ils sont faibles quand l'opinion publique les abandonne. Tant qu'ils ont à distribuer des honneurs et des pensions, et qu'ils peuvent largement payer, aux dépens du public, les hommes qui les entourent, on leur répète de toutes parts que leur puissance est inébranlable, que tous leurs subordonnés, que les peuples mêmes qu'ils gouvernent, sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour les défendre. Mais les sueurs du peuple ne peuvent-elles plus remplir le trésor public et fournir aux largesses ? aussitôt les louanges cessent, les applaudissemens se transforment en

cris de sédition ; et ceux qui se disaient les plus dévoués, parce qu'ils étaient les mieux payés, sont les premiers à exciter l'orage qui doit renverser l'homme qu'on disait et qui se croyait inébranlable.

Qui pouvait se croire plus en sûreté sur son trône que le roi du Brésil ? Tout paraissait tranquille dans ses états ; les autorités étaient soumises ; les officiers de l'armée étaient à lui ; chacun vivait dans cette heureuse et profonde ignorance qui assure la tranquillité des bons rois et le repos de la conscience des ministres ; bien loin de craindre ses voisins, le prince se disposait à profiter de leurs discordes pour arrondir ses domaines ; son alliance était briguée par les monarques les plus puissans de l'Europe ; rien en un mot ne manquait à sa prospérité, à sa gloire, à la splendeur de son trône, ou, s'il y manquait quelque chose, c'était si peu qu'il ne devait pas s'en mettre en peine : il avait seulement oublié de suivre l'exemple du plus sage des rois, de Salomon : il ne s'était pas assez dit, en parlant de ses peuples, *opprimons-les avec sagesse* ; et ses sujets se croyaient misérables.

Un événement funeste est venu interrompre le cours de tant de prospérités. Les habitans avaient été soumis à des taxes énormes ; une conscrip-

tion excessive , exécutée avec la plus grande rigueur , avait enlevé les bras les plus utiles à l'industrie , pour faire des conquêtes propres à relever la splendeur du trône et à appauvrir la nation ; la milice ne recevait plus de paie ; elle n'avait aucun moyen d'existence. Le mal était arrivé à un tel excès , qu'une conspiration générale s'était formée. Les sujets , les mécontents ou les conspirateurs , comme on voudra les appeler , se plaignaient hautement. La cour , instruite de cette conspiration , avait donné ordre à ses troupes de faire tomber en même temps cent cinquante têtes des plus marquantes pour appaiser le mécontentement : cet ordre avait transpiré. Le colonel d'un régiment passant une revue , accuse un de ses officiers d'être un traître ; celui-ci croit que c'est le signal du massacre des conjurés ; il tire son sabre et abat le colonel à ses pieds. Sur-le-champ le tocsin sonne ; le peuple et les soldats se soulèvent ; ils s'emparent des canons et des munitions des bâtimens qui se trouvent dans la rivière ; enfin on recherche les armes de toute espèce. Le gouverneur de Fernanbouc veut d'abord faire résistance ; mais il voit qu'il ne peut compter que sur les officiers attachés à sa personne ; il se retire au fort qu'il est obligé de rendre le lendemain. Le peuple des campagnes se porte en foule

à Fernanbouc, plein d'enthousiasme pour la révolution. Un congrès est convoqué ; et en attendant qu'il se réunisse, un gouvernement provisoire, à la tête duquel se trouve Domingo Martins, prend la direction des affaires, et proclame un projet de constitution ; ce projet repose sur les mêmes bases que la constitution des Etats-Unis de l'Amérique du nord. La liberté de conscience, la liberté de commerce sans restriction, en sont les points fondamentaux. L'insurrection devient générale dans tout le Brésil : les indépendans ont pris Bahia et San-Salvador, et leurs forces augmentent tous les jours. Cette révolution s'est opérée presque sans effusion de sang. La cour, pour appaiser la fermentation, avait ordonné le massacre de cent cinquante personnes des plus considérables : huit ou dix personnes seulement ont péri dans l'insurrection (1).

Les journaux ministériels d'Angleterre attribuent cette révolution aux principes des insurgés de l'Amérique espagnole. « Avec l'activité qui forme un des traits distinctifs du caractère des révolutionnaires, dit le Courrier, les insurgés ont déjà préparé et promulgué une nouvelle constitution, l'épée d'une main et les droits de l'homme

(1) Moniteur universel du 31 mai 1817.

des autres. Les journalistes du ministère déplorent cet événement du ton le plus lamentable. Ils disent que les révolutionnaires de tous les pays, qui aiment les révolutions pour elles-mêmes, et parce qu'elles détruisent les institutions et les monumens des siècles passés, recevront cette nouvelle avec transport, et qu'elle sera également bien reçue par ceux qui l'envisageront sous le point de vue commercial. Mais, continuent-ils, quand nous la considérons comme donnant une force nouvelle au principe de l'insurrection déjà en vigueur dans l'Amérique espagnole; quand nous jetons les yeux sur la carte du monde, et que nous voyons un pays aussi vaste que la moitié du Nouveau-Monde en proie aux doctrines révolutionnaires; quand, etc., etc., nous ne pouvons nous empêcher de répéter que nous n'avons point l'âme assez forte pour voir cet événement sans un sentiment d'affliction et de terreur.

Si le ministère britannique veut effrayer les peuples d'Europe, en offrant à leurs yeux le tableau des révolutions d'Amérique, il se montre peu adroit; il ne doit pas lui-même manifester des sentimens d'affliction et de terreur; il faut au contraire qu'il prenne un air de contentement et de triomphe; alors il peut être assuré que les événemens du Nouveau-Monde porteront

la crainte dans toutes les ames; ceux mêmes qui les auront désirés avec la plus vive ardeur, croiront s'être trompés dès qu'ils verront que ces événemens sont pour lui un sujet de joie.

L'indépendance de l'Amérique du nord, qui a été en grande partie l'ouvrage de la France, est devenue un bienfait pour ce pays, pour les peuples du continent et pour l'Angleterre elle-même. L'indépendance de l'Amérique espagnole et du Brésil pourrait-elle être un malheur pour le monde ?

Nous autres, peuples européens, nous ne sommes pas très-jaloux de notre indépendance, si nous en jugeons par la facilité avec laquelle nous portons atteinte les uns à celle des autres, et par la patience avec laquelle nous supportons le joug que nous nous imposons tour-à-tour. Cependant si nous voyions des Américains débarquer sur nos côtes pour nous rendre leurs colons, il est permis de douter si nous approuverions leur entreprise. Nous sommes révoltés que les Barbaresques fassent des incursions sur nos côtes pour y faire des esclaves; et que dirions-nous donc s'ils venaient nous apporter leurs lois et leurs gouvernemens, s'ils voulaient à toute force nous faire jouir du règne paternel de quelques-uns de leurs princes ?

Personne au reste ne doit se laisser prendre aux gémissemens de crocodile, qui nous sont transmis par quelques feuilles britanniques. C'est en Amérique que se prépare l'affranchissement des mers ; tous les peuples y proclament l'indépendance absolue du commerce, et leur puissance s'accroît d'une manière prodigieuse : or, l'on conçoit que cela doit effrayer un gouvernement qui a fondé son existence sur le monopole de tout le commerce du monde. Si les peuples du continent étaient assez insensés pour attenter à l'indépendance des Américains, ils deviendraient l'instrument de leur propre servitude ; ils se ruineraient pour soutenir des guerres dont le résultat, quel qu'il fût, serait funeste à leur indépendance et à leur commerce.

Les peuples d'Europe n'ont qu'une chose à désirer ; c'est que les Américains qui viennent de recouvrer leur indépendance, soient assez sages pour organiser un bon gouvernement, et assez forts pour se faire respecter. Ils auront assez de sagesse, parce qu'ils ne sont pas assez érudits pour aller chercher, comme les Français, des modèles de gouvernement et de conduite dans les annales de Rome ou de la Grèce ; ils ne singeront ni les Brutus, ni les Publicola ; ni les César, ce qui serait encore pire. Le gou-

vernement de leurs voisins leur servira de modèle , et les préservera des extravagances dans lesquelles les Français ont été jetés. Qu'ils se méfient sur-tout des exagérés ; car ce sont les hommes qui perdent tout. Si leurs ennemis désespèrent de les réduire par la force , ils tenteront de les détruire en les poussant à des excès ; et c'est à quoi peuvent servir l'exagération et le faux patriotisme.

MATIÈRES RELIGIEUSES.

Nous avons rapporté dans notre second volume une lettre attribuée à Jésus-Christ. Nous l'avons donnée comme ayant été publiée avec *permission* de l'autorité, sans examiner quels en étaient les véritables auteurs. Voici une lettre qui nous en fait connaître l'origine, et qui nous prouve que les prédications des missionnaires à Bordeaux n'ont pas été stériles.

« La fameuse lettre de J.-C. a produit un effet défavorable pour les missionnaires. De pareilles absurdités, dignes du treizième siècle, ne pouvaient réussir dans le dix-neuvième. Les missionnaires ne tardèrent pas à s'en apercevoir, et ils dirent en chaire que cette lettre avait été fabriquée par les ennemis de la religion, pour les livrer à la risée du peuple. Il est vrai que le peuple se moquait de la lettre, et commençait même à rire de ceux auxquels il l'attribuait ; mais il n'est pas vrai que les véritables auteurs de cette pièce ridicule, quels qu'ils puissent être, l'aient composée par haine des missionnaires. Il y a plus de trente ans que cette lettre existe. Elle fut imprimée dans le dix-huitième siècle, à une époque

où les philosophes endoctrinaient le monde ; elle avait pour objet de prévenir ou de détruire les effets des doctrines philosophiques , et l'on conviendra que c'était une assez pauvre réponse aux pages éloquentes de Rousseau et aux traits malins de Voltaire. Un exemplaire de cette lettre était depuis cinq ans entre les mains d'un habitant de Bordeaux , homme de grande piété , si toutefois on est pieux quand on porte l'amour de la religion jusqu'à la superstition la plus absurde.

» Il avait enfermé soigneusement cet écrit sous verre. M. l'abbé F****, missionnaire, peut en rendre témoignage ; il ne l'ignore certainement pas , puisque c'est lui qui dirige la conscience de cet homme , l'un de ses pénitens. Cet ardent bigot , plus exalté encore par la présence et les discours des missionnaires , crut faire merveille en donnant une nouvelle publication à cette lettre , et l'imprimeur la fit crier et vendre dans les rues. Elle eut d'abord une grande vogue : la singularité du fait stimula la curiosité ; mais bientôt la curiosité fit place au mépris , et les missionnaires ne tardèrent pas à s'en apercevoir. On les accusait hautement d'en être les auteurs. Cette accusation n'était pas juste ; mais elle était naturelle : leurs sermons n'annoncent pas toujours une religion bien éclairée , et l'on pouvait croire , sans

trop de malignité, qu'ils connaissaient assez mal le siècle pour compter sur le succès d'une *fraude pieuse* qui, dans des temps plus reculés, n'eût pas manqué son effet sur l'esprit de la multitude ignorante.

» Ils sentirent que leur crédit était ébranlé; ils voulurent le raffermir, en attribuant à leurs ennemis cet écrit que l'on supposait venir d'eux; ils eussent mieux fait de dire la vérité. M. l'abbé F****, je le répète, ne l'ignorait pas; la religion lui commande de faire du bien à ses ennemis, devait-il les calomnier?... Qui l'empêchait de déclarer la superstitieuse crédulité de son pénitent? Ignore-t-il que la superstition nuit plus encore à la religion que les efforts des impies?

» Il reste à savoir comment il se fait que la lettre de Jésus-Christ a été criée et vendue dans les rues de Bordeaux. Qu'elle eût été simplement exposée chez les libraires, rien n'y mettait obstacle; mais l'administration supérieure devait-elle permettre, ne devait-elle pas empêcher une publicité si scandaleuse? C'était d'elle seule que les missionnaires avaient droit de se plaindre. Cependant ils ne lui ont fait aucun reproche. Il faut donc croire que si l'administration a autorisé le scandale, ou l'a toléré, elle a aussi mal jugé le siècle que le pénitent de M. l'abbé F****.

» Au reste, tout ce qui pousse l'homme hors des limites de la raison, ne produit rien d'avantageux pour la morale et pour la religion. Nos missionnaires sont partis; vous savez qu'ils nous ont laissé une croix qu'ils ont plantée en grande pompe. La foule se rend nuitamment à ce calvaire, non par esprit de dévotion, mais comme autrefois à Longchamp, par partie de plaisir. Le prétexte de la religion sert de voile au libertinage, la nuit le favorise, et déjà les parens prudens interdisent à leurs filles ce dangereux pèlerinage. Qu'on nous dise donc maintenant s'il ne valait pas mieux se reposer sur nos curés du soin de faire reflourir les doctrines religieuses, et si nous avons besoin que des *ecclésiastiques nomades* s'occupassent de notre salut! »

— Voici une lettre écrite de Rennes, le 31 mars, à M. de la R... qui paraît pouvoir se placer à la suite de celle qu'on vient de lire :

« A l'instant où nous pensions que toutes les mascarades étaient finies, et que le carême prenait, nous avons appris que dans les environs de Brest, venait de se jouer une très-jolie petite comédie dont on nous a fait part, et dont je vais vous donner le détail.

» Un moribond, dont la tête était moins af-

faible que le corps, sentant que son heure était venue, voulait mourir saintement et bien lavé par les mains du curé de sa paroisse. Celui-ci après avoir passé en revue tous les menus péchés du patient, prétendait toujours qu'on lui cachait quelque chose. Enfin ne pouvant plus rien tirer du mourant, après avoir employé vainement bien des détours pour parvenir à son but, il lui dit ingénument qu'il était un acquéreur de biens nationaux, et que s'il ne se lavait pas de ce péché-là, soit en les rendant à l'ancien propriétaire, soit en les donnant à l'église, lui, curé, lui refuserait tout net l'absolution, et que lui, mourant, irait en enfer droit comme un I. Le malade avait beau dire qu'il avait acheté, il est vrai, mais bien payé; que le roi et la loi reconnaissaient que sa propriété était bien à lui, et que s'il rendait des biens dont l'acquisition lui avait coûté son patrimoine, il frustrerait ses enfans du leur, ce qui n'était pas d'une justice rigoureuse. Le curé lui ripostait qu'avec des biens comme ceux-là on était damné *comme la poule à Simon*; que c'était rendre un service à ses enfans que de les leur enlever, dussent-ils être réduits à vivre *comme St. Roch et son chien*; et qu'au reste, puisqu'il faisait la sourde oreille, il l'envoyait charitablement à tous les diables, en s'écriant,

d'une voix prophétique, que Satan, qui déjà tenait son ame, viendrait certainement, à l'instant de sa mort, enlever son cadavre *pour en faire ses choux gras*. Le curé sortit furieux. Le patient envoya chercher tout bonnement un deuxième prêtre qui lui délivra ses papiers de voyage, et le mourant devint mort quelques heures après.

» Cependant la menace du curé avait donné l'éveil. Un fils du damné, ancien hussard, d'autres disent dragon, résolut de veiller auprès des restes de son père. Il s'associa un gaillard qui, comme lui, avait couru le monde, et avait appris en Egypte à ne pas craindre, quelques années après, les sorciers de la Prusse.—A minuit, grand bruit dans la maison, la porte s'ouvre; deux moyens diables jetant du feu à pleines mains et par la bouche, précédaient un grand diable couvert de feu et armé de cornes d'une honnête longueur.—Voilà le dragon qui tire son sabre et qui crie : *oui, S. N. D. D., les diables de ce pays-ci ne sont pas plus méchants que les diables de Moscow qui ne m'ont pas fait peur? Attendez que je vous reconduise.* — Les petits diables se sauvent. Le grand diable veut parer un coup de sabre avec la main : hélas ! trois de ses doigts tombent à terre, et la douleur lui faisant

retrouver la parole, il demande grâce, en bas breton, et fait reconnaître dans satan le curé de la paroisse. On a voulu le traduire devant les assises de Quimper; mais je crois qu'on est venu à bout d'assoupir cette affaire, quant aux poursuites, et cela devait être; car, puisqu'il était permis à nos missionnaires d'éteindre les chandelles dans une église, de faire sonner la trompette et de parodier l'ange du jugement dernier, il doit être bien permis à un curé bas breton de jouer le diable, attendu qu'il y a plus d'analogie. »

— Ce n'est pas seulement à Bordeaux que les prédications opèrent; à Amiens, un bon curé a fait la confession publique de ses erreurs et de ses péchés de la manière la plus édifiante. M. le curé a voulu que sa confession fût imprimée et publiée au nombre de cinq cents exemplaires (1). Nous croyons servir ses intentions en la faisant

(1) Voici la lettre adressée par le vénérable curé à son imprimeur, Caron-Vitet :

« Monsieur, quoique ma profession de foi ait été affichée et publiée, d'après ma demande expresse à mes supérieurs ecclésiastiques, dans les paroisses de la ville d'Amiens, je désire qu'elle soit imprimée au nombre de 500 exemplaires, pour être envoyée, par moi, dans les différentes paroisses du diocèse qui peuvent avoir connaissance de

connaître à nos lecteurs. Comme il s'agit de péchés *révolutionnaires*, et que nous vivons dans un temps de conversions, on ne saurait trop multiplier les exemples qui doivent conduire les âmes égarées dans la voie du salut.

« Je soussigné, Charles - Léonard Quignon, âgé de quatre-vingt-deux ans, attaqué depuis un mois d'une maladie dangereuse, et devant paraître peut-être bientôt devant le tribunal de Dieu, je veux, autant qu'il est en mon pouvoir, réparer les scandales que j'ai donnés *depuis les premiers momens de la révolution jusqu'à présent.*

» Ne pouvant, comme je le desire, faire moi-même la profession publique des sentimens que le Seigneur, dans sa grande miséricorde, met aujourd'hui dans mon cœur, et les faire connaître en personne *au respectable prélat* monseigneur de Mandoulx, mon véritable et *légitime* évêque, je les consigne dans cet écrit que j'ai lu et *signé* (1) devant M. Jean-Baptiste Vasseur, ancien

mes erreurs et de mes torts pendant le cours de la révolution.

» Je vous prie de m'envoyer ces 500 exemplaires le plutôt possible. Votre très-humble serviteur, QUIGNON. »

» Amiens, 22 février 1817. »

(1) On dirait que le bon curé ne l'a pas fait.

curé de Glisy; M. Alexandre Vasseur, ancien curé de Neuville; M. Véru, négociant, et M. Turpin le jeune, négociant, demeurant tous quatre audit Amiens, qui ont signé avec moi le présent écrit, *pour être porté au pied de sa grandeur* et être consigné dans les archives de l'évêché, comme une *preuve authentique et publique de mes erreurs pour le passé*, de mon repentir et de ma douleur pour le présent, et de mes dispositions bien sincères et bien catholiques *pour l'avenir*.

» Je rétracte volontairement le *serment que j'ai eu le malheur de prêter purement et simplement*, en conséquence du décret de l'assemblée nationale du 27 novembre 1790. Je confesse que la prétendue constitution civile du clergé, publiée par la même assemblée, est formée sur des *principes hérétiques*, et par conséquent *hérétique et contraire aux dogmes catholiques, dans plusieurs décrets*, et dans d'autres, sacrilège, schismatique, renversant les droits de la primauté du S. Siège, contraire à la discipline de l'église, soit ancienne, soit moderne, et tendant à abolir la religion catholique. *J'abjure toutes les erreurs renfermées dans cette constitution*, et me sou mets d'esprit et de cœur au jugement qu'en a porté le S. Siège, et que les *légitimes évêques de France* ont accepté.

» Je confesse que les *ordinations* faites par les évêques intrus, *sont sacrilèges*, et qu'on n'a pu les recevoir d'eux *sans sacrilège*; que les délégations et l'autorité reçue d'eux sont nulles, et qu'on n'a pu l'exercer sans se rendre coupable d'une intrusion injuste, et que tous les actes faits en conséquence sont nuls.

» Je me jette aux pieds de Monseigneur, *pour obtenir la dispense des censures que j'ai encourues en exerçant les fonctions de vicaire épiscopal de M. Desbois, évêque intrus d'Amiens, et celles de curé intrus de Saint-Acheul*, et les autres fonctions du saint ministère avec les pouvoirs nuls dudit sieur Desbois.

» Je demande pardon à Dieu, aux pasteurs légitimes et fidèles, des scandales que je leur ai donnés en exerçant ces fonctions saintes, sacrilègement et sans mission canonique.

» Je voudrais réparer aussi entièrement tous les scandales que j'ai donnés dans tout le cours de la révolution, et principalement aux habitants d'Amiens, *soit en assistant aux clubs et sociétés populaires, soit aux cérémonies impies et indécentes, comme témoin ou comme agent*: et surtout du grand scandale d'avoir fait partie de l'atroupement impie qui jetait dans les flammes, sur la place publique, les confessionnaux et au-

tres effets d'église, ainsi que les lettres d'ordination lâchement livrées aux révolutionnaires par des prêtres apostats, et de n'avoir conservé mes lettres de prêtrise que *par une défaite mensongère de les avoir perdues*; de m'être rebuté trop promptement des délais que mes supérieurs ecclésiastiques mettaient à l'exécution du désir que j'avais de rentrer dans le sein de l'église, et d'avoir attendu si long-temps à céder à la voix de Dieu et au cri de ma conscience.

» Je reconnais que la sainte église catholique, apostolique et romaine est la mère et la maîtresse de toutes les autres églises, et je promets et jure une *vraie obéissance* au pontife romain, successeur de S. Pierre, et le vicaire de Jésus-Christ. Je promets aussi une *vraie obéissance* à monseigneur l'*illustrissime et révérendissime* de Mandolx, mon *seul et légitime* évêque, et proteste que je me soumettrai à telle pénitence qu'il lui plaira de m'imposer, *si Dieu me conserve la vie*, pour expier mes fautes; malgré leur énormité, j'espère tout de la miséricorde de Dieu.

» Je désire, pour obtenir plus sûrement grâces et miséricorde devant Dieu, par les prières des ministres de la religion et des fidèles, que cette profession de foi soit affichée un jour de la semaine de la Sexagésime, dans la sacristie des six

paroisses de la ville : la cathédrale, Saint-Léon, Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Remy et Saint-Pierre, lue au prône de la messe paroissiale du dimanche de la Quinquagésime, dans lesdites églises, et que MM. les curés des campagnes qui se présenteront au secrétariat de l'évêché en aient connaissance.

» Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles.

» Fait à Amiens, le 6 février 1817, en présence des témoins ci-dessus dénommés, qui ont entendu de ma bouche la lecture de ma profession de foi, et qui ont signé ainsi que moi.

» *Approuvé l'écriture ci-dessus.*

» Signé aux deux originaux, dont l'un est aux archives de l'évêché, et l'autre entre les mains de M. B***, curé de Saint-Remy, mon pasteur et mon confesseur.

QUIGNON, ancien curé de Saveuse et ancien chapelain; Jean-Baptiste VASSEUR, ancien curé de Glisy; Alexandre VASSEUR, ancien curé de Neuville, demeurant sur la paroisse de Saint-Remy; VÉRU, négociant; TURPIN le jeune, négociant, demeurant sur la paroisse de Saint-Remy. »

— Voici une rétractation du même genre. Celle-ci ne porte aucune signature, et paraît faite avec une grande connaissance de cause. Nous avons peine à croire qu'elle fasse autant de plaisir que la précédente à nos seigneurs les évêques *légitimes*.

Rétractation d'un prêtre constitutionnel.

« 1°. Quoique le serment que j'ai prêté, dont on me fait un crime, n'ait eu, comme celui de tous les autres fonctionnaires publics, pour objet direct que la constitution française, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la teneur de ce serment :

« Je jure de remplir avec zèle les fonctions qui
» me sont confiées, d'être fidèle à la nation et au
» roi, de maintenir de tout mon pouvoir la
» constitution décrétée les années 1790, 1791,
» et acceptée par le roi; »

» 2°. Quoique j'aie été persuadé d'après la doctrine, ou plutôt d'après le précepte intimé par saint Paul, que j'étais obligé en conscience de me soumettre à la puissance existante, surtout le code des lois décrétées n'en contenant aucune opposée au droit naturel et divin; qu'en 1803, les prêtres qui ont adhéré au concordat aient cru pouvoir se soumettre aux lois de la république, malgré celle qui permettait le divorce;

» 3°. Quoiqu'il répugne à la bonne foi de forcer les rétractans à dire que c'est par une erreur impardonnable qu'ils ont juré la constitution civile du clergé, et que cet aveu soit évidemment faux, puisqu'ils ne s'y sont soumis que comme aux autres lois, sans la désigner en particulier ;

» 4°. Quoique cette constitution n'ait rien ordonné, ni décidé contre la foi, que plusieurs des articles qu'elle renferme soient basés sur les canons des premiers conciles généraux ;

» 5°. Quoique j'aie prévu, comme tous les pasteurs pouvaient et devaient le prévoir, qu'en refusant le serment, nous serions forcés d'abandonner nos troupeaux, que la charité nous commandait de garder dans ces circonstances difficiles ; qu'il résulterait de cet abandon les plus grands maux, qui n'ont que trop malheureusement eu lieu, la guerre civile, la perte de la foi dans un grand nombre de personnes, la dépravation des mœurs, et plusieurs autres événemens désastreux dont le souvenir fait encore frémir d'horreur, et que cette crainte ait été le seul motif qui m'ait déterminé à me soumettre ;

» 6°. Quoique le salut du peuple soit la loi suprême, et qu'en conséquence la discipline doive subir les changemens nécessaires pour procurer ce grand bien, lorsque la foi est intacte, comme

L'histoire des plus beaux siècles de l'Eglise nous en fournit des exemples ;

» 7°. Quoiqu'il résulte des maximes françaises, qu'on ne reconnaît point dans le pape le droit d'excommunier ni le gouvernement, ni la nation, pour des objets de discipline, bien moins encore pour ceux où il y a conflit de juridiction entre les deux puissances ;

» 8°. Quoique les bulles des papes et les décrets des conciles même généraux sur la discipline, ne puissent être exécutés en France, s'ils n'y sont publiés avec l'autorisation du gouvernement, et que cette coutume y ait de tout temps existé, et notamment depuis 1302, au sujet des démêlés entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel ;

» 9°. Quoique le bref daté de Rome le 10 mars 1791, et celui daté du 13 avril même année, attribué à Pie VI, soient les fruits de l'imposture, puisque l'auteur du premier est connu, et qu'il a avoué le fait ; que ce bref, appelé dogmatique, contient plusieurs faussetés, une erreur et une proposition contraire à l'Evangile ; que le second, daté de Rome du 13 avril, ait été vendu à Paris le lendemain 14 avril, et que celui du 19 mars 1792, aussi attribué à Pie VI, n'ait jamais été publié en France ;

» 10°. Quoiqu'il ne soit pas dit un seul mot de ces brefs dans le concordat, et qu'au contraire la loi du 18 germinal maintienne hautement les anciennes maximes auxquelles le légat a fait serment de se conformer, ainsi qu'*aux coutumes, libertés et privilèges de l'église gallicane*, et que par conséquent les censures et l'excommunication qui auraient été lancées par Pie VI, contre les prêtres assermentés, seraient nulles dans le fond et par la forme;

» 11°. Quoiqu'on ne puisse excuser la mauvaise foi des fabricans de cinq autres brefs qu'ils ont répandus pour séduire les gens simples et les attirer à leur parti;

» 12°. Quoique les excommunications annoncées par les brefs du 13 avril 1791 et du 19 mars 1792, en supposant même qu'ils sont de Pie VI, soient seulement comminatoires, et non pas de véritables excommunications, et qu'on ne cite aucun acte postérieur de ce pape qui en ait prononcé;

» 13°. Quoique les brefs de Pie VI, en supposant qu'il en soit l'auteur, n'aient pas plus d'autorité en France que les bulles de Pie II au quinzième siècle, de Jules II au commencement du seizième, qui défendent, sous peine d'excommunication, d'appeler du pape au futur concile,

et que la trop fameuse bulle de Pie V, dite de la Gène, qui règle l'étendue de la juridiction civile et ecclésiastique ;

» 14°. Quoique l'excommunication portée par ces trois bulles n'ait jamais empêché l'église gallicane de professer en tout temps des maximes contraires ;

» 15°. Quoique, selon les maximes du droit canonique de France, puisées dans le concile de Constance en 1414, et approuvé par le pape Martin V, et dans le concile de Bâle, en 1431, il soit reconnu que l'excommunication n'invalide les actes de juridiction que lorsqu'elle est portée nommément contre une personne spécialement désignée ;

» 16°. Quoique l'expérience ait prouvé la sagesse des maximes françaises à ce sujet, et qu'elles soient fondées sur ces paroles de S. Augustin, traçant les règles de l'excommunication : « Lors-
» qu'un particulier a commis un péché digne
» d'anathème, on peut l'excommunier quand il
» est sans appui et qu'il n'y a aucun péril de
» schisme ; mais quand la maladie a gagné le
» grand nombre, la séparation est inutile, per-
» nicieuse et sacrilège, parce qu'elle ne vient que
» d'orgueil ; quand la foi est sauve, il n'y a au-
» cune nécessité de rompre l'unité ; »

» 17°. Quoique la rétractation scandaleuse à laquelle on oblige les prêtres constitutionnels soit un mépris formel de l'autorité du pape Pie VII, qui n'a exigé d'eux que la déclaration d'adhérer au concordat et d'être dans la communion de leur évêque, nommé par le premier consul et institué par sa Sainteté, et que, dans la bulle du jubilé, le S. Père ait donné indistinctement ses pouvoirs à tous les prêtres approuvés par leurs évêques, sans rien exiger davantage ;

» 18°. Quoique dans les beaux siècles où l'église était illustrée par la sainteté de ses ministres, ceux-ci ne possédassent aucune propriété, se glorifiasse même d'imiter la pauvreté de leur divin maître, et ne subsistassent que des oblations des fidèles, et que le saint père Pie VII ait recommandé de ne point inquiéter les acquéreurs de biens nationaux, mais de les laisser jouir paisiblement de leurs acquisitions ; quoiqu'on puisse me faire le reproche qu'en me rétractant j'abandonne des principes certains, des raisons fortes et solides, faites pour captiver tout homme de bon sens, pour me rendre à des allégations dénuées de probabilités ou controuvées, je déclare ce qui suit :

» 1°. J'abjure les libertés de l'église gallicane, quoique très-favorables au gouvernement ; j'adopte humblement les opinions ultramontaines ;

je renonce aux décrets des conciles de Constance et de Bâle ; peu m'importe qu'ils aient été célébrés avec toutes les formalités et conditions qui prouvent incontestablement leur écuménicité.

» 2°. Je préfère à la décision de Pie VII l'opinion des docteurs irréfragables qui ont le courage de se mettre au-dessus de Sa Sainteté, en obligeant les prêtres à des actes qu'elle n'a pas exigés ; qu'on m'accuse d'orgueil et de présomption, qu'on m'objecte que je manque de respect au chef de l'église, je m'en mets peu en peine.

» 3°. Je me garderai bien d'adopter la décision du S. Père concernant les biens nationaux. Loin de là, je m'élèverai contre de toutes mes forces. Les temps ont bien changé ! dans les premiers siècles, la pauvreté évangélique, pratiquée par les pasteurs, leur conciliait le respect et l'estime des fidèles ; aujourd'hui nous vivrions dans l'humiliation et l'avilissement, si nous étions dépourvus de propriétés ! Que la malignité se plaise à dire que nous voulons remplacer les vertus par les richesses ; propos absurde et digne de mépris ! Je ferai, à l'exemple de nos docteurs, tous mes efforts pour faire restituer les biens nationaux, sans avoir égard à la décision du pape.

» 4°. J'avoue avec componction que dans les malheureuses circonstances de la révolution, j'ai commis un crime abominable en aimant mieux

donner des secours spirituels à mes concitoyens, que de les en voir privés et exposés à la damnation éternelle. Je le dis avec regret; j'étais persuadé que mon ministère m'obligeait de rester à mon poste, pour m'opposer aux entreprises des sectaires, aux progrès de l'irreligion et de l'immoralité, à l'infraction d'une des lois les plus respectables de la discipline ecclésiastique (le célibat des prêtres); il est fâcheux d'être tombé dans une erreur impardonnable, n'ayant d'autre intention que de faire le bien.

» 5^b. Je tiens pour authentiques les trois brefs attribués à Pie VI, et, en cas de besoin, les cinq autres cités plus haut, quoique la critique éclairée et judicieuse méprise et rejette les uns et les autres.

» 6^o. Je déclare, au mépris des maximes les mieux fondées du droit canonique, au mépris de la doctrine du clergé de France, et même du serment du légat, que je suis excommunié, schismatique, suspens et irrégulier.

» 7^o. Je reconnais que je me suis encore rendu coupable d'un crime énorme, d'avoir, après mon adhésion au concordat, reçu des pouvoirs d'un évêque constitutionnel, confirmé par le pape, parce que les fonctions de cet évêque étaient au moins illicites, malgré l'institution du S. Père, attendu qu'il ne s'était pas rétracté. Telle est la

décision de très-habiles docteurs, à laquelle je souscris.

» 8°. Ainsi, j'ai prévarié en recevant de lui des pouvoirs, en remplissant mes fonctions, en lui présentant des chrétiens pour le sacrement de confirmation; puisqu'il ne pouvait fonctionner sans commettre un péché mortel. J'ai donc commis une faute très-grave de le solliciter à faire des œuvres illicites.

» 9°. Il est vrai que je me suis appuyé de l'exemple des prêtres rentrés qui ont adhéré au concordat. Les grands vicaires ont reçu sans scrupule des pouvoirs de cet évêque; ils les ont communiqués à d'autres; les autres prêtres ont reçu les pouvoirs de la même source, des nominations à des paroisses qu'ils desservent encore en vertu de la même autorité. Que de crimes commis depuis l'époque de notre adhésion! J'en suis consterné.

» 10°. Dans les premiers momens, on ne s'en doutait pas, on n'en parlait pas; mais aujourd'hui on est plus éclairé, on se rappelle un principe d'éternelle vérité, qu'on a prêché cent fois: qu'il n'est pas permis de faire un mal, même léger, pour qu'il en résulte un bien. Nous avons donc tous également tort; nous sommes tous dans la même catégorie, tous pécheurs, tous prévaricateurs; daigne le Dieu des miséricordes nous

inspirer la componction, avec un désir sincère de faire pénitence. Amen. »

— Les journaux ont annoncé que l'éloquence des nouveaux prédicateurs avait produit un tel effet à Bourges, que plusieurs personnes, enflammées d'un saint zèle, avaient publiquement brûlé les Oeuvres de Voltaire et de Rousseau. La pièce qui a produit ce prodige mériterait sans doute une place distinguée dans nos bibliothèques, et il faut espérer qu'elle ne sera pas perdue ; mais en attendant qu'on nous la donne, nous allons en rapporter un fragment qui fera juger du reste :

« Oui, mes très-chers frères, s'est écrié l'éloquent prédicateur, s'il est parmi vous un paresseux, un menteur, un hypocrite, c'est un philosophe ;

» S'il est parmi vous un gourmand, un luxurieux, un ivrogne, un débauché, c'est un philosophe ;

» S'il est parmi vous un usurier, un homme dur, impitoyable, c'est un philosophe ;

» S'il est parmi vous, enfin, un escroc, un voleur, un homme sans honneur et sans foi, c'est un philosophe.

» Eh ! mes très-chers frères, voulez-vous savoir quels ont été les plus grands philosophes ? c'est Rousseau, c'est Voltaire ! »

DÉSORDRES

QUI ONT EU LIEU A LILLE.

On a beaucoup parlé à Paris, il y a quelque temps, des désordres qui avaient eu lieu à Lille vers la fin d'avril, à l'occasion d'une représentation théâtrale, donnée par Talma, et des causes qui avaient provoqué ces désordres. Voici, à ce sujet, des détails qui nous viennent de bonne source. Nous croyons qu'ils méritent d'être mis sous les yeux du public.

La représentation dont il s'agit, était annoncée dès le 23 avril; les officiers de la garnison, et notamment ceux du régiment des chasseurs de la Vendée, s'en étaient manifesté hautement l'intention de s'opposer à Talma; ils s'étaient réunis et avaient concerté leur plan d'attaque. Ils voulaient voir dans Talma un personnage politique; les Lillois l'admiraient comme un grand acteur, et ne pensaient pas qu'ils dussent lui demander compte de ses opinions. Ce peuple est naturellement paisible, mais il est ferme, obstiné et fier; il supporte impatiemment toute violence, et veut être libre dans ses affections. Instruits du projet des officiers, ils n'en furent que plus décidés à

montrer leur admiration pour le grand talent de l'acteur.

Le 24, les officiers se concertèrent à leur dîner et dans les différens cafés de la ville. De là, ils se rendirent au spectacle. Jusqu'à ce jour, la contenance ferme des habitans les avait retenus; mais leur parti était pris, et rien ne pouvait empêcher l'explosion. C'était la dernière apparition de Talma; il n'y avait pas de temps à perdre; il s'agissait de faire d'un plaisir une affaire de parti. Néanmoins il y eut assez de calme pendant la pièce; mais à peine la toile fut-elle baissée que l'orage éclata. Le public, vivement ému par le beau talent de l'acteur, le demanda à grands cris. On se passait de main en main les vers suivans, composés par un citoyen de Lille :

- » O toi, qui de Lekain recueillis l'héritage;
- » Toi, qui nous peins si bien l'amour et ses fureurs,
- » Et la douleur muette et les sombres terreurs,
- » Reçois avec ces vers notre libre suffrage :
- » Lille est fière aujourd'hui de t'offrir son hommage.
- » Si quelques ennemis de tes nobles succès
- » Troublent de leurs clameurs les *bravo* du parterre,
- » Nous désavouons tous cette audace étrangère;
- » Leur cœur n'est pas Lillois, leur goût n'est pas Français. »

On n'examinera pas si un éloge aussi pompeux est dans une juste mesure; on sait que de tout

temps les grands acteurs ont reçu de pareils hommages , et d'ailleurs , en poésie , l'expression exagérée des sentimens ne tire point à conséquence. On pouvait donc lire ces vers sur la scène , et demander à voir celui à qui ils s'adressaient : c'est , depuis long-temps , un privilège acquis aux acteurs habiles de paraître après la pièce , pour recevoir les applaudissemens du public. Mais les officiers étaient résolus à commencer la lutte , et ils s'opposèrent avec force aux vœux du parterre. Les Lillois n'étaient pas hommes à reculer ; ils insistent pour que Talma paraisse , les Vendéens sifflent ; les têtes s'échauffent ; des coups de canne sont distribués par les siffleurs aux bourgeois du parquet. Ceux-ci ripostent par des coups de banquettes. Tout à coup le théâtre est couvert d'une multitude d'officiers l'épée nue à la main , et criant : *Vive le Roi ! à bas la canaille de Lille.* En proférant ces mots , ces officiers s'élancent ensemble vers le parterre , qui , quoique sans armes , fait bonne contenance ; mais , par une lâcheté sans exemple , les agresseurs avaient introduit dans la salle plusieurs sous-officiers de leur régiment , qui tenaient leurs armes cachées. Ces sous-officiers poussent tous ensemble un cri , et attaquent par derrière les bourgeois déjà assaillis en face. Le

plus grand désordre se répand alors dans la salle ; on se précipite vers les portes : plusieurs femmes sont grièvement blessées. A peine la place est-elle évacuée que les *Vendéens*, maîtres du champ de bataille, se réunissent, et agitant leurs sabres, crient à tue-tête : *La victoire est à nous*. Le lieutenant-général, marquis de Jumilhac, avait quitté le spectacle avant la fin. Accompagné du comte de Céreil, lieutenant du Roi, il se rendit sur la place et fit retirer les officiers. Le maire, avec les gardes de police et la garde nationale, fit également retirer les habitans. Ce n'est pas sans peine que M. de Jumilhac parvint à se faire obéir ; il avait négligé de mettre son uniforme, et il était obligé de se faire reconnaître par les officiers.

Le lendemain, la fermentation était grande et les battus s'étaient armés et cherchaient les battans ; dès le matin il y eut plusieurs duels entre les jeunes gens et des officiers de la Vendée ; de part et d'autre les blessures furent légères. Cependant les têtes s'échauffaient de plus en plus ; quatre Vendéens, provoqués en duel, avaient refusé de se battre seuls, et proposé un combat de cinquante contre cinquante. Le défi avait été accepté, le lieu du combat désigné : l'on devait s'y rendre à trois heures après midi.

Dès avant trois heures, les jeunes gens de Lille s'y trouvèrent au nombre de plus de cinq cents, se disputant l'avantage de combattre. Étonnés de ne pas voir paraître leurs adversaires, ils se portèrent en foule à leur caserne. De leur côté, les chasseurs se disposèrent à soutenir le siège, et l'affaire eût été sanglante, si le maire et la garde nationale n'eussent rétabli l'ordre. On doit beaucoup au courage et à la fermeté de M. Poirel, capitaine des canonniers de la garde nationale. Sans lui, peut-être, il y aurait eu un engagement général, et Dieu sait quelles en eussent été les suites.

Un ordre du jour fut publié le 25 ; le voici textuellement ; il suffirait pour prouver que les officiers ont été les agresseurs.

« Les officiers de la garnison s'étant permis ; malgré les ordres qu'il avaient reçus, de faire du bruit au spectacle, de faire d'une affaire de théâtre une affaire de parti, de tirer le sabre contre le public ; les colonels des quatre corps seront aux arrêts jusqu'à nouvel ordre. Celui des chasseurs de la *Vendée*, ayant été à la tête du tumulte, sera aux arrêts de rigueur, jusqu'à ce que le ministre de la guerre ait prononcé. M. de Charrette, chef d'escadron de ce régiment, sera aux arrêts de rigueur pendant un mois, pour

avoir résisté aux ordres du lieutenant du Roi , et donné l'exemple de l'indiscipline. Les capitaines de police des quatre régimens seront aussi aux arrêts jusqu'à ce qu'ils aient désigné les officiers de leurs corps qui étaient au spectacle , ont fait du bruit , et ont mis le sabre ou l'épée à la main.

» Des copies de cet ordre seront envoyées au préfet et au commandant de la garde nationale , comme une preuve du désir qu'a l'autorité militaire de punir tout ce qui tend à troubler l'ordre public. »

Malgré les soins de M. de Jumilhac , il n'y a pas d'apparence que la tranquillité se fût rétablie , s'il n'avait donné l'ordre au régiment des chasseurs de la *Vendée* de partir pour Béthune , le 26 avant le jour.

Ce régiment est en effet parti le 26 , à trois heures du matin , ayant tous ses officiers au centre , protégé lui-même par une double haie de gendarmes , et poursuivi par les huées des habitans.

Avant leur départ , des officiers de ce régiment ont donné diverses preuves de courage. En sortant du spectacle , quelques-uns ayant rencontré une femme qui portait un enfant , lui ont demandé si cet enfant n'appartenait pas à Talma ,

levant en même temps leurs sabres sur lui. La nourrice a conservé assez de présence d'esprit pour répondre que l'enfant n'était pas à lui, et cette réponse a empêché ces Messieurs d'exécuter leurs menaces.

Pendant que la foule s'acheminait vers la caserne, un grenadier de la garde nationale aperçoit deux officiers *Vendéens* ; il marche à eux ; les deux officiers se sauvent dans une maison voisine ; leur adversaire les suit, et la porte se ferme sur eux. Bientôt on entend le cliquetis des sabres ; le Lillois était entré sans armes ; on tremblait pour ses jours, et l'on allait enfoncer la porte, lorsque tout à coup elle s'ouvre, et le Lillois en sort avec les armes de deux officiers *Vendéens*.

On était particulièrement irrité contre Messieurs Malet, et Charette, fils du fameux partisan de ce nom ; on va leur proposer un cartel, leur laissant le choix des armes ; ces Messieurs répondent qu'ils ne savent pas se battre.

Y.

DESTITUTION DU MAIRE DE ***.

Dernièrement, dans une commune des environs de Rheims, il avait été fait un vol de blé. La personne volée s'en va faire sa plainte au maire de la commune, le *marquis de F...* M. le marquis, en sa qualité d'officier de police judiciaire, se met à faire des perquisitions; et un individu lui étant désigné comme soupçonné d'avoir commis le vol, il se présente au domicile de cet individu, escorté de gendarmes. L'inculpé n'était point chez lui; mais son fils, âgé de quatorze ans, s'y trouvait, et le maire veut savoir de cet enfant si son père n'a pas commis le délit dont il recherche l'auteur. Il lui demande ce que son père a fait du blé qu'il a volé. L'enfant prétend ignorer que son père ait volé du blé. Le maire insiste. L'enfant persiste dans sa réponse. Le maire fait des menaces. L'enfant devient tremblant; mais il persévère: il ne sait ce qu'on lui demande. De quoi penserait-on que s'avise alors l'officier public? Qu'eût fait, dans les meilleurs temps, un familier du saint office, pour obtenir d'un homme accusé, l'aveu de quelque grand crime? Il n'eût, à coup

sûr, imaginé rien de semblable à ce que fait M. le marquis pour forcer un enfant innocent à accuser son père qu'il ne sait point, dit-il, être coupable. Il enferme l'adolescent sous un baquet, meuble destiné à la lessive; il charge cet étouffoir d'un fardeau assez lourd pour rendre vains les efforts que le petit malheureux pourrait faire pour se dégager, et il lui dit qu'on le laissera là jusqu'à ce qu'il ait parlé. La nuit arrive, et l'enfant n'avait encore fait aucune révélation. On le laisse dans sa prison. Le lendemain, le maire envoie pour savoir si l'enfant consent enfin à parler. On l'interroge; il ne répond point. On soulève l'étouffoir, et on le trouve haletant à peine, et prêt à rendre le dernier soupir. On appelle un officier de santé, on met l'enfant dans un lit chaud; mais il était trop tard: le malheureux expire à la première impression de la chaleur.

Un aussi cruel abus de pouvoir devait-il rester impuni? Cela paraît avoir été l'avis de beaucoup de monde. Les autorités du pays où le fait a eu lieu, n'ont pas cru qu'on dût donner suite à une affaire d'aussi peu d'importance. Le bruit de l'événement est venu jusqu'à Paris. M. le ministre de l'intérieur en a eu l'oreille frappée; il a averti le garde-des-sceaux. Celui-ci a ordonné

qu'on informât. Le procureur général a transmis ses ordres. Trois lettres consécutives, écrites à ce sujet par ce fonctionnaire, sont restées sans réponse. Le garde-des-sceaux a eu une conférence avec le procureur général. Un rapport a été fait à la chambre d'accusation, qui a évoqué l'affaire et ordonné l'instruction devant un de ses membres. Une commission rogatoire a été envoyée aux autorités locales; des informations ont eu lieu, et elles ont été faites avec un tel soin, que le père de l'enfant n'a pas même été entendu. Les autorités locales ont rendu un témoignage éclatant des sentimens politiques et du zèle de M. le *marquis*. Elles ont pensé qu'on ne pourrait le punir sans décourager le zèle des fonctionnaires et sans *enhardir le crime*. Un arrêt de la chambre d'accusation est intervenu, et par cet arrêt, qui est du mois dernier, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, faute de charges suffisantes.

M. le ministre de l'intérieur a pensé qu'il y avait des charges suffisantes pour enjoindre au préfet du département de destituer, sans délai, M. le *marquis*. Tout autre acte de justice était hors de ses attributions.

D...

OUVRAGES

ET

ÉCRITS NOUVEAUX.

HISTOIRE DES DEUX CHAMBRES DE BONAPARTE, depuis le 3 juin jusqu'au 7 juillet 1815; contenant le détail exact de leurs séances, avec des observations sur les mesures proposées, et les opinions émises pendant la durée de la session; deuxième édition, revue et augmentée du projet de constitution de la chambre des représentans, et précédée de la liste des pairs et des députés; par F. T. D. (Un vol. in-8°. de 355 pages.)

La session de la chambre des représentans et de la chambre des pairs, qui a eu lieu pendant les cent jours du dernier règne de Bonaparte, est, sans contredit, la partie la plus curieuse et la plus intéressante de ce règne; et l'écrivain qui a entrepris de nous en donner l'histoire, ou, pour parler plus exactement, qui a réuni en un seul volume les procès-verbaux de leurs séances, a pu se flatter que son ouvrage serait accueilli du pu-

blic, quel que fût l'esprit dans lequel il l'eût composé.

Ces deux chambres avaient été formées sous le règne d'un homme qui a été déchu ; elles ont été dissoutes par des hommes en puissance ; leur historien est anonyme : voilà bien des raisons de croire qu'elles ont été traitées sans ménagement. L'esprit de l'auteur se montre dans l'épigraphie du livre. « Les imprécations qu'on faisait » contre cette *assemblée usurpatrice*, y est-il » dit ; la liberté que prirent les bourgeois dans » leurs familles de boire à la santé du Roi, con- » firmaient chacun dans l'opinion qu'on était à » la veille de voir cette révolution surprenante. » (*Vie de Monk*, pag. 136.)

Dans la préface de son livre, l'auteur rappelle d'abord ce qui se passa au champ de mai ; il observe que l'histoire ne manquera pas de caractériser cette dernière scène de nos révolutions ; ensuite, il ajoute qu'il restera à l'écrivain une autre tâche à remplir. « Ce sera, dit-il, de tracer le tableau de ces deux chambres sur lesquelles le tyran guerrier prétendit s'appuyer, et que sa chute a écrasées à leur tour ; ce sera de peindre les efforts violens qu'elles firent pour se soutenir elles-mêmes, en cherchant à se placer sur de nouveaux fondemens, puisque celui sur

lequel elles reposaient venait de s'affaïsser ; instituées et convoquées par un usurpateur, elles ont voulu , quand cet usurpateur n'était plus , se maintenir à leur tour par l'usurpation.

« Elles ont voulu substituer à leur titre illégitime un titre plus illégal encore. Nommées au sein de la discorde et de la guerre civile par une minorité factieuse ou faible , elles ont prétendu donner des lois à la majorité du peuple qui les désavouait et les réprouvait. La constitution qui les avait créées , ne leur avait attribué qu'une partie de la puissance législative ; l'autre partie étant détruite , elles ont essayé de s'emparer de toute l'autorité. De simples législateurs qu'ils étaient , ces soi-disant représentans ont voulu être pouvoir constituant. Députés par une petite fraction du peuple , pour travailler , de concert avec la puissance exécutive , à la formation de la loi , ils se sont dits chargés par le peuple entier de la mission de le constituer de nouveau. Ils avaient juré la veille de maintenir la constitution qui les avait appelés ; et le lendemain , violant cette même constitution , ils ont travaillé à un nouveau code social. En un mot , ils n'étaient que les auteurs et les soutiens d'un tyran , ils ont voulu être tyrans eux-mêmes.

» Comment , en effet , ces deux chambres

avaient-elles été formées ? De quels hommes Bonaparte avait-il composé sa chambre des pairs ? Ceux des généraux qui avaient trahi le Roi , qui s'étaient armés contre la France et son gouvernement légitime , qui avaient poussé l'armée à la révolte , et qui avaient levé l'étendard de la guerre civile ; ces parjures , ces traîtres figuraient en première ligne dans cette chambre. On y voyait ensuite ceux de l'ancien sénat , que Louis XVIII n'avait pu décemment créer pairs de France à cause de leur vote coupable ; enfin , des hommes faibles ou ambitieux , ou partisans de Bonaparte , n'avaient pas craint d'être infidèles au Roi , ni de trahir leur serment , en acceptant , dans cette nouvelle chambre , une place qui était incompatible avec celle que Louis XVIII leur avait accordée sous son gouvernement. Tous ces hommes méritaient la confiance de l'usurpateur ; mais la nation pouvait-elle compter sur leur zèle , sur leur intégrité pour la défense de ses droits ? Non sans doute , et les événemens l'ont trop prouvé. »

Nous avons rapporté ces passages uniquement pour faire connaître l'esprit et le style de l'écrivain. Nous examinerons plus tard si ces reproches sont bien ou mal fondés ; et nous nous abstiendrons ici de toute réflexion , pour ne pas prévenir

le jugement de ceux qui liront cette histoire; elle nous semble mériter l'attention du public. Elle se vend à Paris, chez *A. Egron, imprimeur de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, rue des Noyers, n^o. 37.*

— MÉMOIRE pour mademoiselle *Sophie-Victoire - Reine de Beauvau - Tigni*, contre le prétendu marquis de Beauvau-Tigni.—Ce mémoire de huit pages seulement, est fort curieux par les faits et par les réflexions qu'il renferme.

L'auteur, mademoiselle de Beauvau-Tigni, avait un frère qui mourut, dit-elle, en 1789. Dans la seconde guerre de la Vendée (en 1799), un individu prit le nom de ce frère, et prétendit qu'une bûche avait été mise dans son cercueil. Pour se faire reconnaître, il provoqua une entrevue avec sa mère et sa sœur; l'une et l'autre le méconnurent. Le frère prétendu n'insista point.

La guerre de la Vendée s'est rallumée en 1815; et le frère, vrai ou supposé, y a reparu avec son titre de marquis de Beauvau-Tigni. Il s'est présenté, le pistolet à la main, chez mademoiselle de Beauvau, qui s'est sauvée en sautant par la fenêtre. Il est revenu dans la nuit, a enfoncé les portes de l'appartement de celle qu'il appelait sa sœur, et l'a obligée de se réfugier chez un fer-

mier. Il a ensuite commis des violences sur les domestiques et les ouvriers du château, s'amusant à les faire mettre en joue par sa bande, etc.

Mademoiselle de Beauvau a informé, dit-elle, M. d'Antichamp des tentatives de ce Vendéen. M. d'Antichamp n'a pas même daigné répondre. « Aujourd'hui (c'est mademoiselle de Beauvau qui parle), l'aventurier dit hautement que mademoiselle de Beauvau a de grandes obligations à son humanité. *Car je me suis, dit-il, abstenu de la pendre, quoique j'en eusse reçu l'autorisation de M. d'Antichamp.* Ce misérable jette sur son chef tout l'odieux de son crime; ce chef le sait et il garde le silence! »

Cependant le vrai ou faux marquis intente un procès à sa sœur prétendue, pour prendre part à la fortune de la famille. La sœur accourt au ministère de la guerre pour détromper le ministre : elle obtient une audience du marquis de la Fare, qui paraît indigné de l'effronterie des individus qui surprennent la religion des ministres, et qui lui promet *sur tous les tons*, une justice aussi prompté qu'éclatante. Le surlendemain elle revient au ministère ; mais l'air du bureau était changé.

« On s'était, dit-elle, abouché avec certains chefs vendéens. On mit en avant les services

que l'escamoteur de brevet avait rendu à la cause vendéenne : c'est un brave homme, dit le marquis de la Fare ; il mérite des considérations, il est adoré de ses chefs. Combien de fois n'a-t-il pas failli périr en combattant aux côtés de M. de la Roche-Jacquelin ! (il n'a jamais quitté la division d'Autichamp). Il est vrai, nous avons pour ainsi dire la certitude qu'il n'est pas le marquis de Beauvau ; mais s'il croit l'être ? Sa nourrice peut le lui avoir dit. C'est peut-être un bâtard de la famille ! C'est peut-être.... Au demeurant, s'il n'a pas de nom, on priera le roi de lui en donner un. Telles furent, ajoute mademoiselle de Beauvau, les conclusions de M. le marquis de la Fare et du chef de la police militaire, chargés de lui faire connaître *les volontés du ministre de la guerre.* »

Ayant perdu sa cause au ministère de la guerre, elle vole au ministère de la police générale. « La voix de l'équité et de la raison, dit-elle, ne s'y sont pas fait entendre en vain : toute la vie, toutes les actions de celui qui se dit Eugène de Beauvau y sont connues. Il est très-explicitement désigné comme *ayant été long-temps chef d'une bande de voleurs et d'assassins, et CONVAINCU de plusieurs vols dans le département d'Indre-et-Loire. Prenant tour à tour les noms de la*

Roche, de le Duc, de la Tour, de Charles, et plus communément celui de Beauvau. Enfin, un dossier très-volumineux renferme tous ces titres glorieux et beaucoup d'autres, que le nouveau *chevalier de Saint-Louis* a à l'estime de ses compatriotes. »

Le ministre de la police générale ayant donné ces renseignemens à mademoiselle de Beauvau, expédie aux autorités locales l'ordre d'avoir les yeux ouverts sur le prétendu marquis, chevalier de Saint-Louis et colonel de cavalerie. Il envoie en même temps au ministre de la guerre les renseignemens qu'il a communiqués à mademoiselle de Beauvau. Le ministre de la guerre répond par une lettre pleine d'éloges sur ce brave vendéen, s'appuyant du témoignage de M. d'Autichamp.

Mademoiselle de Beauvau ne conçoit pas encore, dit-elle, comment le ministre de la police et le ministre de la guerre sont dans le même royaume, dans la même ville et sous le même gouvernement. « Et pendant qu'elle mendie à Paris, depuis plus de deux mois, la protection des lois; celui qui se prétend son frère est à la tête d'une cabale infernale, menaçant d'assassiner son avocat. Il a déjà effectué une partie de ses menaces sur un notaire, pour avoir reçu des

dépositions favorables à la partie adverse. Il a comparu devant ses juges avec une arrogance incroyable, souillant dans sa bouche les noms les plus sacrés, voulant leur persuader que le sang de Henri IV coule dans ses veines, et que sa cause est liée à celle même du Roi et des princes du sang.

« Les preuves authentiques de ces faits ont été expédiées à Paris, il y a peu de jours.

» Que conclure de ce mémoire, dit en finissant mademoiselle de Beauvau ? c'est que toutes les familles qui ont un nom illustre et de grands biens, doivent appréhender d'en être dépouillés par quiconque prendra le titre de *vendéen*. *Fût-il descendu en droite ligne de Cartouche ou de Mandrin, il se prétendra issu des Crillon et des Montmorency, et espérera trouver un homme puissant prompt à accueillir ses impostures, à le combler d'honneurs et d'argent, et à pallier ses crimes.* »

Mademoiselle de Beauvau - Tigni montre, comme on voit, beaucoup de courage, et contre ses adversaires, et même contre le ministre de la guerre. Cela ne surprendra point quand on saura de qui elle est fille. « Isabeau de Beauvau, » dame de Champigni et de la Roche-sur-Yon, » dit Moréri, fut mariée, en 1554, à Jean de

» Bourbon , deuxième du nom , comte de Ven-
 » dôme..... De leur mariage sortit François de
 » Bourbon , comte de Vendôme , *bisaïeul de*
 » *Henri IV* ; et par cette alliance , *toutes les*
 » *têtes couronnées de l'Europe descendirent*
 » *de la maison de Beauvau-Tigni-d'An-*
 » *jou.* » (Dictionnaire historique , *article Beau-*
vau-Tigni.)

— *MÉMOIRES pour servir à l'histoire de la*
guerre entre la France et la Russie en 1812 ,
avec un atlas militaire ; par un officier de l'é-
tat-major de l'armée française. A Paris , chez
 BARROIS l'aîné , libraire , rue de Savoie , n°. 13.
 (2 vol. in-4°.)

— *DU CONSEIL D'ÉTAT et de sa compétence*
sur les droits politiques des citoyens , ou exa-
men de l'article 6 de la loi sur les élections ,
du 5 février 1817 ; par M. le comte LANJUI-
NAIS , pair de France , etc. A Paris , chez DE-
 LAUNAY , libraire , Palais-Royal. (Broch. in-8°.
 de 27 pages.)

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

I^{re}. PARTIE. — Matières générales.

Des factions. Pag. 1

II^e. PARTIE. — Ouvrages scientifiques et littéraires.

MANUSCRIT venu de Sainte-Hélène d'une manière
inconnue. 9

L'INDUSTRIE, ou Discussions politiques, morales
et philosophiques, dans l'intérêt de tous les
hommes livrés à des travaux utiles et indépen-
dants. 193

III^e. PARTIE. — Actes de gouvernement.

GOUVERNEMENT de France. De la loi de 1817 sur
les finances. 209

PÉTITION sur la destruction des sangliers, adressée
à la chambre des pairs, par plusieurs communes
de l'arrondissement de Senlis. 257

PÉTITION sur la destruction des loups, adressée à
la chambre des députés, par M. Desrivières. 260

IV^e. PARTIE. — Petite revue.

De l'indépendance de l'Amérique espagnole et du Brésil.	271
MATIÈRES religieuses.	279
DÉSORDRES qui ont eu lieu à Lille.	302
DESTITUTION du maire de ***.	308
OUVRAGES et écrits nouveaux.	311

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATUM.

Page 90, ligne 14, au lieu de *utile*, lisez : *inutile*.

60612253